Dup

UNIVERSITY OF WESTERN ONTARIO · LONDON CANADA ·

VERITAS ET UTILITAS

UNIVERSITY OF
WESTERN ONTARIO

LIBRARY

PQ 1300
.B7
v.1 1875

C-13-E
Dup

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/bulletindelaso00soci

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

Paris. — Typogr. G. Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

PREMIÈRE ANNÉE

1875

PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie

RUE JACOB, 56

—

1875

The Institute of Mediaeval Studies
LIBRARY OF CONGRESS
DUPLICATE
EXCHANGED

JUN 20 1974

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

Nos 1 ET 2

PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie

RUE JACOB, 56

1875

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

STATUTS

ARTICLE PREMIER.

La Société des anciens textes français a pour but de publier des documents de toute nature rédigés au moyen âge en langue d'oil ou en langue d'oc.

ART. 2.

Le siége de la Société est à Paris.

ART. 3.

Est membre de la Société, après avis du Conseil, toute personne qui aura déclaré adhérer aux présents statuts.

ART. 4.

Indépendamment des cotisations, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de dix francs. Les trois cents premiers adhérents sont dispensés de ce droit.

ART. 5.

La Société comprend des membres fondateurs, des membres perpétuels et des membres ordinaires. Les membres

fondateurs payent une somme de cinq cents francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier Whatman. Les membres perpétuels payent une somme de deux cent cinquante francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. Les membres ordinaires payent chaque année une cotisation de vingt-cinq francs, et reçoivent pour cette année les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. En payant cinquante francs, ils les reçoivent tirées sur papier Whatman.

Art. 6.

Les bibliothèques publiques, les personnes civiles, les maisons de commerce, ne peuvent faire partie de la Société qu'à titre de membres ordinaires.

Art. 7.

Les sommes provenant du droit d'entrée, des cotisations des membres fondateurs ou perpétuels, et des dons qui pourront être faits à la Société, sont capitalisées.

Art. 8.

La Société tient tous les ans une assemblée générale où on élit le bureau et le conseil. Tous les membres ont le même droit de suffrage. Les élections ont lieu à la pluralité des voix des membres présents. Tous les membres du bureau et du conseil sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu à la présidence qu'après le délai d'un an.

Art. 9.

Le bureau de la Société se compose d'un président, de

deux vice-présidents, d'un administrateur, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint.

Art. 10.

Le conseil se compose de quinze membres auxquels le bureau est adjoint de droit.

Art. 11.

Le conseil se réunit tous les mois. Tout membre de la Société peut assister aux séances. Le compte rendu de l'assemblée générale et des séances du conseil sera publié.

Art. 12.

Le règlement de la Société, préparé par le conseil et voté par la Société, détermine les attributions du bureau et du conseil, le mode de publication des textes, les rapports de la Société avec ses imprimeurs, son éditeur et les libraires, etc. Il ne pourra être modifié que par un vote de l'assemblée générale émis sur la proposition du conseil. Pour cette proposition et pour ce vote, la majorité absolue des membres présents est de rigueur.

Art. 13.

L'assemblée générale entend chaque année un exposé de la situation de la Société par le président, le rapport du secrétaire sur l'état des publications et le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice.

Art. 14.

Dans la première séance de janvier, le conseil nomme une commission de comptabilité, à laquelle le trésorier

soumet ses comptes de l'année précédente. Cette commission fait son rapport au conseil à la séance suivante.

Art. 15.

En ce qui concerne le bureau et le conseil, l'année se compte d'une assemblée générale à l'autre; mais l'année administrative et financière de la Société coïncide avec l'année ordinaire.

Art. 16.

La première année de la Société part du 1er janvier 1875.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

AU 1er JUIN 1875.

MEMBRES FONDATEURS

BORDIER (Henri), [4], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182.

LABORDE (marquis J. de), [15], archiviste aux Archives nationales, rue Billaut, 5.

LAMARLE (A.), [261], au château de Suilly-Saillisel, par Combles (Somme).

MEYER (Paul), [21], chargé du cours de langues romanes à l'École des Chartes, rue Raynouard, 59, Passy-Paris (membre fondateur et perpétuel).

PANNIER (Léopold), [25], employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 18.

PARIS (Gaston), [26], professeur au Collége de France, rue du Regard, 7 (membre fondateur et perpétuel).

QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), [30], rue Soufflot, 1.

ROTHSCHILD (baron Arthur de), [112], rue du Faubourg-Saint-Honoré, 33.

ROTHSCHILD (baron Edmond de), [113], rue Laffitte, 19.

ROTHSCHILD (baron James N. de), [31], avenue de Friedland. 38.

WAILLY (Natalis de), [2], membre de l'Institut, rue Raynouard, 30, Passy-Paris.

MEMBRES PERPÉTUELS

Andoüillé (A.), [171], rue du Cirque, 2.

André (Édouard), [131], ancien député, boul^d Haussmann, 158.

Balsan (Ch.), [247], rue de la Baume, 8.

Baudry (F.), [3], bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine.

Bonnardot (François), [44], attaché au bureau des travaux historiques de la Ville de Paris, route d'Orléans, 23.

Bonnefont (L.), [204], professeur au lycée Fontanes, rue Joubert, 26.

Bradshaw (Henry), [343], bibliothécaire de l'Université de Cambridge, King's Coll. ; correspondant Tross.

Calderon (Th.), [284], place Royale, 9.

Colmet d'Aage (Gabriel), [118], doyen de la Faculté de droit de Paris, place du Panthéon, 10.

Cornu (J.), [56], Mittlere Strasse, 45, à Bâle.

Didot (Ambroise-Firmin), [8], membre de l'Institut, libraire-éditeur, rue Jacob, 56.

Fagniez (Gustave), [345], archiviste aux Archives nationales, rue de la Chaussée-d'Antin, 42.

Furnivall (Fr.-J.), [37], directeur de l'*Early English Text Society*, 3, St-George's square, Primrose Hill, London, N.

Joret (Charles), [276], professeur au Lycée Charlemagne, rue des Rosiers Saint-Antoine, 3 *bis*.

Lallement (J.), [309], rue du Bac, 63.

Longnon (Auguste), [17], archiviste aux Archives nationales, rue Jacob, 46.

Masson (Georges), [89], libraire-éditeur, rue de l'École-de-Médecine, 17.

Morel-Fatio (Alfred), [210], archiviste-paléographe, rue des Écoles, 26.

Nicol (H.), [42], 52, Thornhill-road, Barnsbury, London, N.

Paris (Paulin), [1], membre de l'Institut, r. de l'Université, 82.

Picot (Émile), [29], vice-consul de France, avenue de Wagram, 84.

Poinsignon (J.), [248], libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, 10, au Havre.

Rajna (Pio), [296], via Palermo, 5, Milan.

Reuss (Rod.), [184], bibliothécaire de la ville de Strasbourg.
Ritter (Eug.), [202], professeur à l'Université de Genève, à Champel, près Genève.
Rothschild (baron Alphonse de), [111], rue St-Florentin, 2.
Rothschild (baron Gustave de), [114], rue Laffitte, 23.
Stimming (Dr Albert), [321], Kiel.
Suchier (H.), [164], professeur à l'université de Munster.
Tobler (Adolf), [60], professeur à l'Université de Berlin, Grossbeerenstrasse, 65, Berlin.
Urbain (Fr.), [217], rue de l'Université, 82.
Villemessant (H. de), [307], directeur du *Figaro*, rue Drouot.

MEMBRES ORDINAIRES[1]

Adert (J.), [68], directeur du *Journal de Genève*, à Genève.
Amyot (L.), [66], de la librairie Frank, rue de Richelieu, 61.
Ancona (Aless. d'), [221], professeur à l'Université de Pise.
Armitage (Rev. F.), [274], à Heidelberg; corr. Franck.
Arsenal (Bibliothèque de l'), [116]; correspondant Chossonnery.
*Artaud (Em.), [199], rue Neuve-des-Petits-Champs, 64.
Atkinson (Dr), [192], Clare college Lodge, Cambridge.
Atkinson (R.), [38], professeur à l'Université de Dublin.
Aubineau (Joseph), [271], élève de l'École des Chartes, rue du Cherche-Midi, 23.
Aumale (duc d'), [205], de l'Académie française, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 129.
Aumond (T.-A.), [256], libraire, boulevard de Strasbourg, 35.
*Auriol (A), [167], quai de Bosc, à Cette.
Bailleu (M.-J.), [238], libraire, quai des Grands-Augustins, 34.
Bale (Bibliothèque de l'Université de), [58].
Barthès et Lowell [269], libraires à Londres; correspondant Champion.

[1] Les membres dont le nom est précédé d'un astérisque souscrivent à un exemplaire sur grand papier.

*Bataille (Édouard Odon), [92], capitaine d'état major, rue d'Amiens, 46, à Rouen.

Batilliat, [316], à Vichy (Allier).

Beauvoir (le marquis de), [311], rue de Miroménil, 15.

Beer (T.-H. de), [332], professeur à Goes (Hollande); corr. Sandoz.

Béhague (comte Octave de), [206], avenue Bosquet, 18.

Behrend (H.), [142], à Berlin, correspondant Champion.

Bellanger (l'abbé), [268], collége Saint-Louis, à Saumur, correspondant Champion.

Bellon (Paul), [285], rue de Vaugirard, 39.

Bemont (Charles), [298], élève de l'École des Chartes, rue du Cardinal Lemoine, 21.

Béraldi (Henri), [93], rue Blanche.

Berger (B.), [291], inspecteur de l'enseignement primaire, boulevard du Montparnasse, 105.

Berlin (Bibliothèque de l'Université de), [155]; correspondant Champion.

Bethmont (Paul), [266], membre de l'Assemblée nationale, rue des Écuries-d'Artois.

Billard (Armand), [228], place Dauphine, 27.

Blanc (Hipp.), [55], chef de division au ministère de l'Instruction publique, avenue du Maine, 22.

Blancard, [264], répétiteur à l'École des langues orientales vivantes, rue Bonaparte, 49.

Blanchemain (Prosp.), [299], au château de Longepont, par Saint-Gautier (Indre).

Bocher, [252], professeur à l'université de Boston; correspondant Tross.

Bodinier (Guillaume), [329], avocat, 2, rue Saint-Joseph, à Angers.

Bohomoletz (M. de), [286], boulevard Malesherbes, 174.

Boldakof (Innocent), [85], rue des Beaux-Arts, 4 bis.

Bonnote (Ferdinand), [117], de la librairie Fontaine, rue Jacob, 3.

Bormans (S.) [172], rue Rennequin, à Liége.

Bos (Dr Alph.), [154], rue Ricasoli, 40, à Florence.

Bossert (A.), [310], professeur à la Faculté de Douai.

Bossuet (l'abbé), [69], curé de Saint-Louis-en-l'Ile, rue Poulletier, 3.

Boucherie (Aug.), [5], professeur au Lycée de Montpellier.

*Boully (Em.), [317], rue de Bassigny, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Bouteiller (E. de), [70], ancien député, rue de Solférino, 7.

Bouyer (Ad.), [81], ancien élève de l'École des Chartes, rue des Martyrs, 59.

Caix de Saint-Aymour (Amédée de), [64], directeur de l'*Indicateur archéologique*, au château d'Ognon (Oise).

Carrel, [302], quai de l'Est, 92, à Lyon.

Castonnet-Desfosses, [224], avocat, rue des Saints-Pères, 1.

Caussade (F. de), [200], bibliothécaire du ministère de l'Instruction publique, rue de Laval, 25.

Chabaneau (Camille), [95], à Cognac.

Champion (H.), [245], libraire, quai Malaquais, 15.

Chartres (Robert d'Orléans, duc de), [312], rue Jean Goujon, 35.

*Chavane (P.), [328], à la manufacture de Bains en Vosges.

Chazal (L.), [233], contrôleur de la Banque de France, rue Radziwill, 2.

Cherrier (Henri), [132], rue Jean-Jacques-Rousseau, 47.

Chilhaud-Dumaine (Alfred), [293], élève de l'École des Chartes, rue Dauphine, 30.

Claudin (A.), [234], libraire, rue Guénégaud, 3.

Clemm (Ferd.), [253], libraire, rue de l'Université, 24, à Gand; correspondant Fontaine.

Cocheris (Hippolyte), [279], bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, palais de l'Institut.

Coe (Edw.), [71], professeur à Yale College, New-Haven, États-Unis d'Amérique.

Cohn (Ad.), [72], archiviste-paléographe, rue de Maubeuge, 17.

Collet (Arthur), [218], chef de bureau de la Préfecture de police.

*Comte (Hipp.), [262], chef de service au chemin de fer du Nord, rue de Dunkerque, 18.

Constans (L.), [173], professeur de rhétorique au collége de Compiègne.

Copenhague (Bibliothèque royale de), [151]; correspondant Renouard (Loones).

Cormenin (R. de), [242], rue de l'Arcade, 25.

Coulet (C.), [260], libraire-éditeur, à Montpellier.

* Daguin (Ferdinand), [174], ancien président du Tribunal de commerce, rue Castellane.

Dareste (Rod.), [168], avocat au Conseil d'État, quai Malaquais, 9.

Darmesteter (Arsène), [6], répétiteur à l'École des hautes-études, rue de Lyon, 69.

Delaborde (François), [73], élève de l'École des Chartes, place Vendôme, 26.

Delahaye (Jules), [263], élève de l'École des Chartes, rue d'Assas, 35.

Delaville-Leroulx (Joseph), [300], élève de l'École des Chartes, rue de Lisbonne, 10.

Delisle (L.), [7], membre de l'Institut, administrateur général de la Biblioth. nationale, r. Neuve-des-Petits-Champs, 8.

Delius (N.), [175], professeur à l'Université de Bonn.

Delombre, [119], rue de Rougemont, 7.

Demaison (Louis), [295], élève de l'École des Chartes, rue de Madame, 39.

* Doazan (A.), [258], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazeille (Indre.)

Doyon (Dr Adrien), [313], à Uriage-les-Bains (Isère).

Dreyfus (Ferd.), [203], avocat, rue Saint-Lazare, 94.

Drujon (Fernand), [219], attaché au cabinet du préfet de police.

* Dubois (Alfred), [152], rue du Faubourg-Saint-Honoré, 47.

Dubois (Virgile), [125], vérificateur de l'enregistrement, rue d'Assas, 24.

Duhamel (Louis-François), [166], avocat, conseiller genéral du Pas-de-Calais, rue des Martyrs, 41.

Dulau et Cie., [190], libraires, Soho-square, 37, à Londres (2 *exemplaires*); correspondant Borrani.

Duloup [283], rue de Rome, 60.

Dumouchel (J.), [265], professeur à l'Université de Moscou.

Duperret (Henri), [147], élève de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

École des Chartes, [122], rue des Francs-Bourgeois, 58.
École normale supérieure, [121], rue d'Ulm, 45.
Egger (Emile), [9], membre de l'Institut, rue Madame, 48.
Eichthal (Eugène d'), [207], rue Neuve-des-Mathurins, 100.
Ellis and White, [201], libraires, New bond street, 29, à Londres (2 *exemplaires*).
Eudes (A.), [235], libraire, rue des Saints-Pères, 40.
Favre (Camille), [47], archiviste-paléographe, à la Grange, près Genève (Suisse).
Fischbacher, [157], libraire, rue de Seine.
Flavigny (comtesse de), [148], rue d'Anjou-Saint-Honoré, 42.
Fœrster (Dr Wendelin), [41], professeur à l'Université de Prague; correspondant O. Lorenz, rue des Beaux-Arts, 3 *bis*.
Fontaine (Auguste), [95], libraire, passage des Panoramas, 35.
Fontaine (E.-Jean), [96], libraire, rue Vivienne, 10.
Fontane (J.), [324], rue Marchand, à Cognac.
Fornet [289], boulevard Saint-Michel, 22.
Fournier (Dr Alfred), [90], agrégé de la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux, rue Saint-Arnaud, 1.
Franck (Jules), [314], rédacteur au ministère de l'intérieur, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 24.
Frémaux (A.), [156], avocat, à Béthune (Pas-de-Calais).
Füster [331], pasteur à Genève.
Gadala (Charles), [144], agent de change, boulevard Poissonnière, 21.
Gariel (H.), [82], bibliothécaire de la ville de Grenoble; correspondant Chossonnery.
Garnier (Ed.), [97], rue des Francs-Bourgeois, 56.
Gasté (Armand), [249], professeur au Lycée de Caen, boulevard Saint-Pierre, 37, à Caen.
Gaujal (baron de),]246], conseiller à la Cour de cassation, rue des Écuries-d'Artois, 11.
Gausseron (Henri), [145], professeur de langues modernes, à l'Académie d'Ayr, Bath-place, 2, à Ayr, Écosse.
Gautier (Léon), [10], professeur à l'École des Chartes, rue Vavin, 8.
Geneste (Eug.), [254), rue du Chemin-Vert, 42.

Georg (la librairie), Kündig, gérant, [243], Corraterie, 10, à Genève.

Gevaert (Aug.), [63], directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.

Giraud (Charles), [120], membre de l'Institut, à l'École de droit.

Giraudeau (Abel), [123], rue Richer, 12.

Gotha (Bibliothèque de l'Université de), [86].

Gouverneur (A.), [176], imprimeur, à Nogent-le-Rotrou.

Grandgagnage (le président Charles), [177], boulevard d'Averoy, à Liége (Belgique.)

Grandmaison (Ch.-Loiseau), [11], archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.

Guessard (Fr.), [12], membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, Grande-Rue de Passy, 87.

Guilmoto (Gust.), [303], archiviste des Vosges, à Épinal, et à Paris, rue de Chabrol, 34.

Guizot (Guillaume), [13], professeur au Collége de France, rue de Monceaux, 42.

Hambourg, Bibliothèque de la ville, [103].

Hatzfeld (Ad.), [14], professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand.

Havet (Julien), [45], élève de l'École des Chartes, route de Saquet, à Vitry (Seine).

Havet (Louis), [46], répétiteur à l'École des hautes-études, route de Saquet, à Vitry (Seine).

Hayem (Julien), [75], rue d'Hauteville.

Hessels (J.-H.), [36], Trinity college, Dublin.

Hoch (Auguste), [52], membre de la Société des bibliophiles belges, à Liége.

Jarnik (Jean-Urbain), [87], Pottenstein (Bohême).

Jonquière (J.), [126], vérificateur de l'enregistrement, Grande-Rue de Passy, 84.

Joubert (André), [330], aux Lütz de Daon, près Château-Gontier (Mayenne).

Jourdain (Charles), [160], membre de l'Institut, rue de Luxembourg, 21.

Kann (Max), [149], rue de Monceau, 33.

King's Inns library [290], Henrietta street, Dublin (Irlande.

Klotz (Eugène), [315], négociant, 2, place des Victoires.
Labitte (Adolphe), [244], libraire, rue de Lille.
Laboulaye (Édouard), [236], membre de l'Institut, administrateur du Collége de France.
Lacroix (Paul), [127], conservateur à la bibl. de l'Arsenal.
Lafenestre (Georges), [191], sous-chef du bureau des Beaux-Arts, 1, rue de Valois.
Lafite (Émile), [270], libraire, à Buda-Pest; correspondant, Champion.
La Germonière (Éd. de), [88], r. Neuve-des-Petits-Champs, 99.
La Grange (marquis de), [124], membre de l'Institut, rue Barbet-de-Jouy, 29.
Lair (J.), [74], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de Paris, boul. de la Villette, 204.
Laloy (Dr L. Henry), [133], rue de Belleville, 169.
Langlacé (H.), [101], impasse Montbauron, 8, à Versailles.
La Rosière (E. de), [59], faubourg Saint-Honoré, 73.
La Tremoïlle (duc de), [187], rue de Varennes.
Laurençon (Léon), [208], conseiller général des Hautes-Alpes, rue Gasparin, 16, à Lyon.
Lavisse (Louis-Ern.), [134], professeur d'histoire au lycée Henri IV, rue de Médicis, 5.
Lebrun (Ch.), [188], avocat, rue Vanneau, 55.
Lecesne (Henri), [304], imprimeur, à Châteaudun.
Legouëz (E.), [39], professeur au lycée Fontanes, rue de la Rochefoucauld, 28.
Lelong (Eug.), [223], archiviste-paléographe, rue Monsieur-le-Prince, 20.
Lemcke (L.), [62], professeur à l'Université de Giessen.
Leroy (A.), [16], membre de l'Académie de Belgique, professeur à l'Université de Liége.
Leroy-Beaulieu (Anatole), [150], rue Pigalle, 69.
Lescure (O.), [159], professeur, r. Vital-Carle, 30, à Bordeaux.
Lessore (E.), [255], rue Rameau, 6.
*Leveau (A.) [100], quai de la Mégisserie, 40.
Lieutaud (l'abbé), [178], biblioth. de la ville de Marseille.
Littré (Ém.), [102], membre de l'Institut, rue d'Assas, 44.
Livet (Charles), [209], à Vichy.

Long (Robert), [222], attaché aux archives des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Luce (Siméon), [18], archiviste aux Archives nationales, rue Chanoinesse, 14.

Magen (A.), [179], à Agen.

Magnien (Albert), [319], rue Saint-Florentin, 17.

Maillet, [327], libraire-éditeur, boulevard Haussman, 72.

Mallet (D.), [259], au Mans.

Mandrot (Bernard), [76], ancien élève de l'École des chartes, boulevard Malesherbes, 29.

Mans, la Bibliothèque de la ville, [257]; correspondant Rouquette.

Marbourg, le Séminaire pour l'étude des langues romanes, [212]; correspondant Champion.

Marbourg, Bibliothèque de l'Université, [211]; correspondant Champion.

Marescot (baron F. de), [326], rue Caumartin, 10.

Marin, [288], à Bülh, par Guebwiller (Alsace).

Marty-Laveaux (Charles), [19], ancien secrétaire de l'École des Chartes, rue de Sèvres, 2.

Mathieu, [282], licencié en droit, à Thouars (Deux-Sèvres).

Mayrargues (A.), [25], rue Lafitte, 19.

Mengin (Paul), [83], à Colmar, 37, rue des Clefs; correspondant Champion.

Menu (Henri), [49], rue Jacob, 38.

Meray (Antony), [146], rue de Sèvres, 31.

*Mercier (L.), [135], rue d'Argenson, 3.

*Michelant (Henri), [22], conservateur sous-directeur du dép. des manuscrits à la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 13.

Moinery, [189], cloître Saint-Merri, 18.

Moisy (H.), [325], juge-suppléant au tribunal civil de Lisieux.

Moland (Louis), [128], boulevard Montparnasse, 157.

Monnier (Marc), [180], rue Jacob, 1, et à Genève.

Monod (Gabriel), [23], directeur-adjoint à l'École des hautes études, rue d'Assas, 76.

Montaiglon (A. de), [24], professeur à l'École des Chartes, place Royale, 9.

Montel (Achille), [162], archiviste de la ville de Montpellier.
Montgermont (G. de), [169], place Vendôme, 12.
Morgand et Fatout, [98], libraires, passage des Panoramas, 55.
Munich, Bibliothèque de la Cour et de l'État, [300]; correspondant Reinwald.
Munich, Bibliothèque de l'université, [230]; corresp. J. Baer et Cie.
Munster, la Bibliothèque Paulina, [333].
Muret (Maurice), [158], libraire-éditeur, rue Neuve-des-Mathurins, 55.
Mussafia (Ad.), [84], professeur à l'université de Vienne.
Nau de Champlouis (baron), [129].
Naville (Louis), [281], secrétaire de l'École libre des sciences politiques, rue Taranne, 16.
Noiriel (J.), [272], libraire à Strasbourg; correspondant Franck.
Normand (Jacques), [77], ancien élève de l'École des Chartes, boulevard Malesherbes, 8.
Nutt (D.), [273], Strand 270, Londres; correspondant Franck.
Oxford, la Bibliothèque Bodleyenne, [305].
Pagès (Alphonse), [322], directeur de l'*Écho de la Sorbonne*, rue Guénégaud, 7.
Paillet (Eugène), [99], juge au tribunal de la Seine, rue de Berlin, 40.
Pajot (Léon), [78], élève de l'École des Chartes, rue du Cardinal-Lemoine, 62.
Paris (Émile), [181], à Moscou.
Passy (Louis), [240], membre de l'Assemblée nationale, rue de Clichy, 45.
Patinot (G.), [220], chef du cabinet du préfet de police.
Pauffin (Camille), [50], juge au tribunal civil, à Charleville (Ardennes).
Payne (Jo.), [197], The Keep, Forest-Hill, London, S. E.
Peacok (R.), [225], Sunderland; correspondant, J. Nuwendam, rue Turenne, 76.
Pecoul (Auguste), [104], ancien élève de l'École des Chartes, au château de Villiers, Draveil (Seine-et-Oise).

Pelletan (Camille), [182], ancien élève de l'École des Chartes, rue du Cherche-Midi, 33.

Perier (Ferdinand), [275], rue de l'Arcade, 16.

Petit de Julleville, [27], professeur à la Faculté des lettres de Dijon.

Piat (A.), [161], rue Saint-Maur, 49.

Pichon (baron J.), [28], président de la Société des bibliophiles françois, quai d'Anjou, 17.

Picot (Georges), [183] juge au tribunal de la Seine, rue Pigalle, 54.

Portalis (baron Roger), [292], boulevard Haussmann, 144.

Pottier de Lalaine, [136], directeur du *Bibliographe musical*, boulevard Malesherbes, 65.

Pougny, [280], préfet de la Somme.

Pressensé (Fr. de), [214], rue d'Assas, 76.

Quentin-Bauchart (Ernest), [137], rue François Ier.

Raynaud (Gaston), [79], archiviste-paléographe, rue Laffitte, 48.

Regnier (Adolphe), [241], membre de l'Institut, rue de Vaugirard, 22.

Reinwald (C.), [229], libraire, rue des Saints-Pères, 15.

Rencogne (G. Babinet de), [61], archiviste de la Charente, à Angoulême.

Reynald (H.), [232], professeur à la faculté des lettres, à Aix (Bouches-du-Rhône).

*Richard (Éd.), [237], avocat, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Richou (Gabriel), [80], ancien élève de l'École des Chartes, boulevard Sébastopol, 131.

Rigola (Gaetano), [267], Corso Vittorio Emanuele, Turin; correspondant Champion.

Robin (Camille), [251], rue Lord Byron, 1.

Robineau (C.), [91], rue de Marignan, 25.

Roi des Belges (Bibliothèque de S. M. le), [196], aux soins de M. Scheler, bibliothécaire du Roi, rue Mercelis, Ixelles, banlieue de Bruxelles.

Rolland (Eugène), [185], rue du Sommerard, 9.

Roofe (William), [195], Craven cottage, Merton Road, Wandworth, Surrey; correspondant Franck.

*Rouquette [138], libraire, passage Choiseul, 85.
Rozière (Eug. de), [32], membre de l'Institut, rue des Saints-Pères, 48.
Ruble (baron Alphonse de), [186], rue de Luxembourg, 41.
Sardou (A.-L.), [320], à Nice.
Sauvan (F.), [227], rue Delaborde, 46.
Say (Léon), [130], ministre des finances, député à l'Assemblée nationale, rue La Bruyère, 45.
Schuchardt (Hugo), [139], professeur à l'université de Halle.
Schuré (Éd.), [215], rue d'Assas, 10.
Schweighæuser (Alfred), [48], archiviste-paléographe, rue des Écoles, 48.
Seguier (Jean-Joseph-Alfred de), [105], conseiller à la Cour, Orléans.
Sénemaud (Éd.), [43], archiviste des Ardennes, à Mézières.
Sieber (L.), [57], bibliothécaire de l'université de Bâle.
Simion (L.), [143], à Berlin; correspondant Champion.
Simpson (Alex.), [198], Shakspeare Terrace, 16, Sunderland (Angleterre).
Snelgrove (Arthur), [163]. London Hospital, Londres, E.
Stecher (J.), [51], professeur à l'université de Liége.
Stengel (Edm.), [213], professeur à l'université de Marbourg.
Strasbourg, Bibliothèque de l'université, [231]; correspondant J. Baer et Cie.
Straus (Émile), [106], avocat, rue Saint-Georges, 9.
Sundby (Thor), [323], à Copenhague.
Talbert (F.), [107], professeur à La Flèche.
Tamizey de Larroque (Ph.), [115], à Gontaud (Lot-et-Gar.).
Tarneau (Jules), [306], notaire, à Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.
Techener (Léon), [239], libraire, rue de l'Arbre-Sec, 52.
Tempier (D.), [165], archiviste des Côtes-du-Nord, à St-Brieuc.
Terrat (Barthélemy), [250], agrégé de la faculté de droit de Douai.
Thévenin (M.), [108], répétiteur à l'École des hautes études, rue du Cherche-Midi, 55.
Thompson (E. Maunde), [193], du Musée Britannique, Londres; correspondant Borrani.

Thurot (Ch.), [33], membre de l'Institut, rue Gay-Lussac, 5.
Tissot (Amédée), [53], bibliothécaire de la ville de Lisieux.
Tourtoulon (baron Ch. de), [34], au château de Randon par Montpellier.
Trier (G.), [54], Köbmagergade, 22, à Copenhague.
Trochon (l'abbé Charles), [297], bibliothécaire de l'évêché, à Coutances.
Truebner (N.), [166], libraire, Londres, Ludgate Hill, 57.
*Truelle-Saint-Evron, [109], rue Saint-Honoré, 229.
Twietmeyer, [216], libraire, à Leipzig; correspondant Champion.
Vaesen (Joseph), [294], élève de l'École des Chartes, rue Madame, 39.
Vendeuvre (baron de), [140].
Vian (L. R.), [141], ancien notaire, à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).
Vienne, Bibliothèque impériale et royale, [278].
Vienne, Bibliothèque de la cour, [277]; correspondant Champion.
Vieweg (F.), [67], libraire, rue Richelieu, 67.
Villard (Th.), [287], boulevard Malesherbes, 172.
Vitu (Auguste), [308], avenue de Wagram, 36.
Vogüé (comte de), [110], membre de l'Institut, ambassadeur de France à Vienne.
Ward (H. L. D.), [226], du Musée Britannique, Londres.
Warner (G. F.), [194], du Musée Britannique, Londres; correspondant Borrani.
Weimar (Bibliothèque de), [153].
Wey (Fr.), [35], inspecteur général des archives, rue de Mareil, 57, à Saint-Germain-en-Laye.
White (George), [40], Court House, Epsom.
Willems (A.), [65], membre de la Société des bibliophiles belges, chaussée de Haecht, 65, Bruxelles.
Würtenberger (Auguste), [318], propriétaire de la librairie Loescher, via Tornabuoni, 20, à Turin; correspondant O. Lorenz.

LISTE DES MEMBRES

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Baudry.
Bonnardot.
Bordier.
Didot.
Egger.
Gautier
Laborde (marquis de).
Luce.
Marty-Laveaux.
Meyer.
Michelant.
Moland.
MM. Montaiglon (de).
Pannier.
Paris (G.).
Paris (P.).
Picot (E.).
Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
Rothschild (baron J. de).
Rozière (de).
Ruble (baron de).
Thurot.
Wey.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président	MM. P. Paris.
Vice-présidents	Egger, G. Paris.
Administrateur	Marquis de Queux de Saint-Hilaire.
Secrétaire	Meyer.
Secrétaire-adjoint	Pannier.
Trésorier	Baron J. de Rothschild.
Trésorier-adjoint	Picot (E.).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

Tenue à la Bibliothèque nationale (salle du cours d'archéologie), le 15 avril 1875, à 4 heures.

Présidence de M. P. Paris, *président provisoire.*

M. le Président ouvre la séance en indiquant brièvement le but que se propose la Société. Il donne ensuite lecture d'un projet de statuts, qui est approuvé avec de légères modifications (ci-dessus p. 1).

L'assemblée procède ensuite à l'élection du bureau et du conseil d'administration (voir ci-dessus, p. 19), M. N. de Wailly, qui avait présidé les réunions préparatoires de la Société, ayant au préalable décliné toute nomination.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale (salle du cours d'archéologie), le 19 avril 1875, à 4 heures.

Présidence de M. P. Paris, *président.*

Sont présents : MM. Baudry, Bordier, Delisle, Didot, Gautier, de Laborde, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, Moland, de Montaiglon, Pannier, P. Paris,

G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, de Rothschild, de Rozière, de Ruble, Thurot et Wey.

M. le Président fait connaître les noms de trois nouveaux adhérents : MM. Blancard, répétiteur à l'École des langues orientales, Dumouchel, professeur à l'université de Moscou, et Bethmont, député.

M. Delisle offre au Conseil son cabinet, pour y tenir ses séances. Cette offre gracieuse est acceptée avec reconnaissance.

Le Conseil décide qu'il n'y aura point de comité de publication permanent, que chaque projet de publication sera renvoyé à une commission spéciale.

Le Conseil est informé que M. le baron J. de Rothschild prend à sa charge les frais de publicité faits jusqu'à ce jour pour la Société. M. le président adresse à M. de Rothschild les remercîments de la Société.

Une commission composée de MM. G. Paris, de Laborde et Michelant, auxquels s'adjoindront le président et le secrétaire, est chargée d'élaborer le règlement de la Société.

Le Conseil décide en principe que des honoraires seront alloués aux auteurs ; ces honoraires pourront varier selon les difficultés du travail. La commission du règlement déterminera le chiffre minimum de ces honoraires. En outre dix exemplaires (neuf sur papier ordinaire et un seul sur papier fort) seront attribués aux auteurs.

Le Conseil discute la question de savoir si les publications de la Société seront revêtues d'un cartonnage. Les avis sont partagés sur ce sujet. MM. Gautier et G. Paris se chargent de recueillir des renseignements précis sur le prix des cartonnages.

Le Conseil décide qu'une remise de 10 pour 100 sera faite aux libraires qui recevront des souscriptions pour la

Société, et feront pour les membres l'office de correspondants.

Propositions de publications :

Par M. G. Paris : *Chansons populaires françaises du quinzième siècle.* Renvoi à une commission composée de MM. Marty-Laveaux, de Queux de Saint-Hilaire et de Montaiglon.

Par M. L. Pannier : *Débat des hérauts de France et d'Angleterre;* œuvre en prose du quinzième siècle. Renvoi à une commission composée de MM. Baudry, Luce et Michelant.

Par MM. Normand et Raynaud : *La Chanson d'Aiol et Mirabel.* Renvoi à une commission composée de MM. Gautier, Moland et G. Paris.

Par M. Bordier : *Les Poëmes de Clermont-Ferrant* (*Saint-Léger* et la *Passion*), reproduits en fac-simile par la photogravure (procédé Dujardin). M. Bordier présente un spécimen de cette reproduction, dont il offre de céder les planches à la Société, celle-ci devant désigner un éditeur qui accompagnerait ces fac-simile du travail nécessaire. Renvoi à une commission composée de MM. Delisle, Gautier, G. Paris.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale (chez M. Delisle), le 26 avril 1875, à 4 heures.

Présidence de M. P. Paris, *président.*

Sont présents : MM. Baudry, Bordier, Delisle, Gautier, de Laborde, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, Moland, de Montaiglon, Pannier, P. Paris, G. Paris, de

Queux de Saint-Hilaire, de Rothschild, de Rozière, de Ruble, Thurot.

M. le président fait connaître les noms de deux nouveaux adhérents, MM. Duloup et Blanchemain.

M. L. Gautier lit sur le projet de publication des poëmes de Clermont-Ferrand (*Saint-Léger* et la *Passion*) un rapport dont voici le résumé : La commission chargée d'examiner ce projet (voir le procès-verbal de la séance précédente) approuve de tous points l'exécution des planches reproduites en photogravure par M. Dujardin, et en propose à la Société l'acquisition. M. G. Paris se charge de l'édition que doivent accompagner ces fac-simile. En outre, M. G. Paris a proposé à la commission de joindre aux poëmes de Clermont-Ferrand le fac-simile (qui serait exécuté par le même procédé), et une édition, avec introduction, notes et glossaire, des serments de 842 (tels qu'ils sont contenus dans l'unique manuscrit de l'historien Nithard), du chant de sainte Eulalie, et du fragment de Valenciennes, le tout devant former un volume de 10 feuilles environ, qui pourrait prendre pour titre : *les plus anciens monuments de la langue française*. La commission, dont M. Gautier est le rapporteur, conclut à l'adoption de la proposition de M. G. Paris, et fait ressortir le grand intérêt de cette publication.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées. M. Meyer est désigné comme commissaire responsable de la publication de M. G. Paris.

A propos de cette décision, M. de Rothschild fait remarquer qu'il y aurait économie pour la Société à borner son tirage de façon à dépasser de peu le nombre d'exemplaires dont elle a actuellement besoin, et à faire conserver les clichés de ses publications. Le Conseil se réserve de revenir sur cette question lors de la mise sous presse d'un volume.

M. de Montaiglon propose au Conseil la publication d'un recueil de farces connu sous le nom de Farces du manuscrit La Vallière. Renvoi à une commission composée de MM. Michelant, Pannier, G. Paris.

Le Conseil décide que les publications de la Société seront faites dans le format in-8° carré, et avec les caractères elzéviriens de la fonderie générale; que le Bulletin sera imprimé à Paris, chez M. Chamerot, qu'il contiendra les procès-verbaux des séances, les rapports annuels du secrétaire et du trésorier, et des notices de manuscrits relatifs à l'ancienne littérature de la France; qu'il sera publié en quatre numéros trimestriels d'environ deux feuilles.

Le Conseil ayant désiré qu'une marque fût imprimée sur chacune de ses publications, M. Bordier se charge de chercher dans les manuscrits à miniatures de la Bibliothèque nationale et d'apporter à la prochaine séance du conseil quelques types de personnages écrivant.

Une commission, composée du président, de l'administrateur, du secrétaire et du trésorier, est chargée de dresser, de concert avec MM. Didot, le projet du traité qui réglera les rapports de la Société avec son éditeur.

NOTICE

D'UN RECUEIL MANUSCRIT DE POÉSIES FRANÇAISES DU XIIIe AU XVe SIÈCLE, APPARTENANT A WESTMINSTER ABBEY.

Ce manuscrit m'a été communiqué en septembre dernier par M. Bradshaw, bibliothécaire de l'Université de Cambridge, qui, l'ayant emprunté à la bibliothèque du chapitre de Westminster depuis quelque temps déjà, a bien voulu me permettre d'en prendre une notice. Je dois dire tout d'abord que le recueil en question n'a pas une bien grande valeur, et que j'aurais volontiers laissé le soin de le décrire à quelque personne plus versée que moi dans la littérature des derniers temps du moyen âge, si, au lieu d'être conservé à Westminster abbey, il figurait sur le catalogue de quelque grande bibliothèque.

C'est un manuscrit sur papier, qui paraît avoir été exécuté en France, vers le milieu du quinzième siècle. Il a dû être porté d'assez bonne heure en Angleterre, car on trouve en divers endroits des mots anglais ou même des phrases entières, d'une écriture du commencement du XVIe siècle, qui ne sont rien de plus que des essais de plume. Il a beaucoup souffert : le commencement et la fin manquent, et des premiers feuillets il ne reste que quelques fragments.

Les pièces dont se compose ce recueil m'ont paru antérieures au quinzième siècle, au règne de Charles VII à tout le moins. Cependant, peu versé dans l'étude de la poésie de cette époque, je craindrais d'être trop affirmatif sur ce point. Le fait est que les pièces que je puis identifier sont en effet du XIIIe au XVe siècle. La liste n'en est pas longue.

N°s 3, 61, 62, 64. Ce sont des *Demandes amoureuses*. Les recueils de ce genre ne sont pas rares dans les manuscrits. Le plus ancien que je connaisse se trouve, égaré parmi

des jeux-partis, dans le manuscrit Douce 308 de la Bodleyenne, à Oxford[1]. Un autre a été publié d'après un ms. de Montpellier[2], et se rencontre avec peu de différences dans le ms. fr. 12615 de la Bibl. nat., et dans un ms. appartenant au marquis de Bath[3]. Enfin un troisième, qui a certaines demandes en commun avec le précédent, est copié dans un des plus riches volumes du Musée Britannique (Bibl. reg. 16. F. II.), dont une notice a été donnée par Vallet de Viriville[4]. Un recueil de *Demandes amoureuses* a été souvent imprimé, voy. Brunet aux mots *Adevineaux* et *Demandes*.

N° 37. Cette ballade est, de toutes celles que contient le manuscrit de Westminster abbey, la seule sur laquelle je sois en état de dire quelque chose, et encore mes renseignements se bornent-ils à constater que le refrain: « Je meur de soif bien près de la fontaine » est le premier vers, et en quelque sorte la matière, de onze ballades différentes, composées par Charles d'Orléans et autres poëtes, entre lesquels Villon[5]. Ces onze ballades figurent dans les recueils des poésies du duc d'Orléans (édition Guichard, p. 128 à 138), et l'une d'elles, celle de Simonnet Caillau (édition Guichard, p. 138), se trouve en dehors des œuvres de Ch. d'Orléans, dans un manuscrit appartenant à M. le baron Pichon[6].

N° 57. Le Dit des douze mois, contenant une division de la vie humaine en douze phases comparées aux douze

[1] Voy. mes *Documents mss. de l'anc. littérat. de la France*, p, 217. note 1, ou *Arch. des Missions*, 2e série, V, 221.

[2] *Revue des langues romanes*, III, 322 et 324.

[3] *Third Report of the Royal Comission on historical Manuscripts*, 1873, p. 180.

[4] *Bulletin du Bibliophile*, 1846, p. 845 et suiv. — Vallet de Viriville cite ce manuscrit sous la cote impossible 11, F. 16.

[5] La ballade de Villon a été insérée dans les éditions de ses œuvres (Jannet, p. 110).

[6] Voy. A. de Montaiglon, *Poésies des* XVIe *et* XVIe *siècles*, V, 262-3.

mois de l'année, se rencontre en divers manuscrits, depuis la fin du quatorzième siècle. Je me propose de le publier prochainement, avec diverses pièces relatives au même sujet.

N° 58. Les deux premiers vers sont fort semblables au début d'une pièce du treizième siècle publiée par M. Th. Wright (*Reliquiæ antiquæ*, II, 221) d'après le manuscrit Harleyen 2253 ; mais là s'arrête la ressemblance, autant du moins que j'en puis juger par les quatre vers que j'ai copiés de la pièce de Westminster abbey[1]. Le sujet et le caractère des deux pièces ne peuvent au reste manquer de présenter la plus grande analogie. Voici le début de la pièce du manuscrit Harleyen :

Quy femme prent a compagnie,
Veiez s'il fait sen ou folye;
Qy en femme despent sa cure
Oiez sa mort e sa dreiture ;
Qy femme eyme e femme creit
Sa mort brace, sa mort beyt;
Qy coveyte ou femme preyse
Sa mort quert e nulle eyse, *etc.*

N° 60. Sous ce titre « un dit d'amours » nous avons ici un extrait du *Chastiement des dames*, de Robert de Blois, publié dans le second volume de Barbazan, édition Méon. Les quatre vers cités correspondent aux vers 864-7 et 894-7 de l'édition. Il est toujours intéressant de constater la présence d'un poëme du treizième siècle dans un manuscrit du quinzième.

N° 63. *Ventes d'amour*. On en trouvera un texte, établi d'après trois éditions gothiques, dans le *Recueil de*

[1] M. Bradshaw, qui a bien voulu vérifier sur le ms. une épreuve de cette notice, m'écrit que le texte Harleyen et le texte de Westminster ne présentent, à partir du troisième vers, que des ressemblances générales dues à la communauté du sujet. Le premier contient 96 vers seulement et le second 126.

poésies françoises des quinzième et seizième siècles de M. de Montaiglon, t. V, p. 204. Il en existe diverses rédactions manuscrites, l'une (peut-être la plus ancienne) est de Christine de Pisan. Ce jeu persiste encore dans la poésie populaire; voy. Damase Arbaud, *Chants pop. de la Provence*, I, 220.

N 64. L'*Epistre au Dieu d'amours* est un poëme composé par Christine de Pisan en 1399 (Bibl. nat. fr. 604, fol. 51; 835, fol. 45). Les dernières lignes donnent la date ainsi qu'il suit :

Donné en l'air, en nostre grant palais,
Le jour de may, la solempnée feste,
Ou les amans nous font mainte requeste,
L'an de grâce mil iij^{c}. .iiij^{xx}.
Et xix, presens dieux et daïns.

M. Bradshaw m'apprend que cette pièce a été imitée par Occleve, dont le poëme, *The letter of Cupide,* se trouve dans les anciennes éditions de Chaucer. Voici, en effet, d'après le Chaucer de John Urry (London, 1721), p. 534, les vers correspondants à ceux qu'on vient de lire :

Vrittin in the lustie moneth of maie,
In our paleis, where many a million
Of lovirs true have habitacion,
In the year of grace joyfull and joconde
A thousande fowir hundrid and seconde.

N° 65. Le *Livre de la Pastoure* est aussi de Christine de Pisan, et se trouve dans les recueils de ses œuvres; voyez par exemple le manuscrit Bibl. nat. fr. 836 fol. 48 Il est transcrit séparément et sans nom d'auteur, dans le manuscrit fr. 2184.

P. Meyer.

Voici maintenant la description du manuscrit.

Le premier feuillet est coupé, mais paraît avoir été laissé blanc ; du second il reste ce fragment d'un virelai :

1. A.....
Et assise
Lassus ou ti.....
A saint Gervais.....
Sans faintisse,
Suis venu a cest mat*in*
Comme vostre pelerin,
Chief enclin.
Humblement je vous pre*sente*
Mon ame et mon corps, aff*in*
Qu'a ma fin
Vous vueilliés estre presente.

Vierge doulce debonnaire,
Examplaire
De parf.....

Les trois feuillets suivants paraissent contenir la suite de la même pièce, le v° du f° 4 est blanc. D'après l'envoi, il paraît que cette poésie accompagnait un tableau donné à une chapelle de Notre-Dame. Voici cet envoi (fol. 5) :

A celuy soit guerredonné
Au jour du jugement a l'ame
Qui ce tablel cy a donné
A la chapelle Nostre Dame.
Amen.

2. F° 6-9. Virelai, dont le premier couplet est ainsi conçu :

A ce premier jour de may
Soubz ung may
Vert, plaisant et gracieux,
Seul a par moy me trouvay,
Et songay
Comme merencolieux

Que veoye en pluseurs lieux
Gens joyeux
Menans amoureuse vie;
Pourquoy? car nul ne soit (*l.* n'estoit ?) seulz
De tous ceulx,
Ains avoit chascun s'amye.

3. F° 9 r°.

Qu'esse que d'amours? — C'est plaisance folle.
Quel est l'arbre d'amours[1]?
— Les racines sont del delis,
Et les branches sont de souppirs;
Les fueilles sont de beau parler,
Et le fruit est de bien amer.

Du chastiau d'amours vous demant
Quel est le premier fondement?
— Loyaul amer[2]....

4. F° 11 v°.

Amours, amours, jadis soulloye
Chanter danser et mener joye,
Et maintenant
Doulleur m'assault et me guerroye,
De desespoir suis en la voye
Par hardement.....

5. F° 14. *Complainte d'amant* (sept strophes rimant, *a b a b b c b c*).

Belle, prenés temps et espasse
De regarder mes piteux cas...

6. F° 15. *Balade*[3], ayant pour refrain :

Grace en servant pour mercy desservir.

[1] Cette question et sa réponse font partie des *demandes* contenues dans le ms. 12615.

[2] Par ces trois vers débutent les *demandes* du ms. de Londres (voy. *Bullet. du Biblioph.*, 1846, p. 848), et celles du ms. du Mis de Bath. Ils se trouvent aussi dans le ms. 12615 et dans le texte de Montpellier auquel manque le second vers (voy. *Rev. des l. rom.*, III, 322).

[3] Lorsque le titre est fourni par le ms., je l'imprime en italique.

F° 15 r° et suiv. *Balades amoureuses.* Refrains :

7. Doulce dame, pour vostre amour avoir.
8. Tant pour l'espoir que j'ay de la veoir.
9. De mieulx en mieulx serviray ma maistresse.
10. Tout seul demeure ainsi comme confus.

11. F° 17 v°. *Virelay.*

Pensant a la grant amour...

12. F° 18. *Virelay.*

Honneur, joie, paix et santé...

12. Rondel, ayant pour refrain :

Plus n'aray esbatement
Quant de vous ne suis prouchains.

13. *Lay.*

J'ai servy amours
Et feray tousjours
Trestout mon vivant. .

14. F° 16 v°. *Autre lay.*

Las ! tout mon desir,
Mon joieux plaisir,
Ma vie et m'amour...

15. F° 19 v°. *Lay.*

Autre ne vueil
Servir a mon vueil
Que vous a qui je suis...

F° 20. *Balades :*

16. On voit tout et ne voit on goute.
17. Contre le bien et la joie que j'ay.
18. Par faulce envye et langue envenimée.
19. En ce peril atens mercy ou mort.
20. Et me feussiez cent mile fois plus dure.

21. Que mercy ne puis avoir,
N'en vous doulx parler atraire.
22. Qui de s'amour veult faire bonne garde.
23. Cil trois m'ont mort et elle que Dieu gard.
24. Traire il m'est grief, mais ne m'en puis retraire.
25. Je suis bany de bonne compaignie.
26. Tant que pitié ou amour lui dira,
27. Qu'autre de vous jamais ne quier avoir.
28. Au gré d'amours et a l'onneur ma dame.
29. Vostre reffus que d'une autre l'ottroy.
30. Ne me soiez de vostre amour lointaigne,
31. Dame, convient que vous soie lointaings,
32. Je la feray de dueil mourir ou taire.
33. M'ont a ce mis que pour amer mourroy.
34. Mais quant luy plaist en gré reçoy la mort.
34bis A ce dessoubz qu'a ce desseure.

35. F° 27. *Balade amoureuse*. Ce n'est pourtant pas une balade, mais une chanson de cinq couplets rimant *a b a b c c d d e e d*, plus un envoi.

Vint [et] cinq poins sont en amant au cler...

F° 27 v° et suiv. *Balades*.

36. Pardonnez moy, besoing le me fait faire.
37. Je meur dé soif bien près de la fontaine.
38. Fol fu du faire mais du laissier fu saige,
39. D'amer autry ne d'autry estre amée.
40. Envers soussy de povre mesnaigier.
41. Ne t'en chaille car le cuer est tout tien.
42. Petit guerredon me rent dur et amer.
43. S'en loe amours et vous ma dame aussi.

La moitié du f° 29 étant coupée dans le sens de la longueur, on ne peut savoir ce que contenaient la 2e col. du r°, ni la 1re du v°. La 2e col. du v° contient autre chose qu'une ballade. Voici les derniers vers de cette colonne :

44. Et si fais bien par mon fol saiges sens
Que le soleil est a myenuit couchans;
Et toute nuit quant il me plaist esclere
D'une espringal courtoise debonnaire,
Et les estoiles qui sont cleres luisans,
L'une a l'autre je fais plus tost contens
Qu'un oeil ne clot et oevre sans mesfaire.

Au f° 30 les ballades reprennent :

45. Puis que pour vous et pour amer mourray.
46. Quant loyaulté ne maint en son viaire.
47. De vray amant et de lealle amie.
48. Puisque ma dame [*ou* la belle] si m'a sa foy menty.
49. Celui qui veult ceste vie hanter.
50. A mol pastour lou liu[1] chie layne.

51. F° 31 v° *Balade couronnée.*

Car jamais homs ne mourra pour plus belle.

52. F° 32. *Balade pour rire.*

De balader sur estas je prens fin.

F° 32 v°. *Balades.*

53. En espousant ung grant tas de florins.
54. Sont reculez et pour argent.
55. Pour honorer le noble estat d'amours.
56. Et de ce tousjours suis en doubte.

57. F° 33 v°. *Le dit des .xij. mois.*

Il est voir qu'en .xij. saisons
Se change .xij. fois ly homs.
Tout ainsi que les .xij. mois
Se changent en l'an .xij. fois,

[1] Le loup; voy. Le Roux de Lincy, *le Livre des Prov.*, I, 179; II, 460, 472.

Selon le droit cours de nature,
Tout ainsi que (*l.* T. ensement) la creature
Se change de .vj. ans en .vj. ans
Par .xij. fois; cils .xij. temps
(Et) sont .lxxij. ans en nombre;
Adont s'en va couchier en l'ombre
De viellesse ou convient venir,
Ou il fault (*l.* convient) jeune mourir.
Premier prenray a commencier
Six ans pour le mois de Janvier....

58. F° 35 v°. *Le dit de la condition des femmes.*

Uns homs qui se marie
Veés s'il fait sens ou folie.
Femme si engigne et deçoit
Celui qui plus l'ayme et la croit...

59. F° 37 v°. *Balade couronnée sur l'estat des femmes.*

Les trois estas s'en duellent a merveilles.

60. F° 38 v°. *Un dit d'amours.*

Cilz musars qui se vont vantant
De bonne amour ne tant ne quant
Ne sentent mais fors que un' ombre
De fol penser que les encombre.
. . . . . .
. . . . . .
Amours est de grant desroy,
Amours ne craint conte ne roy,
Amours ne doubte espée trenchant
Amours ne doubte feu ardant.

61. F° 42. *Geux partiz d'amours.*

Dame, je vous demande se femmes sont aussi jalouses comme les hommes ? — Sire, je croy bien qu'elles sont jalouses et plus tost que les hommes.

62. F° 45. *Autre geu party de demandes,* écrit comme prose.

Leal amant, si après respondez :
Se vous amez belle dame senée,
Dictes lui que seroit mieulx vostre gré
Ou que s'amour eüssiez conquestée
De vous sans autre pourveance
Au chief d'un an a paine et a grevance,
Ou par moien que vous bien an ussiez,
Au chief d'un mois conquise l'eüssiez ?
Aubelet respont :
A ce respont je[1] suis bien apresté,
Et dit que amours est plus tost ottroié
Par bon moien et leal et secret,
Et par ce est dame a bon acort menée,
Sans un an mettre, par bonne diligence;
En un seul jour ce fait toute acordance
Par le moien que bien est devisé;
Dont vault il mieulx que sans et plus prisié.

Suit immédiatement, écrit comme prose :

63. *Demandes.*

Je vous vens la giroflée.
Dite, pucelle, sans demorée
De vostre amour, s'il vous agrée,
Comme je la porray avoir,
De vous vueil aprendre et savoir.

Responce (incomplète par suite de la perte d'un feuillet) :

M'amour aurez entierement.....

61. F° 46. *Comment la dame demande au sire.*

Quelz sont les .viij. vertus que vray amans doit avoir ? et parle en tel maniere comme cy après s'ensuit :

Sire, pour ce qu'entre vous hommes estes et devez estre plus parfaittement fondez en vray sens de nature que entre

[1] Peut-être faudrait-il : *A ce respont, j'e[n]* .., et au vers suivant *di?*

nous femmes ne sommes, que Dieu a formées de plus foible condicion...

65. F° 52. *Cy commence l'epistre au dieu d'amours.*

Cupido, dieu par la grace de lui,
Dieu des amans sans aide de nulluy,
Regnant en l'air du ciel tres reluisans...

66. F° 65. *Cy commence le livre de la pastoure.*

Moy de sagece pou duite,
Ja par mainte fois deduite
Me suis a faire dittiés,
Combien que pou entremettre
M'en saiche, mais pour desmettre
Aucunement la pesance.....

67. F° 76. Pièce sans titre, contenant 34 strophes de 8 vers dont voici la première :

Je voy que chascun amoureux
Se veult ce jour apparier;
Je voy chascun estre joyeulx,
Je voy le temps renouveler,
Je voy chanter rire et danser,
Maiz me voy seul en tristesse,
Pour ce que j'ay perdu mon per
Non pas per maiz dame et maistresse.

Viennent ensuite 4 strophes de 13 vers (f° 80 2°) :

68. Jeune, gente, souefve riviere
D'onneur et de joyeuse chiere
Qui font en vous beaulté flourir...

Derniers vers (f° 80 v° et dernier).

Mais se j'eusse d'amer entente
Je feisse parolle plus brefve.

Paris. — Imprimerie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

Nos 3 ET 4

PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie

RUE JACOB, 56

—

1875

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 17 juin 1875, à 3 h. 1/2.

Présidence de M. Egger, *vice-président.*

Sont présents : MM. Baudry, Bonnardot, Didot, Egger, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, Pannier, G. Paris, de Queux de Saint-Hilaire, de Rothschild, de Rozière, de Ruble, Thurot, Wey. — M. Magimel, associé de la maison Didot, assiste à la séance.

M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : M. Delaville-Leroulx, la Bibliothèque de la Cour et de l'État à Münich, MM. Carrel, Guilmoto, Lecesne, la Bodléienne à Oxford, MM. Tarneau, de Villemessant, Vitu, Lallement (membre perpétuel), Bossert, le marquis de Beauvoir, le duc de Chartres, Dr Doyon, Franck (J.), Klotz, Batilliat, Boully, Würtemberger, Magnien, Sardou (A.-L.), Stimming (membre perp.), Pagès, Sundby, Fontane, Moisy, Marescot, Maillet, Chavane, Bodinier,

Joubert, Füster, de Beer, la Bibliothèque Paulina à Munster, MM. le comte de Beauvoir, Bailey, Kerby et Endean, Hodges, Foster et Cie, le comte Berthier.

M. de Rothschild fait connaître au conseil le projet de traité rédigé de concert entre la commission nommée à cet effet dans la précédente séance et MM. Didot. Ce projet est discuté et adopté. MM. Didot se chargent de distribuer les volumes publiés par la Société aux membres résidant à Paris et aux correspondants des membres résidant en province ou à l'étranger. Le *Bulletin* sera envoyé directement à tous les membres.

M. de Montaiglon, empêché de se rendre à la séance, adresse par lettre un rapport sur le projet de publication des *Chansons populaires françaises du quinzième siècle* (ms. de la Bibl. nat. fr. 12744), proposé par M. G. Paris, et recommande vivement, tant en son nom qu'en celui de M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire et de M. Marty-Laveaux, cette publication, intéressante non-seulement pour l'histoire de notre littérature populaire, mais aussi pour celle de la musique, puisque M. Gevaërt veut bien se charger d'y joindre la transcription des mélodies qui accompagnent les chansons dans le manuscrit. M. de Queux de Saint-Hilaire appuie les observations de M. de Montaiglon. Le Conseil décide la mise sous presse immédiate des *Chansons populaires francaises du quinzième siècle*, auxquelles seront joints des spécimens de la musique, telle qu'elle est notée dans le manuscrit, avec les transcriptions dues à M. Gevaërt. Le Conseil fixe à 30 francs par feuille les honoraires attribués à cette publication.

M. G. Paris donne lecture d'un rapport de la commission chargée d'examiner le projet de publication de la chanson d'*Aiol et Mirabel*, présenté par MM. Normand et Raynaud.

La chanson d'*Aiol* a été depuis longtemps signalée à l'attention des savants. L'originalité de la première partie, la singularité du rhythme de cette première partie et du mélange qui en est fait avec le rhythme alexandrin, la liberté des assonances, sont des raisons suffisantes pour la rendre digne d'une publication. Il faut y joindre le succès que ce poëme a obtenu, non-seulement en France, mais à l'étranger : il a été imité en Italie, en Espagne et dans les Pays-Bas.

L'édition n'offre pas de difficultés particulières, le poëme ne nous étant parvenu que dans un seul manuscrit. La copie présentée par les éditeurs est complète ; M. G. Paris l'a revue et la juge en état d'être mise immédiatement sous presse. La préface a besoin de certaines modifications qui ont été indiquées à MM. Normand et Raynaud, et qu'ils sont disposés à y introduire. Elle est d'ailleurs de peu d'étendue et ne retardera pas la publication.

Le Conseil, adoptant les conclusions de MM. G. Paris, Gautier et Moland, décide la mise sous presse immédiate de la chanson d'*Aiol*. Les éditeurs devront joindre à leur édition un glossaire.

M. Baudry, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication du *Débat des hérauts de France et d'Angleterre* (MM. Baudry, Luce et Michelant), fait connaître que la commission attend pour présenter son rapport que M. Pannier ait remis sa préface. La commission pense qu'en général, pour éviter toute interruption dans une impression commencée, il y a lieu de n'autoriser la mise sous presse d'un ouvrage que lorsque le manuscrit en est complet en toutes ses parties. — M. Pannier pense avoir son manuscrit prêt pour la prochaine séance ; ce qui l'a retardé, c'est la nécessité de faire copier, pour le joindre à son édition, un opuscule

anglais publié en réponse au *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre,* sous le titre de « *The Debate* « *betwene the Heraldes of Englande and Fraunce,* « compyled by Johne Coke, clerk of the Statutes of the « Staple of Vestmynster » (vers 1550). Un exemplaire de cet opuscule, qui est une rareté bibliographique, a été récemment acquis par M. de Rothschild, qui a bien voulu le mettre à la disposition de M. Pannier.

Le Conseil charge une commission composée de M. G. Masson, de Rothschild, de Queux de Saint-Hilaire et P. Meyer de choisir des échantillons de papier pour les publications de la Société.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 28 juillet 1875, à 3 h. 1/2.

Présidence de M. H. Michelant.

Sont présents : MM. Bonnardot, de Laborde, Luce, Meyer, Michelant, Moland, de Montaiglon, Pannier, Picot, de Rothschild, Thurot, Wey.

M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : MM. le Dr Farge, van Loghem, Saintsbury, W. Wright, H. Bradshaw (membre perp.), le comte de Montebello, G. Fagniez, E. Hucher, Ch. Royer.

L'édition des *Chansons populaires françaises du quinzième siècle,* préparée par M. G. Paris, étant en état d'être mise sous presse, le Conseil désigne, comme commissaire

responsable, M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire. — M. Michelant est désigné pour être le commissaire de la publication du *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre* par M. Pannier. — Ces deux volumes seront mis sous presse immédiatement.

Propositions de publications :

Par M. le Dr Bos : d'une Vie de saint Gille en vers octosyllabiques, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque Riccardi, à Florence. Renvoi à une commission composée de MM. de Laborde, Marty-Laveaux et Meyer.

Par M. Michelant : des romans de *Guillaume de Palerme* et de l'*Escoufle*. Renvoi à une commission composée de MM. Bonnardot, de Montaiglon et Pannier.

M. le Trésorier donne au Conseil des renseignements sur l'état financier de la Société.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 17 octobre 1875, à 3 h. 1/2.

Présidence de M. G. Paris, *vice-président.*

Sont présents : MM. Baudry, Gautier, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, de Montaiglon, Pannier, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, de Rothschild.

Nouveaux membres : MM. Pastureau, capitaine au 41e régiment d'infanterie, le comte de Puymaigre, Lister

(membre perpétuel), Scholle, Em. Trier, Geiger, Gust. Masson, van der Hæghen, vicomte de Grouchy, Aug. Boucher, Volmöller, Fanjoux, Lepetit.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : Les *Chansons populaires françaises* en sont à leur dixième feuille. L'éditeur pense que l'impression en sera terminée dans les premiers jours de novembre. M. Gevaërt a remis la transcription de la musique.— Le *Débat des Hérauts d'armes de France et d'Angleterre* vient d'être envoyé à l'imprimerie.

Imprimerie Gouverneur. Les deux premières feuilles d'*Aiol* sont tirées.

M. le Président expose au Conseil que l'impression de l'*Aiol* ne pouvant être terminée cette année, il est nécessaire de mettre immédiatement sous presse un ouvrage qui puisse être distribué avant la fin de l'année, en même temps que les *Chansons populaires* et le *Débat des Hérauts d'armes*. Cet ouvrage pourrait être le roman de Guillaume de Palerme, proposé à la dernière séance par M. Michelant. La mise sous presse immédiate de ce volume est décidée, et M. G. Paris nommé commissaire.

M. le Président propose, pour compléter l'exercice 1875, la distribution du recueil de fac-similés qui doit accompagner l'édition des plus anciens monuments de la langue française (voy. la séance du 26 avril). Les fac-similés des poëmes de Clermont-Ferrand et des serments de 842 sont déjà prêts : il ne reste plus à faire que ceux de *Sainte Eulalie* et du fragment de Valenciennes. L'édition qui doit les accompagner ferait partie de l'exercice de 1876. Cette proposition est adoptée.

M. Meyer fait un rapport oral au nom de la commis-

sion chargée d'examiner le projet de publication de la Vie de saint Gille, présenté par M. le Dr Bos (voy. la séance précédente). Cette légende en vers, qui a pour auteur Guillaume de Berneville, poëte jusqu'à ce jour inconnu, est un texte du douzième siècle, à divers égards fort intéressant. La copie adressée par M. le Dr Bos vient d'être vérifiée partiellement à Florence sur le manuscrit par M. de Laborde, et a paru fort exacte. En raison des difficultés très-réelles que présentera l'édition de ce poëme, M. Meyer propose que M. G. Paris soit adjoint, comme collaborateur, à M. Bos. Cette proposition, qui a obtenu l'assentiment de MM. Bos et Paris, est adoptée.

M. Meyer propose, en son nom personnel, la publication du roman de Brun de la Montagne, dont on ne connaît qu'un manuscrit incomplet (Bibl. nat. franç. 2170), et dont il possède, depuis de longues années, une copie entièrement prête pour l'impression. Renvoi à une commission composée de MM. Michelant, Pannier et G. Paris.

Sur la proposition de M. le Président, une commission composée de MM. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, G. Paris et Meyer, est chargée de faire choix d'un modèle de cartonnage pour les volumes publiés par la Société.

M. Luce demande que le conseil dresse une liste des textes qu'il serait le plus intéressant de publier, afin de susciter des éditeurs pour ces publications. Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs des membres présents, M. le Président invite M. Luce à donner lui-même à sa proposition une forme plus précise sur laquelle on discutera à la prochaine séance.

NOTICE

DU MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DIJON N° 298[2].

Ce manuscrit, écrit au quatorzième siècle (on trouvera plus loin les dates précises), se compose de deux cent cinquante-deux feuillets à deux colonnes (ou plutôt se composait, car on verra qu'il en manque vingt-sept). Il était orné d'un assez grand nombre de miniatures, qui ont presque toutes été coupées. En tête est une table des matières ainsi intitulée : *Ce sont les devises et les rubriches de ce livre ouquel a plusieurs roumans si comme ils sont intitulé cy dedans.*

Viennent ensuite les pièces suivantes.

1. *Le roman de la Rose* (f° 1-CVI).

2. F° CVII r°. *L'epistre des femmes.*

Commencement :

Se hom congnoissoit l'avantage
Que Dieux, quant le fist a s'ymage,
Li donna, ce fut congnoissance,
Moult avroit au cuer grant poisance
Quant d'en user ne saroit rien
A dessevrer le mal du bien.

Fin :

Aucune foiz l'ay je veu;
Mais tant vous di qu'ay congneu
Que qui aime et croit fole feme
Gaste son temps, pert cors et ame.

Une pièce différente a été publiée sous le même titre par M. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 21. — Sur un autre morceau portant aussi ce titre, voy. *Romania*, I, 209.

3. F° CVII r° b. *L'evangile des fames.*

Commencement :

L'evangile des fames vous voeil ci raconter.
Moult grant profit en vient qui le vuelt escouter :
Cent jours de vray pardon y puet l'en conquester ;
Marie de Compieingne le conquist oultre mer.

Fin :

Qui conseil veut avoir et sehur et certain
A feme le voit querre, si n'ira pas en vain :
Leur conseil est si bon et au soir et au main
Que ja homs n'iert honniz se feme n'i met main.

Publié dans Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 26, d'après plusieurs manuscrits de la Bibl. nat.

4. F° CVIII r° b. *C'est un motet des femes.* Ce motet comprend trois parties. Vient d'abord : *Le Tripple,* composé de vingt-trois vers latins ; voici les premiers et les derniers :

O bicornix et nequam bestia,
Bigulata, bilinguis, varia,
O femina, Belial filia,
Tu qua dote superbis cernito :
Tu candide cutis planicie,
Sine menda rosea facie,
Ac patenti reliqua facie (*l.* specie)
Precelleres, set in abscondito *etc.*
. . . . . .
Ergo cum tu sic sis culpabilis
Et ad virum duntaxat utilis
Ut nascatur de te amabilis
[Viri ?] forma, stupendum est quibus
Superbi[r]e presumis dotibus.

Vient ensuite : *Le motet.*

A tous jours sans remanoir
Ou manoir d'enfer manoir

Devreit homs qui aime feme
Fors que de commune amour,
S'ainsi n'est que tout honnour
Vueille changier a diffame:
Car quant Dieux feme forma,
Forme douce li donna
Pour couvrir mieulx sa fausse ame;
Mais la sainte et [la] puissant
En excepta dont je chant:
Vueil de cueur servir ma dame.

Quant à *la teneur,* elle ne comprend que les premiers mots de l'hymne auquel elle renvoie : *Vi*[*r*]*go Dei genitrix.*

5. F° CVIII r° b. *Centilogium magistri Johannis de Maduno.* Cette petite pièce comprend dix-huit vers tautogrammatiques, fort peu intelligibles, contre les femmes. Voici le premier et le dernier :

Femina feralis, fraudosa, ferox, ferialis.....
Fi frustra fide fide falsi fine fruetur.

Cette composition de Jean de Meun était inconnue. Elle s'arrête au milieu du r°, laissant en blanc le reste du feuillet.

6. F° CXIX r° b. *C'est le testament maistre Jehan de Meun.* Publié dans Méon, *le Roman de la Rose*, t. IV, p. 1 ss. Cf. Keller, *Romvart,* p. 120.

7. F° CXIX v° a. *Chaton en françoys.*

Commencement :

Seigneurs, ains que je vous commans.

Voyez sur cette traduction P. Meyer, dans la *Romania,* I, 209.

8. F° CXXIII r° a. *Le reclus de Morliens.*

Commencement:

Miserere mei, Deus!
Trop longuement me sui teus.

Voyez sur cet ouvrage, conservé dans de nombreux manuscrits, et digne d'être publié, l'*Histoire littéraire*, t. XIV, p. 33 ss.

9. F° CXL r° a (après une page blanche).

Dire me plait et bien doit plaire.

On lit à la fin (f° CLIV v° b): *Explicit Charité.* C'est un autre poëme, également inédit, du reclus de Morliens (aujourd'hui Molliens-Vidame, arrondissement d'Amiens, Somme); voy. *Hist. litt.*, l. c.

10. F° CLVI (après un feuillet arraché):

Ce que Fauvel nous signifie;
Mais ainçoys est bon que je die.

A la fin (f° CLXI v° a) on lit: *Explicit Fauvel.* Le roman de *Fauvel* a été publié par M. Pey, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. VII, p. 319 et 437, d'après le manuscrit de la B. N. 2140 (autres manuscrits du même poëme: B. N. 146 et 2139). A la suite de ce roman, sur l'espace laissé au bas du f° CLXI, se lisent quatre sentences rimées:

L'en puet maint home par donner
Faire muet sans mot sonner.

Amours fait les vilains gentis
Et a honneur estre ententis;
Et des avaricieux larges,
Et des couhars hardis sans targes.

Homs monte par humilité;
Mesure tient home en chierté.

Orgueil fait home trebuchier,
Perece le fait mendier.

Vient ensuite la note suivante:

Explicit iste liber, qui fuit inceptus, mediatus et sic adimpletus Parisius, et etiam sic finitus in vico Boni Putei prope portam sancti Victoris circa nativitatem Domini, anno ejusdem M̊.CC̊C.LV̊.

11. F° CLXII r° a. *C'est le brief maistre Jehan de Meun qui fist le roman de la rose.*

Commencement:

Dieux ait l'ame des trespassez.

A la fin, au v° du même f°, col. *a*, on lit: *Explicit le brief maistre Jehan de Meun.* Le reste du feuillet est blanc.

Cette pièce, sous le titre de *Codicille de Jean de Meun*, se trouve dans le *Roman de la Rose*, édition Méon, t. II, p. 117. Cf. Keller, *Romvart*, p. 328.

12. F° CLXIII v° a. *L'Advocacie nostre Dame.* Ce poëme s'arrête au f° CLXIIII v° b, après les vers: *Fay nous droit, il en est saison Et donne a chascun sa raison*, mais il est incomplet: deux folios ont été arrachés après celui-là.

Le poëme de l'*Advocacie*, par J. Justice, a été publié en partie par M. Chassant (Paris, 1855). M. A. de Montaiglon en prépare une édition, pour laquelle le manuscrit de Dijon, jusqu'à présent inconnu, lui apporte un nouveau secours.

13. F° CLXXVII r° a. *La passion.*

Commencement :

Ou nonentiesme (*sic*) an de l'empire Tybere Cesar empereur de Rome, et ou nonentiesme (*sic*) an de la seigneurie Herode le roy de Galilee...

Fin (f° CLXXVII v°) :

Et ainsi laidement fina sa vie. Qui plus en sara plus en die. Explicit *Passio Domini.*

14. F° CLXXVIII r° a. *C'est le jeu des eschaz.*

Commencement :

A noble home Bertran Aubert de Tarascon frere Jehan Ferron de l'ordre des freres prescheurs de Paris, son petit et humble chapellain, soy tout.

A la fin, f° CCIII r°, on lit : *Explicit le jeu des eschaz.* Voyez sur ce livre si répandu au moyen âge, et spécialement sur la traduction de Jean Ferron, l'*Histoire littéraire*, t. XXV, p. 26.

15. Ici se trouvaient d'après la table les lettres d'Abaelard et d'Héloïse (de la traduction de Jean de Meun) ; cet ouvrage a été enlevé du volume.

16. F° CCXXX r°. *Boesce de consolation.*

Commencement :

Je qui sueil diter et ecrire.

A la fin, f° CCLII r° b, on lit :

Cy finent les livres de Boesce Que j'ay escript en grant angoesce Parisius in domo domini nostri episcopi Ambianensis, anno M.CCC.LXII., mense septembris.

Sur cette traduction de Boèce, voy. *Romania,* t. II, p. 271-2.

Gaston PARIS.

NOTICE

DU MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, FONDS FR. 25415, CONTENANT DIVERS OUVRAGES EN PROVENÇAL.

Le ms. Bibl. nat. fr. 25415, anciennement fonds Gaignières n° 41, est un volume en parchemin de 50 feuillets de 265 millimètres de hauteur sur 185 de largeur. Au bas du dernier feuillet on lit : « Donné par M. l'abbé de Castres, le 21 octobre 1709 » [1].

Le premier cahier n'a que cinq feuillets : il devait en avoir huit (soit quatre feuillets doubles). Le centre du cahier étant formé par les feuillets 2 et 3, il manque deux feuillets au début et un à la fin. Les cahiers 2, 3, 5 sont de huit feuillets, le 4e de six ; le dernier feuillet du 5e cahier (fol. 35) est déchiré en diagonale. Le 6e cahier est réduit à cinq feuillets numérotés 36-40. Il y manque deux feuillets au commencement et un à la fin. Le cahier 7 se compose de deux feuillets numérotés 41 et 42. Il n'offre pourtant point de lacunes : le manuscrit s'arrêtait primitivement au fol. 42. Le 8e cahier a sept feuillets (44-50), il en manque un entre 45 et 46. On verra plus loin que le texte compris dans ce cahier est incomplet du début et de la fin. C'est un cahier ajouté. L'écriture, à la vérité, ne diffère pas sensiblement de celle du reste du manuscrit, mais les miniatures sont coloriées, ce qui n'a pas lieu dans les cahiers précédents.

Ce manuscrit, moins le dernier cahier sur l'origine duquel je ne saurais rien affirmer, a dû être exécuté à Bé-

[1] Voy. L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, p. 350.

ziers ou dans les environs, un peu avant l'année 1373. En effet, on lit au fol. 42 v° une note ainsi conçue :

L'an mill .ccc.lxxiij., a .ij. de mars, un dimecres a nueg, fonc la terratremoll a Bezes et en totz los autres locz de Bezes.

On lit au sujet du même tremblement de terre dans la chronique de Jacme Mascaro :

L'an sobredig (1373), a .ij. del mes de mars, lo premier dimecres de carema, a miega nueg, fonc gran terratremol per tot aquest païs, e fonc dos ves en aquest an[1].

En 1373, en effet, l'année commençant à Noël, le 2 mars coïncidait avec le mercredi des Cendres. La date donnée par les deux textes est donc vraie. Le manuscrit Gaignières, appartenant à une époque et à un lieu suffisamment déterminés, est intéressant comme texte de langue. Il n'offre pas moins d'intérêt pour l'histoire littéraire. Je vais indiquer successivement les divers ouvrages qu'il renferme, donnant de chacun d'eux des extraits suffisant pour en faire apprécier le caractère.

Le ms. Gaignières a été connu de Raynouard, qui cite assez fréquemment dans son *Lexique roman* des passages du *Roman de la Prise de Jérusalem*, par lequel s'ouvre le volume (par ex. II, 44, *b*, sous *altre;* IV, 62 *a*, sous *levar;* IV, 596 *a*, sous *poncha*, etc.). Dans la Table des principaux ouvrages cités, qui termine le t. V du *Lexique*, figure, p. 608 *b*, un *Roman de la prise de Jérusalem*, avec la cote 7498, olim Colbert, 3031; mais l'ouvrage contenu dans le manuscrit ainsi désigné (maintenant fonds français 1374) est un poëme français dont il sera question plus loin, et non le texte provençal dont nous nous occupons, lequel paraît être resté entièrement ignoré depuis Raynouard.

[1] *Bulletin de la Société archéologique de Béziers.* I (1836), 104.

I

LA PRISE DE JERUSALEM OU LA VENGEANCE DE JÉSUS-CHRIST.

Le premier des écrits contenus dans ce volume est le récit fabuleux, si répandu au moyen âge, d'après lequel Vespasien, affligé d'une lèpre affreuse, est guéri par la vertu du linge où la face du Sauveur était imprimée, et par suite assiége et détruit Jérusalem, afin de venger la mort du Christ. Je dois réserver pour une autre occasion les recherches que réclame l'histoire fort compliquée de cette légende. Je me borne donc à quelques remarques.

La forme la plus ancienne de ce récit paraît se rencontrer dans un apocryphe dont on a deux rédactions : la *Vindicta Salvatoris*, publiée par Tischendorf[1], et la *Cura sanitatis Tiberii*, publiée par Mansi [2]. Dans cette légende, c'est Tibère qui est malade, puis guéri.

Une autre forme, infiniment plus répandue au moyen âge, est celle où Vespasien, et non plus Tibère, est atteint de la lèpre, et, miraculeusement guéri, entreprend la vengeance de Jésus mis à mort par les Juifs. Cette forme de la légende, qui respecte un peu plus que l'autre la vérité de l'histoire, a eu un succès énorme, attesté par des rédactions en toutes les langues romanes, et finalement par un mystère français très-souvent représenté [3]. C'est celle à laquelle appartient le texte provençal dont on trouvera ci-après un extrait. Si répandue qu'elle ait été, on n'en connaît pas de

[1] *Evangelia apocrypha*, p. 448-63. Tischendorf s'est servi de deux ms. du quatorzième siècle, l'un de Milan, l'autre de Venise : le ms. B. N. lat. 5327 (fol. 55) lui aurait offert du même texte une copie du dixième siècle.

[2] St. Baluzii *Miscellanea*, éd. Mansi, IV, 55-7; cf. Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, p. lxxxj-ij.

[3] *La Vengeance de Nostre-Seigneur Jésus-Christ;* voy. le *Dict. des Mystères* du comte de Douhet (collection de l'abbé Migne), col. 996 et suiv. Aux indications contenues dans cet article on peut ajouter que ce mystère fut joué à Laon en 1464; voy. *Revue des sociétés savantes*, 4e série, III, 69.

texte antérieur au XIIe siècle : c'est au XIIe siècle, et plutôt vers la fin qu'au commencement, qu'on la voit apparaître complétement constituée dans le poëme français, en forme de chanson de geste, de Vespasien, ou de la Prise de Jérusalem [1]. Dans cette forme de la légende a été incorporé un récit apocryphe fort ancien, celui de la mort de Pilate, qui, isolément, a été, lui aussi, développé de bien des manières [2]. La question à résoudre, et qui ne peut, faute d'espace, être examinée ici, est de savoir si le poëme français de la Prise de Jérusalem, le texte provençal contenu dans le manuscrit ci-après décrit, et les autres textes présentant le même récit, dérivent tous d'une composition latine ; ou bien, si l'un de ces textes romans, par exemple le poëme français, qui est le plus ancien, n'est pas la source d'où tous les autres seraient sortis. La première hypothèse est la plus vraisemblable : elle se heurte cependant à cet obstacle qu'on n'a rencontré jusqu'à présent aucun récit latin pouvant être la source unique des récits vulgaires dont il s'agit de trouver l'origine. La seconde hypothèse soulèverait bien des difficultés : elle ne permettrait pas d'expliquer d'une façon satisfaisante le rapport du poëme avec les divers textes en prose. Bornons-nous présentement à constater que la légende, telle qu'elle nous ap-

[1] *Histoire littéraire*, XXII, 412 et suiv. Dans cet article deux exemplaires seulement du poëme sont mentionnés, B. N. fr. 1374 (anc. 7498³, Colbert) et 1553 (anc. 7595), mais il y en a au moins sept autres, à savoir B. N. fr. 20039 (anc. S. Germ. fr. 1454), 25439 (anc. la Vallière 87); Arsenal, B. L. fr. 283, Londres, Musée britann., Bibl. du roi. 16. E. VIII; Cheltenham, bibl. de Sir Th. Phillipps, 3657 (voy. Sachs, *Beitræge zur Kunde altfr.*, etc., *Literatur* p. 70). Turin, mss. fr. 12 et 36.

[2] Voy. la *Mors Pilati*, dans Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, p. 432-5 Une traduction française de ce texte (ou du moins d'un texte à peu près semblable) a été publiée par E. Du Méril d'après le ms. B. N. fr. 1553 dans ses *Poésies populaires latines du moyen âge* (1847), p. 364-8. Dans le même ms. 1553 la traduction de la *Mors Pilati* est précédée de la traduction d'une autre légende, toute différente, relative à Pilate et à la guérison miraculeuse de Vespasien. Du Méril a publié ces deux textes à la suite l'un de l'autre comme s'ils ne faisaient qu'un, sans remarquer la diversité de leur origine.

paraît dans le poëme français et dans les récits de la même famille, a le caractère du moyen âge, et non du plus ancien. Ce caractère est surtout rendu sensible par le titre de sénéchal donné par tous les textes au messager que Vespasien envoie en Palestine à la recherche d'une personne ayant connu Jésus et ayant hérité du don de guérir. L'accord de toutes les versions de la même légende fait assez voir que la qualification de sénéchal vient d'un original commun, et on conçoit qu'un apocryphe composé ou traduit en latin dans les premiers siècles du christianisme ne ferait pas usage de ce terme.

Comme on l'a vu plus haut, notre manuscrit a perdu ses deux premiers feuillets. Il nous est heureusement possible de réparer cette lacune, au moins quant au sens, à l'aide de quelqu'un des autres textes du même récit. Entre ces textes, aucun ne se tient aussi près de notre version provençale que la version catalane publiée, en 1857, par D. Prospero Bofarull[1]. La ressemblance est si complète qu'il ne suffirait point, pour l'expliquer, de supposer à l'un et à l'autre un même original. Deux traductions indépendantes ne se ressembleraient pas à ce point : d'où la conclusion que le catalan a été traduit, ce qui, en beaucoup de cas, veut dire copié, du provençal[2]. Mais le provençal lui-même, quelle en est l'origine immédiate ? Vraisemblablement, selon l'hypothèse exprimée plus haut, un texte latin qui m'est inconnu. De là seraient encore sortis, entre autres versions, le poëme français men-

[1] *Coleccion de documentos ineditos del archivo general de Aragon.* Barcelona, t. XIII, ayant pour titre particulier : *Documentos literarios en antigua lingua catalana* (siglos XIV y XV). Cette édition est malheureusement peu correcte, plus, ce semble, par la faute de l'éditeur que par celle du ms.

[2] M. Mila y Fontanals avait déjà conjecturé (*De los Trovadores en España*, p. 482, note) que l'original du texte catalan était provençal et non latin « à cause des traditions relatives à Pilate et à la cité de Vienne »; mais ce motif ne serait pas suffisant, car nous avons des textes latins, la *Mors Pilati*, par exemple, où est rapportée la légende relative à Vienne (Tischendorf, *Evang. apocr.*, p. 434).

tionné ci-dessus et une version en prose française dont je connais plusieurs mss. du xve siècle (B. N. fr. 979, 981, 1370, etc., Carpentras 464), et qui a été plusieurs fois imprimée à la Renaissance [1]. Cette version française commence ainsi dans le ms. B. N. fr. 981, fol. 40 :

Après quarante ans que Jhesu Crist fut mis en croix en Jherusalem [2], Vaspasien fils de August Cesar, qui estoit empereur de Romme, de Alemaigne et de toute Lombardie, et aussi detenoit Jherusalem et Judée en sa subjection; et Romme estoit chief de toute paiennie : pourquoy l'empereur tenoit a Romme son siege, et adoroit et faisoit adorer les ydoles; et si estoit le plus grant seigneur du monde, et avoit tout le plaisir et le bien de ce monde; et avoit ung filz saige et noble en leur loy, qui se nommoit Titus, lequel estoit grant seigneur et avoit grande puissance, et si avoit grande esperance et grant delit aux biens de cest monde, et si creoit moult fort en ydoles qui estoient maintenues par les dyables, car elles [3] parloient par elles, par lesquelles tout le monde se perdoit, si que Jhesu Crist qui avoit souffert passion pour rachater l'umain lignage, ad fin qu'il donna[st] recongnoissance a l'empereur, et pour le gecter hors de celle erreur luy et toutes ses gens, ovra par telle maniere comme il s'ensuit cy après.

Avint le temps que Dieu donna à l'empereur Vaspasien une maladie qui s'appelloit chancre....

Voici maintenant, d'après le texte catalan, ce qui manque au provençal :

Apres .xl. anys que Deu fo levat en creu en Jherusalem, Vespesia l'emperador qui fo fill de Just [4] Cesar emperador de Roma e de la major part de tota Lombardia, e tenia en des-

[1] Voy. le *Dictionnaire des légendes du christianisme* (dans l'Encyclopédie théologique de Migne), col. 1092 et 1203; Brunet, *Manuel du Libraire*, et Græsse, *Trésor*, sous destruction de jérusalem.

[2] 1370 *ajoute* regnoit, *qui semble nécessaire au sens. Comme il manque aussi bien dans le catalan que dans les deux autres mss. français, il faut croire qu'il y avait en latin :* Vespasiano..... imperatore. — [3] *Corr., avec* 979 *et* 1370, d. qui. — [4] *Corr.* August; *voy. le texte français.*

tret Jherusalem. Roma era cap de tot paganisma, e l'emperador creya e adorave les idoles, e feya adorar per tot son emperi; e ell era be guarnit de la riquesa d'equest mon, e ell avia[1] bona cavalaria sobre tots los altres barons del mon, e avia un fill sert e savi qui avia nom Titus; e ell stave en aquest delit [e] en aquesta abundancia del segla, e no pensave d'als sino delitar son cos. Deus reguarde la sua gran error, car pres per els pasio e mort. En aquell temps era mantenguda e continuade dels continnamens[2] dels ydoles e dels dimonis e la perdicio del poble. E trames Deus una malaltia qui havia nom cranch en la cara de Vespesia l'emperador, que tot lo nas e les galtes li menjaven tro a les dens, e caygeren li les maxeles e la barba tot en axi com hom la li hagues palade tota, que anc no y romas pels. L'emperador fon dolent de sa malaltia, e tots los seus barons stegeren ne fort meravelats, e feren venir metges tots los milos que hom poc trobar; e com aquels metges com mes obraven en ell lavos, ell pigorave mes, si que tots los metjes lo desenpararen, e digueren que res no li podien valer...

En ce temps, Clément, l'un des disciples du Christ, prêchait à Rome. Gay, sénéchal de Vespasien, ayant entendu sa prédication, entretient son maître de Jésus-Christ, un saint prophète de Jérusalem qui avait le don de guérir, ajoutant que celui qui pourrait se procurer un objet qui eût touché au corps de ce prophète, serait délivré de toute maladie. Après avoir conté en bref la vie et la mort de Jésus, le sénéchal poursuit ainsi :

« Tremetetz en Jherusalem, si trobarets res d'aquell sant « profeta, o que agues tocat al cos del sant profeta, car siats « sert que mantinent serets guarit; car e gran fe que trobarets « alcuna cosa que ell [aya] tocade ho tengude al seu beneyt « cors, axi com he hoït preycar. » Dix l'emperedor: « Si axi es « com tu dius, non halergem mes, mas que tentost sies ape-

[1] *Edit.* ama.
[2] *Sic édit.*, *corr.* [la error] del coutivamen?

« rallat per anar la; e si res trobes, que m'o aports. E si lo « sant profeta me vol garir, iol vengeré per sert, que aytantes « din[er]ades faré dels Juheus, .xxx. per .j. diner, com ell fo « venut per .xxx. dines. Mas aso vull que digues a Pilat mon « prebost, que molt m'es greu com no m'ha trames lo traüt[1] « que solia trametre a mon pare, com nol m'a tremes sino per « tres anys, e no li perdonaré car per set anys lo m'a falit. — Senyor, » so dix lo senescal, « be compliré lo vostre mana- « ment, si a Deu plau. »

J'ai poussé la citation un peu au-delà du point où commence le provençal, afin de fournir au lecteur le moyen de comparer quelques lignes des deux textes. Voici maintenant les premières pages de notre manuscrit :

....que anes en Jheruzalem sercar si atrobera res de la santa profeta.

(Miniature.)

So ditz l'emperador : « Si aysi es coma tu dizes, non o alon- « gues pus; may que tantost vos siatz aparelhatz que lay anetz; « e si atrobas res, que m'o aportetz. E si la profeta me vol « guerir, ieu lo venjaray per sert, que aytantas denayradas « faray del[s] juzieus co el fo vendutz. May ayso vuelh que di- « gatz a Pilat : que mot m'es greu car lo traüt no m'a trames « que solia trametre a mom payre. Et al me trames per .ii[j]. « ans, ieu non lo y perdonarai, car de .vij. ans m'es falhitz.— « Senher, » so dis Gay lo senescalc, « ben compliray lo vostre « comandamen, si a Dieu platz[2]. »

[1] *Après ce mot l'édition répète* nol ma tremes.

[2] *Voici, à titre d'échantillon, le passage correspondant de la version française en prose* (fr. 981, fol. 41 *c*) : Lors dist l'empereur : Se il est ainsi comme tu me dis, je te prie que tu ne esloignez plus, mais incontinant tu y voises; et se tu troves aucune chose, apportez la moy. Et sachiez que se le saint prophète me vuelt garir, je vengeray sa mort, et destruiray tant de Juifz que j'en donnerai .xxx. pour vng denier, ainsi comme ils vendirent le sainct prophete .xxx. deniers. Et si vueil que tu dies a Pilate mon prevost, puisque tu vas de par de lay, qu'il saiche qu'il me desplaist molt fort de ce qu'il ne m'envoye le treu qu'il souloit envoyer a mon pere; et aussi le m'envoya il par trois ans, mais ores il a failli par sept ans, et pour ce que je ne lui pardonne pas. — « Sire », dit le seneschal, « je ferai vostre commandement s'il plaist a Dieu. »

Can Gay lo senescalc se aparellet d'anar am sas gens a cavalh, ni pueys se mes en .j^a. nau per passar otra mar.

(Miniature.)

(*Fol.* 1 *b*) Can Gay lo senescalc vi la volontat de so senhor, aparelhet si per anar en aysi coma se tanh a messatge d'emperador, e coma az el tanhia, que era nobles homs e majer de l'emperador de Roma. E no volc menar trop de bregua, may solamens .iiij. cavaliers sieus nobles, en aysi comas tanh az (?) aytal baro coma el es e (?)..... [1] escudiers e trotiers am ganre de saumiers e de vianda. E pres comjat de l'emperador et montero en lurs pa-(*c*)-lafres, e per terra vengro al port de Barlet, et aqui els intrero en .j^a. nau am tota lur gens. Et anet tan navegan que per voluntat de Dieu arribero en Acre.

Can Gay arribe en Acre ni pueys aner[o per] [2] *terra en Jherusalem.*

(Miniature.)

E..... en Acre ez el anet a Sezaria [3], e de Sezaria venc en Jherusalem per terra. Et alberguet privadamen e seladamen en la cieutat am .j. savi juzieu e mot pros home que avia nom Jacob. Aquest Jacob era payres de Maria Jacobi. Can lo senescalc ac sojornat en la cieutat .iij. jorns, que nos s'era fag conoysser, e Jacob son hoste lo pres per la ma, e dis li : « Hoste senher, nobles homs me aparetz. Digatz me seladamen don etz ni de cal terra, (*d*) ni que etz vengutz querre, que « s'ieu t'en puesc cosselh donar de neguna causa que mestiers sia, yeu o fara[i] volontiers. »

Can Jacob ac demandat a Gay que era vengutz querre, ni co Gay li respondet, ni co Jacob li comtet la mort de Dieu.

(Miniature.)

Gay lo senescalc li rendet gratias a Jacob e dis li : « Hoste,

[1] Le *ms. est fortement taché à cet endroit ; texte catalan :* axi com pertanya aytal baro ; apres pres scudes...

[2] *Ici le ms. est troué.*

[3] *Le ms. est encore taché ; texte catalan :* E cant foren venguts a Nacre vas reculir en un leny et ana tro a Sesaria.

« yeu soy homs de l'emperador de Roma, e soy so senescalc,
« etz el pleu se mays e mi que en home quez el aia. Car vos
« me semblatz prozom, yeu vos diray la veritat. Vespazia Se-
« zar, mossenhor l'emperayre, per lo cal (?) Jherusalem se des-
« trenh, es sobrepres d'una malautia que a nom cranc, que
« li a manjat e gastat tota la cara, e tot lo cors a lebros, que
« nos pot sostener de pes que aia, (*fol.* 2) ans lo cove jazer de
« nuegs e de dies. Et a tan gran ira de si mezeys, e totz los
« sieus homes, que no sabo ques fasso, ni podon trobar metges
« quel guerisca, ans pejoyra cascun dia. Et yeu avia auzit par-
« lar de la santa profeta que Juzieus aussiro en esta cieutat e
« y pres passio, que grans miracles fazia en sa vida et apres sa
« mort; que si yeu puecs atrobar neguna cauza que az el agues
« tocat, que tantost que l'emperador l'auria ni la tocaria, fos
« gueritz per la vertut de la santa profeta. E sapiatz que yeu
« soy per ayso vengutz; e si tu m'en sabes ren d'ayso que yeu
« queri, essonha m'o, que gran be t'en faray aver de l'empe-
« rador mossenhor, esseras onratz en sa cort davan totz. Per
« que, si sabes neguna cauza profichabla a mossenhor, essen-
« hala nos e non la nos sela, may tantost la averiscaz, que yeu
« volgra tornar ves mossenhor que es fort destreg. »

Jacob dis : « Mossenhor l'emperador cre en la santa profeta
« ni azora (*b*) la ? » Gay lo senescals respon e dis quez el azo-
rava las ydolas, e non layssaria los cultivamens dels sieus dieus
per neguna res. Jacob respon e ditz : « Bels amix, tornas von
« a vostre emperador, que si el non crezia en la santa profeta
« que pres mort e passio, que yeu o vi, el vi davalar de la
« crotz el vi metre el monimen a Josep son amic; pueys lo
« vi yeu can fo ressucitatz prezicar a sos discipols, e dis lur :
« Anatz prezicar per tot lo mon a tota creatura l'avangeli, e
« digas lur que qui creyra el filh de la Verge ni sera batejatz
« sera sals; e qui non o creyra sera condampnatz; per ayso vos
« dic que si el non lo crezia, e non lo azorava aysi coma Dieus
« tot poderos quez el es, que non poyria guerir. May si el lo
« vol creyre, el pot esser tantost gueritz, aysi coma sson ganre
« d'autres. Et si yeu von dizia .j. yssample de veritat d'una
« femna que a nom Veronica, que es de Gualilea. Elha era (*c*)

« tan fort lebroza que non auzava estar entre las autres gens;
« e cant elha saup que Jhesu Crist fo levatz en crotz, ac gran
« dol, que elha avia sa pessa e sa crezensa quez el la sanes e la
« mondes de sa malautia. E venc a Monti-Calvari, e vi quels
« Juzieus agro Jhesu Crist levat en crostz, et al pe de la crotz
« estet la verges Maria sa mayre am .j. discipol que avia nom
« Jon. E Veronica no s'auzava apropiar de la dona ni del dis-
« cipol per la gran malautia que en elha era. E la verges Ma-
« ria, can vi aquela femna, dresset sa ma ves ela, e ssonet li
« que vengues az ela; e la femna venc tantost, e la mayre de
« Dieu pres .j. toalha que Veronica portava en sa testa, et es-
« pandic la davan la cara del sieu filh benezecte, et aytan tost
« demostret si la emagena de la cara de nostre senhor Jhesu
« Crist, e baylet la a la femna. Et aytan tost can Veronica tenc
« la toalha on era la fasia de Nostre Senhor, fo sanada e mon-
« dada de tota sa (*d*) lebrozia, et ela a encaras aquela toalha.

Can Gay dis que trameses querre Veronica.

(Miniature.)

— Senher, » so distz Gay lo senescalc, « tot ayso crezi yeu
« be veramen, mays mandez per la femna..... »

Fin :

(*Fol.* 23 *c.*) *Can Pilat fo messes en prezo ni pueys en lo Rozer, en .j*ª. *rox, aysi cant auziretz.*

(Miniature.)

E can lo justecier vic la sententia quels senadors de Roma agron donada contra Pilat, mantenen pres lo e mes lo en .j. potz encontra l'aygua; et avia y .jª. cadieyra on l'asec, e pueys venc .jª. barra tornadissa ampla desus que era encadast[r]a-da am la cadieyra; e mes la y denan los pietz, e claus lo am .jª. cadena, et anc non ac poder ques mogues. Pueys el li mes unas bueias de fust als pes, et aqui estet de nueg e de jorns, e dava li hom a manjar del pa e de l'aygua petit, que ben man-jera mays la metat. En aquest caytivier estet Pilat .ij. ans, et

a cap de .ij. ans lo justicier lon trays et ostet li las bueias, e fonc tan caytieus e tan dessemblatz e tan fenis que anc nos poc sofrir, e fo tan pelos que nol parec huelh ni cara. Lo justecier lo pren e leva lo en .j. poli, e d'otra lo pont de Roze el s'en anet amb elh. Et aqui avia .j^a^. mayo hon metia hom totz aquels que avia[n] facha trassio, el Rozer revironavala tot entorn, e no y podia hom intrar may ab .j. batelh. Lo justicier fa obrir e mes lo laïns. Aytan tost cant (*d*) Pilat fonc laïns en la mayo, comesset a crotlar fort et a tremolar. El justicier cant o vi, ac paor e fugic s'en, que anc no y auzet estar. E can s'en fonc mogutz, la mayo se fondet e s'en intret en abis, que anc non vic hom peyra ni saup hom que s'endevenc; mays encaras y conoys hom lo luoc cant y ve tornejar l'aygua. En aysi cant avetz auzit fo venjada la mort de Jhesu Crist per Vespazia Sezar l'emperador de Roma e per Thitus so filh. E Jafel de Jafa escris tot aquest fag per cosselh de Jacob e de Joseph, que estet pres en Jherusalem tro que la cieutat fonc preza. Et els foro ad aquest fag, et acorderon se totz .iij. e disseron la veritat, e Jafel de Jafa o escris, Amen.

II

LA PLAINTE DE NOTRE-DAME.

Petit poëme d'environ 900 vers qui se rencontre encore dans trois mss. : Bibl. nat. 1745 fol. 137, 22543 (ancien La Vallière 14) fol. 124 v°, Tours 944. Il a pour sujet la plainte de la Vierge au pied de la croix : *Planctus beate Marie*, tel est le titre fourni par le ms. 22543. On possédait déjà deux poésies provençales sur le même sujet, l'une et l'autre en quatrains alexandrins[1]. Celle dont nous nous occupons présentement est en octosyllabiques. Elle serait traduite de saint Augustin, si nous devions en croire le prologue ci-après rapporté. Mais le pieux rimeur

[1] Elles ont été publiées, l'une dans mon *Choix d'anciens textes*, n° 32, l'autre dans les *Chants populaires de la Provence* de M. D. Arbaud, II, 22.

provençal s'est trompé. Il a attribué à saint Augustin, reproduisant sans doute une fausse indication du texte dont il s'est servi, un écrit qui se rencontre assez fréquemment dans les collections de mss., le plus souvent sous le nom de saint Bernard[1], parfois sous ceux de saint Augustin[2] ou de saint Anselme[3]. Voici le commencement de cet opuscule, selon le ms. latin B. N. lat. 2541, fol. 42 *c* :

Tractatus de revelatione facta beato Bernardo a beata Virgine super dolore quem sensit in passione filii sui.

Quis dabit capiti meo aquam et oculis meis imbrem lacrimarum ut possim flere per diem et noctem, donec servo suo Dominus Jhesus appareat, visu vel sompno, consolando animam meam? O fideles anime, filie Jherusalem, sponse dilecte Dei, una mecum lacrimas, queso, fundite, donec nobis noster sponsus in sua speciositate[4] benignus et suavis occurrerit. Recolite, recolite sedula mente, pensate quam sit amarum ab ipso separari cui nupsistis, cui vos in omni sanctitate vovistis. Vos ipsas Christo vovistis, vos ipsas Christo reddite. Currite, filie, currite, virgines sacre, ad virginem que ipsum genuit. Ipsa enim portavit illum omnipotentem regem glorie. Ipsa enim genuit, lactavit, die octavo circuncidit, die .xl°. presentavit in templo, duas turtures vel columbas pro eo offerens holocaustum. . . . .

Il existe de ce petit traité au moins trois traductions françaises en prose, dont l'une mentionne expressément saint Bernard comme l'auteur du texte latin. Je vais rapporter le début de chacune de ces traductions.

[1] Bibl. nat. lat. 1201, 2541, 2568, etc.; Saint-Omer 361. A été imprimé sous le nom de saint Bernard ; voy. Hain, *Repertorium bibliographicum*, n°s 2906-9.

[2] B. N. fr. 5836, fol. 209 : « Incipit compassio beate Marie circa crucem, sicut ab ipsa revelatum fuit beato Augustino. »

[3] Troyes 978.

[4] *Speciositate* d'après 1201, *sponsitate* dans 2541 et 2568, qui sont de la même famille.

I. — B. N. fr. 1768, fol. 64 v°. Il y en a un autre ms. chez le comte d'Ashburnham, collection Barrois, n° 305.

Ce sont les paroles que sainz Bernars disoit en oroison a la douce dame de Paradis en renon de la douce soffrance lou douz Jhesu Crist, et dist en tel meniere.

Ha! dit il, qui donra a mon chief ai[v]e et a mes eulz fontainne de larmes, que puisse plorer por (*sic*) jor et por nuit tant que nostres douz sires voille avoir marci de sum sergent, et que il me confort en dormant et veillant. O vos, dit il, filles de Jherusalem, espousées et amies de Deu lou douz aignel, plorez avec moi tanque nostre douz espoux nos appere en sa biauté, douz et benignes. Soveingne vos et pensez entantivemant com la desservance (*corr.* dessevrance) sera dite (*corr.* dure) a ces qui seront dessevré de celui a cui vos avez vouez vos cuers en tote sainteé. Randez vos vous, c'est vos meismes, a Jhesu Crist.....

II. — B. N. fr. 818, fol. 17, avec les variantes de fr. 424, qui a été évidemment copié sur le même original.

Li lamentacions nostre dame sainte Marie por son fil.

Qui donra a mon chief aige, a mes[1] lermes, que je puisse plorer par jor et par nuit jusqu'atant que Nostre Sire aparisse a moi son sergant[2] en veillanz ou en dormanz por conforter m'arme.

A vos, filles de Jerusalem, esposes et amies de Deu, plorez ensemble moi jusque tant que nostre beaz amis debonaires et soez vigne encontre nos. Recordez, recordez cum amére chose est estre dessevrée de celui a cui vos estes donées, a cui vos estes voées en tote sainteé. Si vos avez riens [a Deu[3]] voé, rendez a Deu vos voz. Vos estes voées a Jhesu Christ, rendés[4] li vos meïsmes[5].....

[1] Sic *dans les deux mss.*, *suppl.* ieus.
[2] Serjant 423.
[3] *Omis dans* 818.
[4] Randez 423.
[5] Meisme 423.

III. — B. N. fr. 422, fol, 122.

Ci (*l.* Oi?) Diex, qui dona (*l.* donra?) a mon chief tant d'aive et a mes oels tant de larmes que jou peusce plorer et jour et nuit tant que nostre sires Jhesu Cris me daigne mostrer aucun petit de sa dolce misericorde, u en dormant u en veillant, et confortast m'ame. Avec vous, dames de Jherusalem, et les beneoites ames (*l.* amies?) nostre Signeur, car proiés avec mi que li dous, li biaus, li deboinaires Jhesu Cris vous viegne devant en sa plus grant biauté. Recoeillés, dames, en vos cuers por dolces pensées com c'est grans hontes, grans delloiautés, de dessevrer de celui a cui vous estes toutes donées. Oiés, mes dolces virges, oiés, mes dolces filles, al dolc Jhesu Crist a cui vos avés voé vo casteé.

Il en existe aussi une traduction catalane, dont voici les premiers mots, d'après l'édition de D. Pr. Bofarull (*Coleccion de Documentos ineditos de l'archivo general de Aragon,* XIII, 131) :

Qui dara aygua al meu cap e pluya de lagremes al meus cels perço que puxa plora dia e nit tro que nostro senyor aparega a mi servidor seu per vista o per somni, confortant la mia anima. Ho! vos filles de Jerusalem, esposes e amades de Deu Jhesu-Christ.....

Il y en a aussi une traduction italienne : voy Hain, *Repertorium,* n° 2910, et Zambrini, *Opére vulgari a stampa Dei sec. XIII e XIII,* sous Bernardo (*Il pianto della Vergine.....* Firenze 1837).

Je vais maintenant rapporter le début et la fin de la version provençale. Pour le prologue (46 vers), je donnerai en note les variantes des trois autres mss., désignant le n° 1745 par *A,* le n° 22543 par *B*, et le ms. de Tours par *T*[1]. On verra que des quatre mss. le plus mauvais est certainement le ms. Gaignières.

[1] De ce dernier ms. je n'ai que les 33 premiers vers, publiés par M. Chabaille dans les *Archives des Missions*, IV, 459. C'est probablement dans une

AYSSI COMESSON LO ROMANS DE SANT AUGUSTI QUE APELHA HON CONTEMPLACIO. (*fol.* 24)

Ad honor de la sancta Trinitat
E de la verges ses pecat
Que d'angils es dona e regina
4. E d'omes salut (*le reste du vers gratté*)
Car tug non entendon lati
I libre de sant Augusti
Qe es de gran devocio,
8. Car aqui mostra e despo
Cossi la verges Maria se contenc,
Can son car filh vic mort e tenc,
Ay mes de lati en romans
12. Per so que sia a tug plazens.
Mays per la rima acordar
Non ay pogut del tot gardar (*b*)
Que dig non aia mens o pus.
16. Per so no m'en blasme negus,
Qu'ieu ay dig so que dire poc
Segon que la razo me moc,
Car trop y fo mays fag e dig
20. Quel sans non troberon escrig.
Pero prec la mayre de merce
Que s'ieu ay falhit en re
Elha am so filh perdo m'en fassa,
24. Em do a dir cauza que plassa

note fournie par ce ms. que M. Chabaille a vu que l'ouvrage était la traduction paraphrâsée du chap. XLI des *Méditations* de saint Augustin, indication que M. Dorange a reproduite sans la vérifier dans son *Catalogue des mss. de la Bibliothèque de Tours,* p. 415. L'ouvrage ainsi intitulé que contiennent les éditions de saint Augustin (Migne, VI, 902) n'est pas de ce Père de l'Eglise, et ne contient nullement l'original de notre poëme provençal.

1 *On a ajouté en interligne* sancta. — 4 *A* E de peccadors medicina. — 7 *B* Qu'es de mot g. — 9 *A* C. la v. se captenc, *B* Com la verge maire sostenc; *T* Col m. v. se coptens. — 11 *B T* en rima de r. — 12 A P, tal que sia a totz plangs, *B T* P. so c'a trastotz [*T* que a totz] sia plans. — 14 *A B* Nom soy p. — 17 *A* Q, ieu diray; *A B* dir se p. — 19 *A T* C. motz i fo e fag, *B* C. mais i fon e f. — 20 *A* Q. savis non trobo. — 21 *A* Mays p., *B* Don p. — 23 *A* Que am so f. p. mi f., *B* C'ap lo s. f. p. me f. — 24 *B* Em do a far e dir q.

Tostemps entro qu'yeu venga a fi,
Que adonx me meta am si.
E prec totz sels qu'o auziran (*d*)
28. Que, humielmen e sospiran,
Lauzo et am devotio,
Per so quens acapte perdo,
La verges Maria am so filh,
32. E quens garde de tot perilh.
Sant Augusti glorios sans,
Car el non era be sertans
Apertamen per l'escriptura
36. En cal forma ni en cal figura
Se contenc la verges Maria
Car son car filh en crotz moria,
Segon que sembla per son dig
40. Et en son libre es escrig
Quez elha a luy o demostres
En oratio, e pueys apres
Can la verges per piatat
44. Li ac tot son cor revelat,
Et escrig e motas maniera,
Elh comesset per aytal tieyra.

AYSI COMENSA SANT AUGUSTI LO LIBRE DE LA PASSIO.

Quim dara aygua a mon cap,
48. Non plen bassi ni plen enap,
Mays plueja del cel dissendra
Que tot mon cor arozara,

25 *B* entro venga la fi. — 25-6 *A* Et apres quem meta ab si | Tostems tro venga a m a fi. — 27 *A B* que l'a. — 29 *A* L'aujon am gran d., *B* l'escoto ab d. — 30 *T* quels a. — 31 *A B T* La mayre verges. — 32 *A* Que nos garde de totz p., *B* E quens defenda de p., *T* Et que los gart de tot p.—33-34 *A* Sanz A. sans glorios | Car el era d'aysso duptos; *B* Augustis us s. gl. | C. era fort d'aiso doptos.— 35 *A omet* ni, *B* f o en c. — 36 *A* se captenc. — 37 *A* Can s. c.f. en c. pendia, *B* Can so filh en la c. vezia. 39 *B* p. sos ditz. — 40 *A* Que el cieu l., *B* Qu'el dig l. son. — 41 *B* omet o, *A* Queri a luy que loy mostres.— 44 *A* loy ac el c. tot r., *B* Li ac en son c.—45 *B* Escrig en mota.—45-6 *A* Escrinh o motz e motz a tieyra | E comessetz en tal manieyra

O fon d'aygua viva corren
52. Que m'alumene tot mo ssen,
Els huelhs que ay de Dieu en baylia
No ssesson ploror nueg ni dia,
Entro que Jhesu Crist mon salvayre,
56. Frayre, amic, senhor e payre,
Aparesca al sieu sirven,
E somi o apertamen.

SANT AUGUSTI QUERIC AJUTORI QUE AB LUY SIA NUEG E DIA.

(Miniature.)

O filhas de Jherusalem,
60. De Nazaret e de Beleem,
Verges castas e espozadas
Que es de Dieu enamoradas,
Armas santas que Dieus amatz
64. E per espozas vos comtatz
De Jhesu Crist, ploratz am mi
Nueg e jorn e ser e mati,
Tro Jhesu Crist e sa beutat,
68. Quel solelh veyretz ab clartat,
Ab gaug se demostre a nos.
Be vigne dos et amoros.
Menbre vos que tan durs e tan amar
72. Es de luy partir e lunhar.
Aytals per fe son espozadas (*fol.* 25)
E mota santetat vodadas.
Vos avetz vodat, rede los
76. A Jhesu Christ vostre espos,
Vostra arma, el cors li rendes,
Car non penria autre pres.
Corretz filhas e corretz mayres,
80. Oblidatz per luy filhs e frayres;
Totas corretz apres l'espos,
Gardatz que nos parca de vos.
Selha que mays l'ama e pus de cor,
84. E pus tost ve a sso senhor;

Quil vol trobar cora a la mayre,
Que es dossa e de bon ayre,
Quel portet elh'a en poder
88. Per donar e per retener.
Qui demanda devotamen,
Elha lo y dona de mantenen.
Mot a gran dreg en luy donar,
92. Quel cosseup de sa carn ses par,
El portet e l'efantet et ofri
A sel qu'esperava la fi
El temple, al carenten jorn;
96. Mays apres ac mot breu sojorn,
Cant Herodes lo perssegui,
Perque en Egipte s'en fugi,
Qu'el non avia pas .ij. ans
100. Cant Ero aucizia los efans.
Gran gaug e gran be et honors
Ac per luy, may grans dolors
Sofri per luy en aquest mon.
104. Can m'o pessi lo cor mi fon,
Eu cre qu'ela fos am selas
Donas, dolentas e do[n]zelhas,
Quel seguian apres ploran,
108. El vezian la crotz portan (*b*)
Batut, aunit e turmentat,
D'espinas ponhens coronat.
El se guiret vas elas humielmen
112. Can las auzic venir planhen,
E dis : « No vos ploretz sobre mi,
« Filhas, car me vezetz aysi
« Malmenar e dampnar a tort
116. « E jutjar a ta mala mort.
« Sobre vos e sobre vostres filhs
« Ploratz, e per los grans perilhs
« Que venran sobre pecadors,

94 *En marge :* A Simeon.— 111 *D'abord* luy, *corrigé en* elas.— 113 lur, *ajouté en interligne après* dis.— 117 *Entre ce vers et le suivant :* E sobre vostres neps.

120. « Los turmens e las grans dolors,
« Cant si lo fust vert art en aysi
« Que sera del cec en la fi.

AYSI FA ORATIO SANT AUGUSTI A LA MAYRE DE DIEU QUE LI REVELE LA PASSIO DE SO FILH.

Verges, dona de tot lo mon (*c*)
124. Regina del cel d'amon,
Dossa mayre de Jhesu Crist,
Hon dona es ayso que ni sofrist (*sic*)
. . . . . .

Fin :

AYSI FA ORACIO DEVOTA SANT AUGUSTIS A NOSTRA DONA. (*fol.* 32 *c*)

Dona mayre del Salvador,
Regina de prex e d'onor
E[1] de gloria e de gran alegrier
E [de] delieg, de gaug plenier.
. . . . . .
. . . . . .

To filh pregua per mi caytieus
E per aquels que huey so vieus
Quens meta al regne complit
Ab lo payre et ab lo sant Esperit
Verges *dona* en vos ay mes auzar (*d*)
D'aquest escrig a romansar
E comessar et aver fenit
A Dieu et a vos *dona* sia grazit.
Amen digam cominalmen
Per que vengam a salvamen.
Aquest romans es aternitz,
Nostre Senhor ne ssia grazitz!
Amen.
E fes lo mayestre[2]

[1] *Je souligne quelques additions faites par une main contemporaine.*
[2] *Le nom de ce* mayestre *n'a pas été écrit.*

III

LES SEPT JOIES DE LA VIERGE[1].

Composition bien connue par de nombreux textes en latin et en roman. Du texte provençal que nous offre le ms. Gaignières, on ne connaît qu'un second ms., B. N. fr. 1745, fol. 127 *d.*, qui présente des variantes assez notables, comme on le verra tout à l'heure. Le texte du ms. Gaignières est incomplet, par suite d'une déchirure qui a emporté le bas du feuillet 35.

AYSO QUE SE SIEC SON LOS .VII. GAUG DE LA VERGES MARIA[2].
(*fol.* 32 *d*)

E nom del payre omnipoten
E del sieu car filh yssamen
Et e nom del sant Esperit,
4. Si co nos trobam escrig,
Vuelh az onor de Dieu retrayre
Los .vij. gaug de la sua mayre,
De la verges Santa Maria,
8. Que sobre totz los bos es pia.
Per los .vij. gaug que ac del filh
Nos gart de mort e de perilh,
En sia prezens a la fi,
12. Ens gar de ser e de mati,
Ens gar velhan e dormen,
En gar manjan e beven;
Selh que es de gracia plena
16. Nos gar del fuoc e de la pena
Que sofriran sels que Dieus viro
Despolhatz e nol vestiro.....

[1] Une prière des sept joies, en *coblas doblas,* est citée dans les *Leys d'Amors,* I, 264. Deux couplets d'une autre rédaction se trouvent dans le même volume, p. 168.

[2] *Variantes de* 1745. — 4 Si co ay atrobatz e. — 9 Los... del cieu f. — 13-4 Ens g. manjan en gar beven | Cossi fassam lo cieu talen | Ens garde per sa piatatz | Que no siam de mortz subtatz. — 15 Ela q. — 18 e non lo.

Voici ce qui reste des derniers vers. Je donne en note le texte complet du même passage d'après le ms. 1745, qui est de toute façon préférable :

Don ben es gamus (?) qui nos plora (*fol.* 35 *d*)
Sos pecatz e sos falhimens
Mentre que vida li es prezens,
Sabetz que digz lo proverbi :
« Tal es huey que no es lo mati[1]. »
Don poyria esser enguanatz,
Per que no deu colre sos pecatz
Que a Dieu nol do e nol renda
Ans que mort lo sobreprenda
... filh de Sancta Maria,
. . . . . ni vilania
. . . . . atz[2].

IV

L'ENFANT SAGE.

Il faudrait écrire un bien gros livre pour faire connaître toutes les rédactions de l'Enfant sage, autrement dit, du dialogue d'Adrien et d'Épictète, et pour expliquer com-

[1] Cf. ces vers de *Renart*, dans Le Roux de Lincy, *le Livre des Proverbes*, II, 422 :

Tex est tous haitiés au jour d'hui,
Espoir ne vivera demain.

et *ibid.* 425 : « Tels sont aujourd'hui qui demain ne verront pas. »

[2] *Ms.* 1745 : Doncs es ben caytius qui nos plora | Sos peccatz e sos falhimens | Entre sa vida es prezens, | E no s'espertz entro a la fi | Si es huey non er al mati | Per que pot esser enganatz | Doncs nol desmembre sos peccatz | Que a Dieus nos torne e nos renda | Ans que la mortz lo sobreprenga | Mays Dieus lo filh sancta Maria | Que ses tortz e senes folia | E per nos fon pres e liatz | E co layro a mort jutjatz | E pueys ne fo cruzificatz | Per nos e per nostres peccatz | E pons (*l.* pois) d'una lansa feritz | Sus en la cros et escopitz, | Ell que es caps e comessamens | De totz cant clau lo fermamens | Per honor de la sua mayre | Nos sia capdells e guisayres | Domentre que en aquest perilh | Preguem lo san payre el san filh | Que deslivretz la Magdalena | Dels .vij. peccatz don era plena, | Que ell nos deslivre veramen | S'il plas al jorn del jutzjamen | Ens aport a vera salut | Ens do so quens a covengut | A totz que al[s] sieus mandamens | Seran estatz hobediens. Amen.

ment elles sont sorties les unes des autres. Bornons-nous à dire que ce dialogue, ou plutôt cette série d'énigmes accompagnées de leurs solutions, apparaît avec son caractère chrétien dès les premiers temps du moyen âge, dans les *Joca monachorum* dont on a des mss. à partir du VIIIe siècle[1], et que depuis lors jusqu'à notre époque, il a tenu, sous des formes variées, une grande place dans la littérature populaire de tous les pays de l'Europe[2]. On en possède en provençal deux versions qui ne diffèrent pas sensiblement. L'une, représentée par un seul ms. (ms. La Vallière 14), a été publiée par M. Bartsch, *Denkmæler der provenzalischen Literatur*, p. 306-10, sous ce titre très-défectueux : *Episcopus declaramens de motas demandas*. L'autre se rencontre dans trois mss. : B. N. 1745, Arsenal, esp. 10, et enfin notre ms. Gaignières, et n'est connue jusqu'à présent que par les courts extraits que M. Bartsch en a donnés dans les notes de ses *Denkmæler* (p. 342), d'après le ms. 1745, ou dans la *Germania*, IV, 310 et suiv. Elle est à peu près identique à la rédaction française, qui naguère encore se réimprimait à Troyes ou à Épinal pour la Bibliothèque bleue. Voici, d'après un imprimé sans date de Garnier, à Troyes[3], le début un peu rajeuni du texte français :

Avant-propos. L'Enfant-Sage, qui n'avoit que trois ans, qu'on appelloit petit-fils de l'Empereur, fut recommandé à M. l'Archevêque, qui le recommanda à un patriarche de Jérusalem qui le présenta à un Duc très-sage et le meilleur qui fut en toute la terre. Lorsque cet enfant fut venu en la cité de

[1] Voy. *Romania*, I, 483, et mon *Choix d'anciens textes*, bas-latin, n° 20.

[2] Je renvoie pour les textes latins et anglais à KEMBLE, *Anglo-saxon dialogues of Salomon and Saturn*, notamment p. 198 et suiv., pour d'autres versions à la *Germania*, IV, 308. M. Boldakoff, membre de notre Société, prépare un travail général sur l'histoire de ce dialogue.

[3] *L'enfant sage a trois ans, contenant les demandes que lui fit l'empereur Adrien et les réponses de l'enfant*. A Troyes, chez J.-A. Garnier. — Cf. pour les éditions anciennes Brunet, au mot ENFANT (*Lenfant saige à troys ans...*)

ce Duc, il fut parler a lui, et les chevaliers de ce duc lui dirent : Voici l'enfant très-sage; et le saluèrent et lui demandèrent : D'où es-tu venu, sage enfant? Il leur répondit : De mon père et de ma mère, et suis créé de Jésus-Christ. Quelques autres Chevaliers dudit Duc lui dirent : Tu es sage; il leur répondit que celui qui est sage se châtie soi-même.....

Le titre est ainsi conçu dans le ms. de l'Arsenal : *Aiso s'apela del petit efant, cal demandas ni quals questios li fe l'emperador.* Dans le ms. Gaignières la rubrique, qui devait se trouver au v° du fol. 35, manque par suite de l'arrachement d'une partie de ce feuillet. Le haut du feuillet 36 est occupé par des dessins relatifs à l'Enfant Sage. Le texte commence ainsi :

Hu era apelhatz pe nom e per petit[1] efan, e fo[2] comandatz ad .j. arcevesque. E l'arcivesque trames lo el comandet[3] al patriarcha de Jherusalem, el patriarcha trames lo ad .j. duc que era de mot gran savieza, el may entendut home que fos en tota la partida[4] d'Orien. E cant aquel efan fo vengutz en la cieutat ont era aquest savi duc, l'efan no volc denant el venir. E disseron .iij. cavaliers que ero denant lo duc : « Aquel efan no nos conoys : anem lo vezer e saludar. » Los cavaliers li son denan vengutz, e demanderon li : « Efan, don « yes tu vengutz ? L'efan respon : « Yeu soy vengutz de mon « payre e de ma mayre, e soy engenratz e creatz del manda- « men de nostre senhor Dieus. » Los cavaliers demanderon li : « Per que yest aysi vengutz[5] ? » L'efan respon : « Yeu soy aysi « vengutz per adoctrinar e per castiar los homes negligens e « no entendutz[6] de savieza. » (*Fol.* 36 *c.*) Los cavaliers disseron li : « Donx yest tu savis? » L'efan respon : « Aquel es « savis que si mezeys castia.....

[1] *Ars.* Hus era apelat .j. petit; 1745 Hieu era apellatz per nom petitz. — [2] 1745 fuy. — [3] *Ars. et* 1745 E l'a. comande lo. — [4] *Ars.* en totas las pardidas, 1745 en totas partidas. — [5] *Ars. et* 1745 per que el era aqui vengutz. — [6] *Ars. et* 1745 entendens.

Les dernières lignes conservées de ce texte sont celles-ci (fol. 40 *d*), auxquelles on peut comparer quelques-unes des questions comprises dans les *Joca monachorum*[1] :

L'emperador demanda : « Qui fes primeyramen monestiar ? » L'efan dis : « San Paul. » L'emperador demanda : « Cal fo « premieyramen ermita ? » L'efan dis : « San Paul. » L'emperador demanda : « Cal cieutat fo edificada en aquest mon ? » L'efan dis : « Ninive. » L'emperador demanda : « En cal pueg « no plou ni rozada del cel no y catz ni y cayra jamays ? » L'efan dis : « Aquel de Gelboe on naysso los papaguays. » L'emperador demanda : « Cal sepulcre non es trobatz ? » L'efan dis : « Aquel de Moysen, a qui Dieus donet la ley en monte Sy..... »

Manque ensuite un feuillet.

V

LE MOINE QUI SE CRUCIFIE.

L'opuscule qui suit, désigné à sa première ligne comme un « livre d'exemples », ne contient en réalité qu'un seul exemple ou récit : celui du moine qui, trompé par le diable, se crucifie lui-même. Début :

(*Fol.* 41) Aquest libre es dels yssamples, e qui be lo enten nil met en obra nil vol perseverar, la sieua arma pot salvar. El comessamen creet Dieus lo cel e la terra ; so es que enans que Dieus crezes lo cel ni la terra, no era cel ni terra, may tenebras, so es escurtat, sobre la fassia d'abis. Ayso fo lo premier jorn. E per abreujar vos diray enans que Dieus fezes home ac fachas totas cauzas a servizi d'ome, e Dieus apres fes home.....

[1] Celles qui dans l'édition comprise dans mon *Choix d'anciens textes* sont numérotées 17, 21, 44, 37.

Cette sorte de sermon se termine par cet exemple (*fol.* 41 *d*) :

Donx ausiretz cossi pres ad .j. morgue, cal poder donet al diable contra si.—.I. morgue era en .jª. badia, et era home de bona vida e bos clergues, lo cal avia en gran reverentia et en gran compassio la mort de Jhesu Crist. Et .j. digous vespre, can lo morgue estava en sa cambra, el dizia vespras; e can fo ad .j. ves que dis : *Quid retribuam Domino?* (aquest vers vol dir : que guazardonaria a nostre senhor que tant a fag per nos ») e lo diables, que es prims e ples de bauzia, mes en cor al morgue qu'el non podia redre guazardo a nostre senhor de la sua mort, s'il morgue el meteys nos mezes en crotz. El morgue levet se en pes, e vi .j. martel e .ij. grans clavels, et azinet se ad .jª. trauc[1], e tenc los pes sobre .jª. archa, e pres la .j. clavel e mes lo per amdos los pes, et aco meteys fes de la .jª. ma sobre la trauc. Et aqui mezeys el mori, e diables porter one la sua arma. E vec vos lo poder quel morgue donet al di - (*fol.* 42) - able de si meteys. Per que luns homs nossi deu layssar apoderar al diable ni abandonar si a pecat. Sabetz que dis .j. doctor : *Qui facit peccatum servus est peccati*, qui fa pecat sertz es de pecat, del diable; per que tota persona, tantost co a pecat, se deu anar cofessar am cor peneden e far penedentia, la cal li sera donada per lo cofessor, e deu perseverar en be. Et en ayssi lo diable non aura poder en home, e totz homs se deu gardar de far pecat al mays que pot, de carema, de carnal et en las vigilas de nostra Dona e de Nadal e de Pascas e de Pantacosta e de san Johan e de totz los sans de Paradis. Aquest romans so aternitz, nostre Senhor ne sia grazitz. Amen amen[2].

VI

AVE MARIA.

Suit (fol. 4) *a b c* un *Ave Maria* en sept couplets de

[1] *Corr.* trau (*trabes*). — [2] *Cette dernière phrase forme, comme on voit, deux vers. C'est un explicit de copiste qu'on a déjà vu ci-dessus à la fin du nº II*; *cf.* aterrir, *Lexique roman*, V, 353.

huit vers à rimes croisées, et précédé d'un couplet d'introduction :

Al nom de Dieu homnipoten
E del sieu filh nostre salvayre yshamen,
Esz el nom del sant Esperit,
Tres personas en .j. Dieu dig,
Payre e filh e sant Esperit,
E negu no son departit,
Tres personas en .j. senhor
Ajustadas en un amor,
Vuelh retrayre e recomtar,
Am cest escrig (*la fin du vers a été omise*),
Etz az onor de Dieu retrayre
La salutacio de la sieua mayre
Quan l'angel digz : Ave Maria
Sobre totas plazens e pia.

Ave, verges tota pura,
De totz mals e de totz peccatz,
Per la premieira morsura
Er trastot lo mon entacatz,
May la vostra dossa[1] portadura,
L'a entieyramen purguat,
Cant atempret sa drechura
Per aver de vos pietat. *Etc.*

VII

L'ÉVANGILE DE L'ENFANCE.

C'est un simple fragment de moins de six cents vers qui a été écrit vers le même temps et probablement dans le même pays que le reste du ms., mais qui toutefois n'en faisait point partie à l'origine, ainsi qu'il a été dit au début de cette notice. Ce fragment correspond aux chapitres

[1] *Supprimez* dossa, *pour la mesure.*

XVII à XXXV du texte latin de l'Évangile de l'enfance qu'a publié Tischendorf dans ses *Evangelia apocrypha*, pp. 50 et suiv. [1]. Voici, d'après cette édition, quelques lignes du latin (ch. XVII et XVIII, p. 80) correspondant au début de notre fragment :

Videns autem Herodes rex quod illusus esset a magis, inflammatum est cor ejus, et misit per omnes vias volens eos capere et interficere. Quos cum penitus non inveniret, denuo misit in Bethleem et omnes fines ejus, et occidit omnes pueros quos invenit a bimatu et infra, secundum tempus quod exquisiverat a magis. Ante unum vero diem quam hoc fieret, admonitus est Joseph in somnis ab angelo Domini qui dixit ei : « Tolle Mariam et infantem, et per viam heremi perge in Egyptum. » Joseph autem secundum angeli dictum ivit.

Cumque venissent ad quandam speluncam, et vellent in ea requiescere, descendit beata Maria de jumento, et sedens tenebat puerum Jesum in gremio suo. Erant autem cum Joseph tres pueri et cum Maria quædam puella simul iter agentes. Et ecce subito de spelunca egressi sunt multi dracones.....

Il existe en provençal une autre version de l'Évangile de l'enfance : celle que M. Bartsch a publiée dans ses *Denkmæler der provenzalischen Literatur*, pp. 270-305, mais elle diffère tellement de celle que nous allons faire connaître, qu'il paraît difficile qu'elle soit dérivée du même original. Le texte du ms. Gaignières commence ainsi :

Enans que ayso si fezes (*fol.* 44),
.I. angil de Dieu se.....[2]
A Jozep can si fo colgat,
Ez el s'es ad el a demostrat,
Ez a li dig que ades s'en an
Ab la mayre et ab l'efan,
Que ayso es aze.....

[1] Le texte de l'édition de Schade (Halle 1869), p. 37, n'est pas sensiblement différent.

[2] *Le ms. est taché à cette place, et plus bas; p.-ê.* se es mes? *ou* pres?

Que Ero lo cuja aussir[1].
Ab tant Jozep s[i] es levatz
Del lieg on s[i] era colgatz
E pres la mayre e l'efan;
En .j. erm (?) s'en van cavalgan;
Trobero .j^a^. tozeta e .ij. gassos,
Et aqui els van s'en de cors
Ab l'efan que porto mot ben,
Ab lur maynada yssamen[2].
E can fo jorns volgros pauzar
En .j. prat que van atrobar,
E Maria si repauzet;
En sa fauda ela pauzet,
So filh que segues es pauzes
Et aam si[3] deportes.
Entre que s'estavo en aysi, (*b*)
E ques pauzavo tug aqui,
Soptamens elo yssiro
Motz de leos, e denan vengro[4]
Az el[s], que ysiro d'una balma
Quez era prionda e larga.
Quan los tozetz e la tozeta
E Jozep qu'estava pres d'ela
Que los viron ves els venir,
Ez els[5] an gitat .j. crit.
Adonx Jhesu (l'efan) se regiret
E de la fauda discendet
De la mayre, e pueys anet
Ves los leos e comandet
Que volgueso estar suau
E no fezesso lunh esclau.
Ab tan los leos l'an azorat,
Apres son si aginolhat,

[1] *On a ajouté en marge, d'une main contemporaine* : En Egipte e quey estes | Entro qu'el lay retornes. — [2] *Miniature avec cette rubrique:* Can nostra dona si volc pauzar, ni los leos van yssir. — [3] *Sic, corr.* Et ambe si si d.? — [4] *Ce vers et le précédent sont corrompus; corr.* ez eli veguero M. l., e d. venguero? — [5] *Corr.* eli?

Et adoncas lo[1] fo complit
So quel profeta ac dig[2] :
« Lauzatz tug lo senher del mon
« (En) los dracs e sels qu'estan preon. »
Ez a lur dig que s'en anesso[3]
E que a lunhs homs mal no fezesso. (*c*)
Mays a Josep ni a la mayre
Lo lur solas non plazia gayre
Ni que l'efan ab els estes
Entrels leos ni paraules.
Adonx lur ac dig ab dossor :
« Ma mayre yest, non aias paor
« Ni cossiretz co soy efan;
« Vos sabetz qu'ieu n'ay poder gran,
« (E no vezetz) que las bestias salvayrinas[4]
« Venon a mi totas enclinas. »
E los leos e los laupartz
Venian ves el ses regartz,
Et enclinan per tota (la) via,
An[av]an amb els em paria.
E per aqui on els anavo (*d*)
Ab Jozep els si deportavo.
May non cujes ges si plazia
A Jozep la lur companhia,
Que can venian ves el sautan
Ez el gitava .j. crit gran,
Et adonx gitava tal crit
Que tot n'era estabornit[5].
Can nostra Dona vi los leos
E d'autra part vi los dragos
E las bestias vi apropjar
De la selva et ajustar,

[1] Lo *est ici employé comme pronom neutre; il y a d'autres exemples de cet usage; voy. Chabaneau*, Romania, IV, 342. — [2] *Corr. ce vers d'après le dernier de la page suivante. Miniature* : Can Jhesu l'efan dis al leos que no fezesso ad home mal. — [3] *Ms.* semanesso. — [4] *Pour* salvayzinas, *exemple du passage de z en* r *à joindre à ceux qui ont été réunis*, Romania, IV, 184 *et* 464. — [5] *Ici une miniature sans rubrique.*

E venir dels pueg e dels mons
Cossi fezesso proscesions,
Ela s(i) pres az espaventar
Ez ab bela cara pregar :
« Bel filhs, aquestas grans companhas
« D'aquestas bestias estranhas
« Fay las ne totas [tras]tornar,
« Qu'ieu no volria ab elas anar.
— Aujatz, mayre, nous esperdatz,
« Que totas vos seran privatz. »
Aras a ostada la paor
De sa mayre e la dolor (*fol.* 45)
De Jozep, la paor que avia
D'aquelas bestias que vezia;
May las bestias si deportavo
Entre el[o]s e sse solassavo
Per far trastot son talan
De la mayre e de l'efan[1].
E can trobo azes e buous,
Totz s'amassavon aqui eus,
Ni can trobavo de las fedas
Nils anhels que ero ab elas :
Tug anavon am los leos,
E tug se levon companhos,
E fazian lur los draps portar,
Si que sus pogratz cavalgar,
E l'u a l'autre no nozia :
Trastug eron d'una paria,
E negus paor non avia,
Can la .j. issia l'autre venia.
Ni entr' el[o]s non era yra,
En re menassar ni en via,
Ni en re no ss' espaventavo
L'unh de l'autre ni esgaymentavo. (*b*)
Que adonx can[2] fo azemplit
Aquo quel profeta avia dig,

[1] *Miniature.* — [2] *Corr.* adoncas?

Que can lo Salvador venria
Lo lop am l'anhel payceria,
E las fedas e l[o]s motos
(Essems) paycerian am los leos.

Les derniers vers du fragment correspondent au ch. XXXII de l'édition de Tischendorf (p. 96-7).

..... Venerunt autem festinantes Joseph et Maria ad Jesum, et rogabat mater sua dicens : « Domine mi, dic mihi si tu misisti eum in terram ? » Et statim descendit Jesus de solario in terram et vocavit puerum per nomen suum : « Zeno ! » Et respondit ei : « Domine ? » Dixitque illi Jesus : « Num ego præcipitavi te in terram de solario ? » At ille dixit : « Non, Domine. » Et mirati sunt parentes pueri qui fuerat mortuus, et honorabant Jesum super facto signo. Et abierunt inde Joseph et Maria cum Jesu in Jericho.

Nostra dona si es levada
Ez ap Jozep s'en es anada,
A Jhezu Crist lo sieu car filh, (*fol.* 50 *d*)
E ditz : « Avetz fag vos aquest[1] perilh
« Quel tozet aiatz derocat
« Del solier don es trabucat ? »
Aqui (mez)eys Jhesus discendet
Del solier, [e] pueys apelet
Lo tozet e dis li[2] per so nom,
Apres dis li : « Ades respon
« Si yeu soy sel qui t'a (?) espeys (?) ? »
Lo tozet respon aqui (mez)eys :
« Veramens no, per atrazag,
« Que aytal garso o a fag. »
Don agro meravilhas gran
Totz los parens d'aquel efan,
Totz [en] apres onron la mayre
Per lo miracle c'an vist fayre,
Ez (a) Jhesu Crist per tota via

[1] *Corr.* fag cest ? — [2] *Faut-il remplacer* e dis-li, *qui n'a pas de sens ici, par* Zeno? *ou supprimer* per?

Quel tozet ressucitat avia[1].
En apres, can fo fag ayso
S'en anero en Jerico,
E Jhesus avia comessat
De ssos .viij. ans en etat....

(Ici se termine le ms.)

On trouvera la même histoire beaucoup plus longuement contée dans la version éditée par M. Bartsch, *Denkmæler*, p. 288, l. 24 à 291, l. 18.

Le texte dont je viens de donner un extrait, un peu long peut-être, est d'une versification très-grossière; le style non plus n'a rien de littéraire, mais ce sont là des circonstances qui ajoutent à l'intérêt philologique du morceau.

Paul Meyer.

CHANSON POPULAIRE

Voici une chanson qui a été écrite vers le commencement du seizième siècle sur la dernière page (fol. 143 v°) du ms. Bibl. nat. lat. 3445, et que je crois inédite. On remarquera le caractère essentiellement populaire de cette pièce, où les vers impairs, toujours féminins (sauf peut-être au v. 5), sont dépourvus de rimes.

P. M.

Le jour de la saint Gile
Je fu bien esbahi :
Les ungs mene[n]t grant joye
4 Et moy melancony.

[1] *Miniature.*

Hi m'ont boté ungs ferres,
Ne sont pas trop petit;
Hi poisent bien cent lib.
8 Du pois de Lumbardi.
De tout ne m'en chaut guiere
Se autre choze ne fut,
Mès serpens et colubres
12 Me mangen[t] jour et nuyt.

Doulce vierge Marie,
Mere de Jhesu Crist,
Veulhiés moy fere grace
16 D'este prisson salhi.

Vous farey fere ung sire,
Sera du lonc de mi,
Sera de sirre vierge,
20 Dame, pour vous servy.

Et (je) my farey d'eglisse,
Carme ho jacopin,
Et chanterey la messe,
Dame, pour vous servir.
Doulce vierge Marie
26 Qu'i vous fé bon servy!

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

pour l'année 1875.

Statuts. 1
Liste des membres de la Société au 1er janvier 1875. 5
Liste des membres du Conseil d'Administration. 19
Procès-verbaux des séances. 20, 37
Notice d'un recueil manuscrit de poésies françaises du XIIIe au XVe siècle, appartenant à Westminster abbey, par M. P. Meyer. 25
Notice du ms. de la bibliothèque de Dijon n° 298², par M. G. Paris. 44
Notice du ms. de la Bibliothèque nationale, fonds fr. 25415, contenant divers ouvrages en provençal, par M. P. Meyer. 50
Chanson populaire du seizième siècle. 82

Paris. — Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

876
1

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

1876. — N° 1

PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie

RUE JACOB, 56

1876

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

Paris. — Typographie G. Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

1876. — N° 1

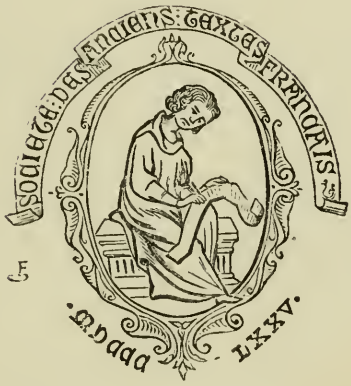

PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie

RUE JACOB, 56

1876

BULLETIN DE LA SOCIETÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

STATUTS

Article premier.

La Société des anciens textes français a pour but de publier des documents de toute nature rédigés au moyen âge en langue d'oil ou en langue d'oc.

Art. 2.

Le siége de la Société est à Paris.

Art. 3.

Est membre de la Société, après avis du Conseil, toute personne qui aura déclaré adhérer aux présents statuts.

Art. 4.

Indépendamment des cotisations, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de dix francs. Les trois cents premiers adhérents sont dispensés de ce droit.

Art. 5.

La Société comprend des membres fondateurs, des membres perpétuels et des membres ordinaires. Les membres

fondateurs payent une somme de cinq cents francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier Whatman. Les membres perpétuels payent une somme de deux cent cinquante francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. Les membres ordinaires payent chaque année une cotisation de vingt-cinq francs, et reçoivent pour cette année les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. En payant cinquante francs, ils les reçoivent tirées sur papier Whatman.

Art. 6.

Les bibliothèques publiques, les personnes civiles, les maisons de commerce, ne peuvent faire partie de la Société qu'à titre de membres ordinaires.

Art. 7.

Les sommes provenant du droit d'entrée, des cotisations des membres fondateurs ou perpétuels, et des dons qui pourront être faits à la Société, sont capitalisées.

Art. 8.

La Société tient tous les ans une assemblée générale où on élit le bureau et le conseil. Tous les membres ont le même droit de suffrage. Les élections ont lieu à la pluralité des voix des membres présents. Tous les membres du bureau et du conseil sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu à la présidence qu'après le délai d'un an.

Art. 9.

Le bureau de la Société se compose d'un président, de

deux vice-présidents, d'un administrateur, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint.

Art. 10.

Le conseil se compose de quinze membres, auxquels le bureau est adjoint de droit.

Art. 11.

Le conseil se réunit tous les mois. Tout membre de la Société peut assister aux séances. Le compte rendu de l'assemblée générale et des séances du conseil sera publié.

Art. 12.

Le règlement de la Société, préparé par le conseil et voté par la Société, détermine les attributions du bureau et du conseil, le mode de publication des textes, les rapports de la Société avec ses imprimeurs, son éditeur et les libraires, etc. Il ne pourra être modifié que par un vote de l'assemblée générale émis sur la proposition du conseil. Pour cette proposition et pour ce vote, la majorité absolue des membres présents est de rigueur.

Art. 13.

L'assemblée générale entend chaque année un exposé de la situation de la Société par le président, le rapport du secrétaire sur l'état des publications et le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice.

Art. 14.

Dans la première séance de janvier, le conseil nomme une commission de comptabilité, à laquelle le trésorier

soumet ses comptes de l'année précédente. Cette commission fait son rapport au conseil à la séance suivante.

Art. 15.

En ce qui concerne le bureau et le conseil, l'année se compte d'une assemblée générale à l'autre; mais l'année administrative et financière de la Société coïncide avec l'année ordinaire.

Art. 16.

La première année de la Société part du 1er janvier 1875.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

AU 1er FÉVRIER 1876.

MEMBRES FONDATEURS

BONNARDOT (François), [44], attaché au bureau des travaux historiques de la Ville de Paris, rue d'Enfer, 84.

BORDIER (Henri), [4], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182.

DIDOT (Alfred), [408], libraire-éditeur, rue de Varenne, 61.

LABORDE (marquis J. de), [15], archiviste aux Archives nationales, rue Billaut, 5.

LAMARLE (A.), [261], au château de Sailly-Saillisel, par Combles (Somme).

LAURENÇON (Léon), [208], conseiller général des Hautes-Alpes, rue Gasparin, 46, à Lyon.

LE PILEUR (Dr Louis), [388], rue de la Victoire, 41.

LOWELL (J.-R.), [401], Cambridge, Massassuchets, U. S. A. Corresp. la librairie Franck, rue de Richelieu, 67.

MEYER (Paul), [21], professeur au Collége de France, chargé du cours de langues romanes à l'École des Chartes, rue Raynouard, 59, Passy-Paris (membre fondateur et perpétuel).

PARIS (Gaston), [26], membre de l'Institut, professeur au Collége de France, directeur à l'École des Hautes-Études, rue du Regard, 7 (membre fondateur et perpétuel).

†PANNIER (Léopold).

QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), [30], rue Soufflot, 1.

Rothschild (baron Arthur de), [112], rue du Faubourg-Saint-Honoré, 33.

Rothschild (baron Edmond de), [113], rue Laffitte, 19.

Rothschild (baron James de), [31], avenue de Friedland, 38.

Wailly (Natalis de), [2], membre de l'Institut, rue Raynouard, 30, Passy-Paris.

MEMBRES PERPÉTUELS

Andoüillé (A.), [171], rue du Cirque, 2.

André (Édouard), [131], ancien député, boul^d Haussmann, 158.

Balsan (Ch.), [247], rue de la Baume, 8.

Baudry (F.), [3], bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine.

Bonnefont (L.), [204], professeur au lycée Fontanes, rue Joubert, 26.

Bradshaw (H.), [343], bibliothécaire de l'Université de Cambridge, King's College, Cambridge (Angleterre).

Calderon (Th.), [284], place Royale, 9.

Colmet d'Aage (Gabriel), [118], doyen de la Faculté de droit de Paris, place du Panthéon, 10.

Cornu (J.), [56], Mittlere Strasse, 75, à Bâle; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.

†Didot (Ambroise-Firmin).

Fagniez (Gustave), [345], archiviste aux Archives nationales, rue de la Chaussée-d'Antin, 42.

Fournié (D^r Éd.), [412], rue Louis-le-Grand, 11.

Furnivall (Fr.-J.), [37], directeur de l'*Early English Text Society*, 3, St-George's square, Primrose Hill, London, N.; corresp. M. O. Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 *bis*.

Joret (Charles), [276], professeur à la Faculté des lettres, à Aix.

Lallement (J.), [309], rue du Bac, 63.

Lister (J.-L.), [355], Shibden Hall, Halifax, Angleterre.

Longnon (Auguste), [17], archiviste aux Archives nationales, rue Jacob, 46.

Marchessou (Paul), [410], imprimeur au Puy (Haute-Loire).

Masson (Georges), [89], libraire-éditeur, rue de l'École-de-Médecine, 17.

Metman (Étienne), [371], procureur de la République, à Autun.

Morel-Fatio (Alfred), [210], employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Poissy, 8.

Nicol (H.), [42], 52, Thornhill-road, Barnsbury, London, N., corresp. M. O. Lorenz, rue des Beaux-Arts, 3 *bis*.

Paris (Paulin), [1], membre de l'Institut, rue de l'Université, 82.

Picot (Émile), [29], vice-consul de France, avenue de Wagram, 84.

Poinsignon (J.), [248], libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, 10, au Havre.

Rajna (Pio), [296], via Palermo, 5, Milan.

Reuss (Rod.), [184], bibliothécaire de la ville de Strasbourg.

Ritter (Eug.), [202], professeur à l'Université de Genève, à Champel, près Genève; corresp. M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.

Rothschild (baron Alphonse de), [111], rue St-Florentin, 2.

Rothschild (baron Gustave de), [114], rue Laffitte, 23.

Stimming (Dr Albert), [321], Kiel; correspondant la librairie Franck, rue de Richelieu, 67.

Suchier (H.), [164], professeur à l'université de Munster.

Templier (Armand), [384], de la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 77.

Tobler (Adolf), [60], professeur à l'Université de Berlin, Grossbeerenstrasse, 65, Berlin.

†Urbain (Fr.), [217].

Villemessant (H. de), [307], directeur du *Figaro*, rue Drouot.

MEMBRES ORDINAIRES[1]

Adert (J.), [68], directeur du *Journal de Genève*, à Genève.

Amyot (L.), [66], de la librairie Frank, rue Richelieu, 67.

[1] Les membres dont le nom est précédé d'un astérisque souscrivent à un exemplaire sur papier Whatman.

Ancona (Aless. d'), [221], professeur à l'Université de Pise.

Armitage (Rev. F.), [274], à Heidelberg; corresp. la librairie Franck.

Arsenal (Bibliothèque de l'), [116]; correspondant M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, 35.

*Artaud (Em.), [199], rue de Rivoli, 20.

Atkinson (Dr), [192], Clare College Lodge, Cambridge.

Atkinson (R.), [38], professeur à l'Université de Dublin.

Aubineau (Joseph), [271], rue du Cherche-Midi, 23.

Audran (Eug.), [385], professeur à Bâle, 15, Hirschgasse.

Aumale (duc d'), [205], de l'Académie française, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 129.

Aumond (T.-A.), [256], libraire, boulevard de Strasbourg, 35.

*Auriol (A), [167], quai de Bosc, à Cette.

Bailey (J.-F.), [335], chez M. Dulau, libraire, Londres; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.

Bailleu (M.-J.), [238], libraire, quai des Grands-Augustins, 34.

Bale, Bibliothèque de l'Université, [58].

Barthès et Lowell [269], libraires à Londres; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

*Bataille (Édouard-Odon), [92], capitaine d'état-major, rue d'Amiens, 46, à Rouen.

Batilliat, [316], architecte, à Vichy (Allier); correspondants MM. Schulcz et fils, libraires, rue de Seine, 12.

Beauvoir (marquis de), [311], rue de Miroménil, 15.

Beauvoir de Priaulx (O.), [334], chez M. Dulau, libraire, Londres; corr. M. Borrani, libraire, rue des Sts-Pères, 9.

Beer (T.-H. de), [332], professeur à Goes (Hollande); corr. M. Sandoz, libraire, rue de Seine, 9.

Béhague (comte Octave de), [206], avenue Bosquet, 18.

Behrend (H.), [142], 5, Unter den Linden, à Berlin; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

Bellanger (l'abbé), [268], collége Saint-Louis, à Saumur.

Bellon (Paul), [285], à Lyon.

Bemont (Charles), [298], ancien élève de l'École des Chartes, rue du Cardinal-Lemoine, 21.

Béraldi (Henri), [93], rue Blanche.

Berger (B.), [291], inspecteur de l'enseignement primaire, boulevard du Montparnasse, 105.

* Berthier (comte), [338], avenue du Roi de Rome, 9.

Berthelet, [395], rue Toulier, 5.

Bethmont (Paul), [266], député, rue Matignon, 14.

Billard (Armand), [228], place Dauphine, 27.

Blanc (Hipp.), [55], chef de division au ministère de l'Instruction publique, avenue du Maine, 22.

Blancard, [264], répétiteur à l'École des langues orientales vivantes, rue Bonaparte, 49.

Blanchemain (Prosp.), [299], au château de Longepont, par Saint-Gautier (Indre).

Bôcher, [252], professeur à l'université de Boston; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

Bodinier (Guillaume), [329], avocat, 2, rue Saint-Joseph, à Angers.

Bohomoletz (M. de), [286], boulevard Malesherbes, 174.

Boldakof (Innocent), [85], à l'université de Saint-Pétersbourg.

Bonnote (Ferdinand), [117], de la librairie Fontaine, rue Jacob, 3.

Bormans (S.) [172], rue Rennequin, à Liége.

Bos (Dr Alph.), [154], boulevard Henri IV, 6.

Bossert (A.), [310], professeur à la Faculté de Douai.

Boucher (Aug.), [362], boulevard Haussman, 90.

Boucherie (Aug.), [5], professeur au Lycée de Montpellier.

Boully (Em.) [317], professeur au collége de Verdun (Meuse).

Bouteiller (E. de), [70], ancien député, rue du Regard, 3.

Bouyer (Ad.), [81], ancien élève de l'École des Chartes, rue des Martyrs, 59.

Brigola (Gaetano), libraire, Corso Vittorio Emmanuele, 26, Milan, correspondant M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, 12.

Caix de Saint-Aymour (Amédée de), [64], directeur du *Musée archéologique*, au château d'Ognon (Oise).

* Calvet-Rognat (baron Pierre), [399], rue Saint-Honoré, 374.

* Calvet-Rognat (vicomte), [400], rue Saint-Honoré, 374.
Cambridge (Bibliothèque de l'Université de), [367]; correspondant Champion.
Carrel, [302], quai de l'Est, 92, à Lyon.
Castonnet-Desfosses, [224], avocat, rue des Saints-Pères, 1.
Caussade (F. de), [200], bibliothécaire du ministère de l'Instruction publique, rue de Laval, 25.
Chabaneau (Camille), [95], receveur des postes, à Cognac.
Champion (H.), [245], libraire, quai Malaquais, 15; 4 *exempl.*
Chance, [350], Burleigh House. Sydenham Hill, Londres; correspondant la librairie Franck.
Chartres (Robert d'Orléans, duc de), [312], rue Jean Goujon, 35.
*Chavane (P.), [328], à la manufacture de Bains en Vosges; corresp. M. J. Charnier, rue Magnan, 23.
Chazal (L.), [233], contrôleur de la Banque de France, rue Radziwill, 2.
Cherrier (Henri), [132], notaire, rue Jean-Jacques-Rousseau, 47.
Chilhaud-Dumaine (Alfred), [293], élève de l'École des Chartes, rue Dauphine, 30.
Claudin (A.), [234], libraire, rue Guénégaud, 3.
Clemm (Ferd.), [253], libraire, rue de l'Université, 24, à Gand; correspondant Lemoigne, rue Bonaparte, 12.
Cocheris (Hippolyte), [279], bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, palais de l'Institut.
Coe (Edw.), [71], professeur à Yale College, New-Haven, (États-Unis d'Amérique).
Collet (Arthur), [218], chef de bureau de la Préfecture de police.
*Comte (Hipp.), [262], chef de service au chemin de fer du Nord, rue de Dunkerque, 18.
Constans (L.), [173], professeur au lycée de Sens.
Copenhague (Bibliothèque royale de), [151]; correspondant M. Loones, libraire, rue de Tournon, 6.
Cormenin (R. de), [242], rue de l'Arcade, 25.
Coulet (C.), [260], libraire-éditeur, à Montpellier.

Courcel (Valentin de), [369], boulevard Saint-Michel, 81.

Crouslé, [373], maître des conférences à l'École normale supérieure, rue Saint-Jacques, 161.

Daffis (P.), [375], libraire, rue Guénégaud, 15.

* Daguin (Ferdinand), [174], ancien président du tribunal de commerce, rue Castellane, 4.

Dareste (Rod.), [168], avocat au Conseil d'État, quai Malaquais, 9.

Darmesteter (Arsène), [6], répétiteur à l'École des hautes-études, rue de Lyon, 69.

Delaborde (François), [73], élève de l'École des Chartes, au palais de l'Institut.

Delahaye (Jules), [263], élève de l'École des Chartes, rue d'Assas, 35.

Delaville-Leroulx (Joseph), [300], élève de l'École des Chartes, rue de Lisbonne, 10.

Delisle (L.), [7], membre de l'Institut, administrateur général de la Biblioth. nationale, r. Neuve-des-Petits-Champs, 8.

Delius (N.), [175], professeur à l'Université de Bonn.

Delombre, [119], rue de Rougemont, 7.

Demaison (Louis), [295], ancien élève de l'École des Chartes, rue de Madame, 39.

*Doazan (A.), [258], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazeille (Indre.)

Doyon (Dr Adrien), [313], à Uriage-les-Bains (Isère).

Dreyfus (Ferd.), [203], avocat, rue Saint-Lazare, 94.

Drujon (Fernand), [219], attaché au cabinet du préfet de police.

*Dubois (Alfred), [152], rue du Faubourg-Saint-Honoré, 47.

Dubois (Virgile), [125], vérificateur de l'enregistrement, rue d'Assas, 24.

Duhamel (Louis-François), [166], avocat, conseiller général du Pas-de-Calais, rue des Martyrs, 41.

Dulau et Cie., [190], libraires, Soho-square, 37, à Londres; corresp. M. Borrani, rue des Saints-Pères, 9; 2 *exemplaires*.

Duloup [283], rue de Rome, 60.

Dumouchel (J.), [265], professeur à l'Université de Moscou.

Dunoyer de Noirmont (baron), [407], rue Royale, 5.

Duperret (Henri), [147], élève de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Dykes [391], Wakefied, and Barnsley Union Bank, à Wakefield (Angleterre).

École des Chartes, [122], rue des Francs-Bourgeois, 58.

École normale supérieure, [121], rue d'Ulm, 45.

Egger (Émile), [9], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue Madame, 68.

Eichthal (Eugène d'), [207], rue Neuve-des-Mathurins, 100.

Ellis and White, [201], libraires, New Bond street, 29, à Londres (2 *exemplaires*).

Eudes (A.), [235], libraire, rue des Saints-Pères, 40.

Fanjoux (G.), [364], boulevard Latour-Maubourg, 25.

Farge (Dr Em.), [339], directeur de l'École de médecine d'Angers.

Favre (Camille), [47], ancien élève de l'École des Chartes, à la Grange, près Genève (Suisse).

Fischbacher, [157], libraire, rue de Seine.

Flavigny (comtesse de), [148], rue d'Anjou-Saint-Honoré, 42.

Fœrster (Dr Wendelin), [41], professeur à l'Université de Prague; correspondant O. Lorenz, rue des Beaux-Arts, 3 *bis*.

* Fontaine (Auguste), [95], libraire, passage des Panoramas, 35 (*deux exemplaires, dont un pap. Whatman.*)

Fontaine (E.-Jean), [96], libraire, rue Vivienne, 10.

Fontane (J.), [324], rue Marchand, à Cognac.

Fornet [289], boulevard Saint-Michel, 22.

Fournier (Dr Alfred), [90], agrégé de la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux, rue Saint-Arnaud, 1.

Frémaux (A.), [156], avocat, à Béthune (Pas-de-Calais); corresp. M. Guien, rue de Ponthieu, 58.

Füster [331], pasteur à Genève, corresp. M. Borrani.

Gadala (Charles), [144], agent de change, boulevard Poissonnière, 21.

Gariel (H.), [82], bibliothécaire de la ville de Grenoble; correspondant M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins.

Garnier (Ed.), [97], rue des Francs-Bourgeois, 56.

Gasté (Armand), [249], professeur au lycée de Caen, boulevard Saint-Pierre, 37, à Caen; corresp. M. Schulcz, rue de Seine, 12.

Gaujal (baron de), [246], conseiller à la Cour de cassation, rue des Écuries-d'Artois, 11.

Gausseron (Henri), [145], professeur de langues modernes, à l'Académie d'Ayr, Bath-place, 2, à Ayr, Écosse.

Gautier (Léon), [10], professeur à l'École des Chartes, rue Vavin, 8.

Geijer (Pierre-Adolphe), [358], professeur à l'Université d'Upsal; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

Geneste (Eug.), [254), rue du Chemin-Vert, 42.

Georg (la librairie), M. Kundig, gérant, [243], Corraterie, 10, à Genève.

Gevaert (Aug.), [63], directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.

Giraud (Charles), [120], membre de l'Institut, à l'École de droit.

Giraudeau (Abel), [123], rue Richer, 12.

*Goldschmidt (L.), [376], rue Rembrandt, parc Monceaux.

Gotha, Bibliothèque ducale, Allemagne, [86].

Gouverneur (A.), [176], imprimeur, à Nogent-le-Rotrou.

Grandgagnage (le président Charles), [177], boulevard d'Averoy, à Liége (Belgique.)

Grandmaison (Ch.-Loiseau), [11], archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.

Grouchy (Vte de), [361], secrétaire d'ambassade, place de la Madeleine, 16; corresp. M. Lebaigue, 12, rue Lavoisier.

Guessard (Fr.), [12], membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, Grande-Rue de Passy, 87.

Guiffrey (J.-J.), [381], archiviste aux Archives nationales, rue Hauteville, 1.

Guilmoto (Gust.), [303], archiviste des Vosges, à Épinal, et à Paris, rue de Chabrol, 34.

Guizot (Guillaume), [13], professeur au Collége de France, rue de Monceaux, 42.

Hambourg, Bibliothèque de la ville, [103].

Hatzfeld (Ad.), [14], professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand, boulevard de Strasbourg, 6.

Hautcœur, [382], chanoine honoraire, à Lille.

Havet (Julien), [45], employé à la Bibliothèque nationale, route de Saquet, à Vitry (Seine).

Havet (Louis), [46], répétiteur à l'École des hautes-études, route de Saquet, à Vitry (Seine).

Hayem (Julien), [75], rue du Sentier, 38.

Hessels (J.-H.), [36], Trinity college, Dublin, corr. M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.

Hoch (Auguste), [52], membre de la Société des bibliophiles belges, à Liége.

Hodges, Foster et Ce, [337], Dublin; correspondant M. Borrani, rue des Saints-Pères, 9.

Hucher (E.), [346], au Mans.

Jarnik (Jean-Urbain), [87], à Pottenstein (Bohême).

Jolivald (l'abbé Ph.), [368], à la manufacture de Bains, Vosges.

Jonquière (J.), [126], vérificateur de l'enregistrement, Grande-Rue de Passy, 84.

Joubert (André), [330], aux Lütz de Daon, près Château-Gontier (Mayenne).

Jouon (Fréd.), [379], place des Lices, 28, Rennes.

Jourdain (Charles), [160], membre de l'Institut, rue de Luxembourg, 21.

Kann (Max), [149], rue de Monceau, 33.

Kerby et Endean, [336], 190, Oxford St., Londres; corresp. M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.

*Kermaingant (P.-L. de), [389], av. des Champs-Élysées, 102.

King's Inns library [290], Henrietta street, Dublin (Irlande).

Klein (Rud.), [403], libraire à Copenhague; 4 *exemplaires*.

Klotz (Eugène), [315], négociant, 2, place des Victoires.

Labitte (Adolphe), [244], libraire, rue de Lille.

Laboulaye (Édouard), [236], sénateur, membre de l'Institut; administrateur du Collége de France, au Collége de France.

Lacroix (Paul), [127], conservateur à la bibl. de l'Arsenal.

Lafenestre (Georges), [191], sous-chef du bureau des Beaux-Arts, 1, rue de Valois.

Lafite (Émile), [270], libraire, à Buda-Pest; correspondant M. Hartgé, libraire, rue de Lille, 19.

La Germonière (Éd. de), [88], rue Neuve-des-Petits-Champs, 99.

Lair (J.), [74], ancien élève de l'École des Chartes, directeur des entrepôts et magasins généraux de Paris, boul. de la Villette, 204.

Laloy (Dr L. Henry), [133], rue de Belleville, 169.

Langlacé (H.), [101], rue Montbauron, 8, à Versailles.

La Rosière (E. de), [59], faubourg Saint-Honoré, 73.

La Trémoïlle (duc de), [187], rue de Varennes, 69.

Lavisse (Louis-Ern.), [134], professeur d'histoire au lycée Henri IV, rue de Médicis, 5.

* Lebigre [405], Lille, corr. M. Champion, quai Malaquais, 15.

Lebrun (Ch.), [188], avocat, rue Vanneau, 55.

Lecesne (Henri), [304], imprimeur, à Châteaudun.

Legouëz (E.), [39], professeur au lycée Fontanes, rue de la Rochefoucauld, 28.

Lelong (Eug.), [223], archiviste de la Corse, à Ajaccio.

Lemcke (L.), [62], professeur à l'université de Giessen.

Lepetit (J.), [365], à la librairie A. Fontaine.

Leroy (A.), [16], membre de l'Académie de Belgique, professeur à l'université de Liége.

Leroy-Beaulieu (Anatole), [150], rue Pigalle, 69.

Lescure (O.), [159], professeur, r. Vital-Carle, 30, à Bordeaux.

* Le Sourd (Dr), [394], directeur de la *Gazette des Hôpitaux*, rue de Rennes, 78.

Lespinasse (René de), [398], ancien élève de l'École des Chartes, rue Saint-Dominique Saint-Germain, 17.

Lessore (E.), [255], rue Rameau, 6.

* Leveau (A.) [100], rue de Maubeuge, 20.

Liepmannssohn (Leo), libraire à Berlin; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

Lieutaud (V.), [178], bibliothécaire de Marseille.

Littré (Ém.), [102], membre de l'Institut, rue d'Assas, 44.

Livet (Charles), [209], à Vichy.

Loghem (M.-G.-L. van), [340], professeur à l'École moyenne,

à Goes (Hollande); correspondant M. Sandoz, libraire, rue de Seine.

Long (Robert), [222], archiviste des Hautes-Alpes, à Gap; corresp. M. Picard, rue Bonaparte, 82.

Luce (Siméon), [18], archiviste aux Archives nationales, rue Chanoinesse, 14.

Lyon-Cahen, [378], avocat, rue Saint-Marc, 22.

Magen (A.), [179], à Agen.

*Magnien (Albert), [319], rue Saint-Florentin, 17.

Maillet, [327], libraire-éditeur, boulevard Haussmann, 72.

Mallet (D.), [259], au Mans.

Mandrot (Bernard), [76], ancien élève de l'École des chartes, boulevard Malesherbes, 29.

Mans, la Bibliothèque de la ville, [257]; correspondant M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.

Marbourg, le Séminaire pour l'étude des langues romanes, [212]; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

Marbourg, Bibliothèque de l'Université, [211]; correspondant Champion.

Marescot (baron F. de), [326], rue Caumartin, 10.

Marin, [288], à Bühl, par Guebwiller (Alsace).

Marty-Laveaux (Charles), [19], ancien secrétaire de l'École des Chartes, rue de Sèvres, 2.

Masson (G.), [359], professeur à Harrow, Middlesex (Angleterre), corresp. M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

Mathieu, [282], à Thouars (Deux-Sèvres); corr. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.

Mayrargues (A.), [25], rue Lafitte, 19.

*Meissonnier (E.), [392], membre de l'Institut, Clos de l'abbaye, à Poissy. (2 *exemplaires*.)

Mengin (Paul), [83], à Colmar, 37, rue des Clefs; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

Menu (Henri), [49], libraire, quai Malaquais, 7.

Meray (Antony), [146], rue de Sèvres, 31.

*Mercier (L.), [135], rue d'Argenson, 3.

*Michelant (Henri), [22], conservateur du dép. des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 13.

Moinery, [189], Cloître Saint-Merri, 18.

Moisy (H.), [325], juge-suppléant au tribunal civil de Lisieux.

Moland (Louis), [128], boulevard du Montparnasse, 157.

Monnier (Marc), [180], rue Jacob, 1, et à Genève.

Monod (Gabriel), [23], directeur-adjoint à l'École des hautes-études, rue d'Assas, 76.

Montaiglon (A. de), [24], professeur à l'École des Chartes, place Royale, 9.

*Montebello (comte de), [344], avenue Montaigne, 54.

Montel (Achille), [162], archiviste de la ville de Montpellier.

Montgermont (G. de), [169], place Vendôme, 12.

*Morgand et Fatout, [98], libraires, passage des Panoramas, 55 (*trois exempl., dont deux pap. Whatman*).

Munich, Bibliothèque de la Cour et de l'État, [301]; correspondant Reinwald.

Munich, Bibliothèque de l'université, [230]; corresp. J. Baer et Cie, libraires, rue du Quatre-Septembre, 2.

Munster, la Bibliothèque Paulina, [333].

Muquardt, [411], libraire à Bruxelles.

Muret (Maurice), [158], libraire-éditeur, rue Neuve-des-Mathurins, 55.

Mussafia (Ad.), [84], professeur à l'université de Vienne.

Nau de Champlouis (baron), [129], avenue de la Tour-Maubourg, 8.

Naville (Louis), [281], secrétaire de l'École libre des sciences politiques, rue Taranne, 16.

Newcastle upon Tyne, the Literary and Philosophical Society, [349], (Angleterre).

Nigra (C.), [377], ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg.

Noiriel (J.), [272], libraire à Strasbourg; correspondant la librairie Franck, rue de Richelieu, 67.

Normand (Jacques), [77], ancien élève de l'École des Chartes, boulevard Malesherbes, 8.

Nutt (D.), [273], Strand 270, Londres; correspondant la librairie Franck, rue Richelieu, 67.

Oxford, la Bibliothèque Bodléienne, [305]; correspondant Bossange.

Pagès (Alphonse), [322], directeur de l'*Écho de la Sorbonne*, rue Guénégaud, 7.

Paillet (Eugène), [99], juge au tribunal de la Seine, rue de Berlin, 40.

Pajot (Léon), [78], élève de l'École des Chartes, rue du Cardinal-Lemoine, 62.

Paris (Émile), [181], à Moscou.

Pasquier (l'abbé), [406], directeur de l'École des Hautes-Études ecclésiastiques, place du Château, à Angers.

Passier (Alphonse), [390], rue Plisson, 6, à Saint-Mandé (Seine).

Passy (Louis), [240], député, rue de Clichy, 45.

Pastureau [353], capitaine au 41e rég. d'infant., à Rennes.

Patinot (G.), [220], préfet de l'Indre, à Châteauroux.

Pauffin (Camille), [50], juge au tribunal civil, à Charleville (Ardennes).

Payne (Wm.), [197], The Keep, Forest-Hill, London, S. E.

Peacok (R.), [225], Sunderland; correspondant M. J. Nuwendam, rue Turenne, 76.

Pecoul (Auguste), [104], ancien élève de l'École des Chartes, au château de Villiers, Draveil (Seine-et-Oise).

Pelletan (Camille), [182], ancien élève de l'École des Chartes, rue du Cherche-Midi, 33.

* Périer (Ferdinand), [275], rue de l'Arcade, 16.

Petit de Julleville, [27], professeur à la Faculté des lettres de Dijon.

Piat (A.), [161], rue Saint-Maur, 49.

Pichon (baron J.), [28], président de la Société des bibliophiles françois, quai d'Anjou, 17.

Picot (Georges), [183] juge au tribunal de la Seine, rue Pigalle, 54.

Pierson (Paul), [347], élève de l'École des hautes-études.

* Poisson (Mme), rue de Clichy, 42.

Portalis (baron Roger), [292], boulevard Haussmann, 144.

Pottier de Lalaine, [136], directeur du *Bibliographe musical*, boulevard Malesherbes, 65.

Pougny, [280], préfet de la Somme.

Pressac (Jean-Lyonnel), [397], rue Richelieu, 85.

Pressensé (Fr. de), [214], rue d'Assas, 76.

Puymaigre (comte de), [354], rue Saint-Dominique, 53.

Quentin-Bauchart (Ernest), [137], rue François Ier, 64.

Raynaud (Gaston), [79], ancien élève de l'École des Chartes, rue Laffitte, 48.

Regnier (Adolphe), [241], membre de l'Institut, rue de Vaugirard, 22.

Reinwald (C.), [229], libraire, rue des Saints-Pères, 15.

Renault (L.), [374], député, boulevard Haussmann, 77.

Rencogne (G. Babinet de), [61], archiviste de la Charente, à Angoulême.

Reynald (H.), [232], professeur à la Faculté des lettres, à Aix (Bouches-du-Rhône).

*Richard (Éd.), [237], avocat, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Richou (Gabriel), [80], attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de l'Université, 27.

Robert (Ulysse), [387], employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Plisson, 6, à Saint-Mandé (Seine).

Robin (Camille), [251], rue Lord Byron, 1.

Robineau (C.), [91], rue de Marignan, 25.

Roi des Belges (Bibliothèque de S. M. le), [196], aux soins de M. Scheler, bibliothécaire du Roi, rue Mercelis, Ixelles, banlieue de Bruxelles.

Rolland (Eugène), [185], rue du Sommerard, 9.

Roofe (William), [195], Craven cottage, Merton Road, Wandworth, Surrey; corr. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.

*Rouquette [138], libraire, passage Choiseul, 85 (2 *exemplaires*, *dont* 1 *pap. Whatman*).

Royer (Ch.), [352], boulevard de la Madeleine, 17, cité Vindé.

Rozière (Eug. de), [32], membre de l'Institut, inspecteur général des archives, rue des Saints-Pères, 48.

Ruble (baron Alphonse de), [186], rue de Luxembourg, 41.

Saint-Johanny (G.), [372], archiviste de la Seine, avenue Victoria, 6.

*Saintsbury (J.), [341], Elgin Institute, Elgin (Écosse).

Sardou (A.-L.), [320], à Nice.

Sauvan (F.), [227], rue Delaborde, 46.

Say (Léon), [130], ministre des finances, sénateur, rue La Bruyère, 45.

Scholle (Dr), [356], Lützowstrasse, 48, à Berlin; correspondant M. Hartgé, libraire, rue de Lille, 19.

Schuchardt (Hugo), [139], professeur à l'université de Halle.

Schuré (Éd.), [215], rue d'Assas, 10.

Schweighæuser (Alfred), [48], ancien élève de l'École des Chartes, rue des Écoles, 48.

Séguier (Jean-Joseph-Alfred de), [105], conseiller à la Cour, Orléans.

Sellier (L.), [380], rue Sainte-Croix, 5, Châlons-sur-Marne.

Sénemaud (Éd.), [43], archiviste des Ardennes, à Mézières.

Sieber (L.), [57], bibliothécaire de l'université de Bâle.

Simion (L.), [143], 5, Unter den Linden, à Berlin; correspondant Champion.

Simpson (Alex.), [198], Shakspeare Terrace, 16, Sunderland (Angleterre).

Snelgrove (Arthur), [163], London Hospital, Londres, E.

Sorel (A.), [409], secrétaire général du Sénat, professeur à l'École libre des sciences politiques, avenue Percier, 8.

Stecher (J.), [51], professeur à l'université de Liége.

Stengel (Edm.), [213], professeur à l'université de Marbourg; corresp. M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

Stephens (Georges), [351], professeur à l'université de Copenhague.

Stockholm (la Bibliothèque royale de), [370]; correspondant M. Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts,

Strasbourg, Bibliothèque de l'université, [231]; correspondant la librairie J. Baer et Cie, rue du Quatre-Septembre, 2.

Strasbourg, le Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université, [404]; corr. M. Champion, quai Malaquais, 15.

Straus (Émile), [106], avocat, rue Saint-Georges, 9.

Sundby (Thor), [323], à Copenhague.

Talbert (F.), [107], professeur à La Flèche; corr. M. Thorin, libraire.

Tamizey de Larroque (Ph.), [115], correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Gar.); corr. M. Champion, libraire.

Tarneau (Jules), [306], notaire, à Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme; corresp. M. Billard, place Dauphine, 27.

Taulier (L.). [366], professeur au lycée de Lyon, 10, rue Childebert, à Lyon.

Techener (Léon), [239], libraire, rue de l'Arbre-Sec, 52.

Tempier (D.), [165], archiviste des Côtes-du-Nord, à St-Brieuc; corresp. M. E. de Zabern, rue Dauphine, 20.

Terrat (Barthélemy), [250], professeur de droit à l'Université catholique de Paris, 33, rue Grenelle Saint-Germain.

Thévenin (M.), [108], répétiteur à l'École des hautes-études, rue du Cherche-Midi, 55.

Thompson (E. Maunde), [193], du Musée Britannique, Londres; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.

Thurot (Ch.), [33], membre de l'Institut, maître des conférences à l'École normale supérieure, rue Vaugirard, 22.

Tissot (Amédée), [53], bibliothécaire de la ville de Lisieux, corresp. M. Dumoulin, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.

Tivier (H.), [383], professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

Tourtoulon (baron Ch. de), [34], au château de Randon par Montpellier.

Trier (Émile), [357], étudiant à l'université de Copenhague.

Trier (G.), [54], Köbmagergade, 22, à Copenhague.

Trochon (l'abbé Charles), [297], bibliothécaire de l'évêché, à Coutances.

Truebner (N.), [170], libraire, Londres, Ludgate Hill, 57 et 59; corr. M. Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 bis.

*Truelle-Saint-Evron, [109], rue Saint-Honoré, 229.

Twietmeyer, [216], libraire, à Leipzig; corresp. Champion.

Vaesen (Joseph), [294], ancien élève de l'École des Chartes, rue Madame, 61.

Vanderhæghem (F.), [360], bibliothécaire de l'Université de Gand; corr. M. Lemoigne, libraire; rue Bonaparte, 12.

Vendeuvre (baron de), [140], rue de Penthièvre, 4.

Vian (L.-R.), [141], ancien notaire, à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).

Vieweg (F.), [67], libraire, rue Richelieu, 67.

Villard (Th.), [287], boulevard Malesherbes, 172.

Vitu (Auguste), [308], avenue de Wagram, 36.

Vogüé (comte de), [110], membre de l'Institut, ambassadeur de France à Vienne.

Volmoller (Dr Karl), [363], privat-docent à l'université de Strasbourg ; corresp. M. Champion, quai Malaquais, 15.

Ward (H. L. D.), [226], du Musée Britannique, Londres.

Warner (G. F.), [194], du Musée Britannique, Londres; correspondant Borrani.

Watson (Robert-Spence), [348], Moss Croft, Gateshead, Durham (Angleterre).

Weber (Dr Alfred), [396], à Frauenfeld, canton de Thurgovie (Suisse).

Weimar (Bibliothèque de), [153].

Wey (Fr.), [35], inspecteur général des archives, rue de Mareil, 57, à Saint-Germain-en-Laye.

Weymouth (Dr), [402], Mill Hill, N. W., Middlesex, Angleterre.

White (George), [40], Court House, Epsom, Angleterre.

Willems (A.), [65], membre de la Société des bibliophiles belges, chaussée de Haecht, 65, Bruxelles.

Wright (Wm.), [342], professeur à l'université de Cambridge.

Würtenberger (Auguste), [318], propriétaire de la librairie Loescher, via Tornabuoni, 20, à Turin; correspondant M. Lorenz, rue des Beaux-Arts.

LISTE DES MEMBRES

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

EN FONCTION JUSQU'AU MOIS DE JUIN 1876.

MM. Baudry.
Bonnardot.
Bordier.
Didot.
Egger.
Gautier
Laborde (marquis de).
Luce.
Marty-Laveaux.
Meyer.
Michelant.
Moland.

MM. Montaiglon (de).
Paris (G.).
Paris (P.).
Picot (E.).
Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
Rothschild (baron J. de).
Rozière (de).
Ruble (baron de).
Thurot.
Wey.
. . . . . .

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président	MM. P. Paris.
Vice-présidents	Egger, G. Paris.
Administrateur	Marquis de Queux de Saint-Hilaire.
Secrétaire	Meyer.
Secrétaire-adjoint	. . . . .
Trésorier	Baron J. de Rothschild.
Trésorier-adjoint	Picot (E.).

PROCÈS-VERBAUX DES SEANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 18 novembre 1875, à 3 h. 1/2.

Présidence de M. P. Paris, *président.*

Sont présents : MM. Baudry, Bonnardot, Egger, de Laborde, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, P. Paris, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, J. de Rothschild, Thurot.

Nouveaux membres : MM. L. Taulier, l'abbé Joliwald, Valentin de Courcel, E. Metman, G. de Saint-Johanny, la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, la Bibliothèque royale, à Stockholm.

M. J. Franck adresse sa démission de membre de la Société.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : le texte des *Chansons françaises du XVe siècle,* moins les variantes, est entièrement composé, mais le tirage a dû être suspendu faute de papier Whatman. M. Chamerot espère recevoir sous peu de jours la commande de ce papier qu'il a faite en Angleterre.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol,* quatre feuilles tirées, la cinquième en placards. Il sera écrit à M. Gouverneur pour le prier d'activer la composition.

M. le Président annonce la mort de M. Pannier, membre fondateur et secrétaire-adjoint de la Société, décédé le 8 novembre dernier, et invite le Conseil à prendre des mesures pour que la publication du *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre* ne demeure pas en suspens. M. Meyer se charge de revoir les épreuves de cet ouvrage dont le texte entier est à l'impression, et d'en rédiger la préface et les notes en utilisant les matériaux que la famille de M. Pannier lui a remis. Sur l'avis de plusieurs des membres présents, il est décidé que la préface contiendra une courte notice sur le membre dévoué dont la Société déplore la perte.

Sur le rapport de MM. Michelant et G. Paris, le conseil décide la mise sous presse, chez M. Marchessou, au Puy, de l'édition de *Brun de la Montaigne*, préparée par M. P. Meyer.

M. le Président désigne M. Gautier comme commissaire de la publication de la vie de saint Gille (éditeurs MM. G. Paris et Alph. Bos), et M. G. Paris comme commissaire de *Brun de la Montaigne*.

M. G. Paris présente à la Société les photographies du fragment de Valenciennes et de la prose de sainte Eulalie, que M. Michelant a bien voulu se charger de faire exécuter récemment à Valenciennes. Ces photographies seront sans retard remises à M. Dujardin pour être gravées.

La commission chargée dans la dernière séance de choisir un modèle de cartonnage pour les volumes publiés par la Société soumet au Conseil divers spécimens, dont l'un (couleur La Vallière) est adopté en principe.

Proposition de publication :

Par M. Aug. Longnon : de la chanson d'*Aquin* ou *la Conquête de la Petite Bretagne*, poëme du commencement du XIIIe siècle.

Renvoi à une commission composée de MM. de Laborde, Gautier et Luce.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 23 décembre 1875, à 2 h. 1/2.

Présidence de M. G. Paris, *vice-président.*

Sont présents : MM. Baudry, Bonnardot, Bordier, Didot, de Laborde, Luce, Marty-Laveaux, Michelant, Meyer, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, de Rothschild.

Nouveaux membres : MM. le comte Berthier (souscripteur à un exemplaire sur papier Whatman) et Arm. Templier (membre perpétuel).

M. Bonnardot, membre perpétuel, devient membre fondateur.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin*, feuilles 4 et 5 en placards. — Les *Chansons du XVe siècle*, texte et notes sont tirées; la préface est en placards. La gravure de la musique retarde seule la publication de ce volume. — *Guillaume de Palerne* : une feuille en placards. Il sera recommandé à M. Chamerot de pousser activement l'impression de ce poëme ainsi que du *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre.*

Imprimerie Gouverneur : *Aiol*, 8 feuilles tirées, la 9e en pages.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne*, 3 feuilles composées.

Le Conseil regrette que, par suite de circonstances indépendantes de la volonté des éditeurs, aucun ouvrage ne puisse être distribué cette année. Il décide que, parmi les publications sous presse, quatre seront imputées à l'exercice 1875 et datées de cette année.

Sur la proposition de M. le trésorier, le Conseil décide l'achat de 750 fr. de rentes françaises avec les sommes provenant des souscriptions à vie (membres fondateurs et membres perpétuels), lesquelles sommes doivent être capitalisées, aux termes des Statuts, art. 7.

M. l'administrateur communique au Conseil divers renseignements relatifs au cartonnage des volumes de la Société.

Proposition de publication :

Par MM. Bonnardot et Longnon : Relation d'un voyage en Terre-Sainte, par le sieur d'Anglure (1395), d'après deux ms., l'un français de l'Ile-de-France, l'autre lorrain. — Renvoi à une commission composée de MM. de Montaiglon, Picot et Meyer.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 13 janvier 1876, à 2 h. 1/2.

Présidence de M. Egger, *vice-président.*

Sont présents : MM. Egger, de Laborde, Meyer, Michelant, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, de Rothschild.

Nouveaux membres : MM: Eug. Andran, professeur à Bâle, Liepmannssohn, libraire à Berlin, U. Robert, employé à la Bibliothèque nationale, Dr Le Pileur (membre fondateur), P.-L. de Kermaingant, Alph. Passier, lieutenant d'infanterie.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Guillaume de Palerne,* une feuille en pages, une feuille en placards. — *Bulletin.* Le n° double qui termine l'année 1875 est en bon à tirer. — *Chansons du XVe siècle :* texte tiré. La musique, qui formera cinq feuilles, est à la gravure.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol,* 10 feuilles tirées ; les feuilles 11 et 12 en épreuves.

Imprimerie Marchessou: *Brun de la Montaigne,* feuilles 1 et 2 en bon à tirer, feuilles 3 à 5 en épreuves.

Une société bibliographique ayant demandé à échanger ses publications avec le *Bulletin de la Société des anciens textes français,* le Conseil décide qu'aucune proposition d'échange ne sera admise ; que toutefois quelques exemplaires des publications pourront, par les soins de l'administrateur, être mises à la disposition des critiques qui proposeront d'en rendre compte.

M. le marquis de Laborde lit un projet de règlement. Le Conseil décide qu'une seconde lecture de ce projet sera donnée dans sa prochaine séance.

Une commission de comptabilité composée de MM. Baudry, Bonnardot et de Laborde, est chargée d'examiner les comptes de l'année 1875.

Proposition de publication :

Par M. Michelant : d'une ancienne traduction française du traité de Fauconnerie de l'empereur Frédéric II. —

Renvoi à une Commission composée de MM. Egger, G. Paris et de Rothschild.

M. de Rothschild entretient le Conseil de l'utilité qu'il y aurait à donner suite le plus prochainement possible au projet, présenté par M. de Montaiglon (voy. la séance du 26 avril 1875) d'une édition des Farces du ms. la Vallière. M. de Rothschild pense qu'il y aurait lieu d'étendre ce projet et d'entreprendre un recueil général des Farces.

Le Conseil s'associe à cette idée, et désigne M. de Rothschild pour faire partie de la commission du Recueil des Farces, en remplacement de M. Pannier, décédé.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 24 février 1876, à 2 h. 1/2.

Présidence de M. Egger, *vice-président.*

Sont présents : MM. Bonnardot, Egger, J. de Laborde, Meyer, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, J. de Rothschild, de Ruble.

Nouveaux membres : M. E. Meissonnier, de l'Institut (2 exempl. pap. Whatman), Mme Poisson (pap. Whatman), MM. le Dr Lesourd (pap. Whatman), Berthelet, Alfred Weber.

M. le Président fait part au Conseil de la mort de M. A.-F. Didot, que la Société s'honorait d'avoir pour éditeur. Le Conseil s'associe aux sentiments exprimés par M. le Président, et le prie de vouloir bien transmettre à la famille de M. Didot l'expression de leurs regrets.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin*, nos 3 et 4 (1875), tiré et broché ; remis chez M. Didot pour être distribué. — *Chansons françaises du XVe siècle* ; la musique, entièrement gravée, est en correction. — *Guillaume de Palerne*, feuilles 1 et 2 tirées ; 3 à 7 en épreuves. — *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre*, texte entièrement composé en placards.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol*, 16 feuilles tirées ; feuilles 17 et 18 en épreuves.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne*, feuilles 1 et 2 tirées ; la fin du poëme, feuilles 3 à 9, en épreuves.

Le secrétaire de la Société est chargé de faire exécuter pour le cartonnage des publications de la Société un fer à froid, analogue à la marque imprimée sur le titre du Bulletin ; la dépense du cartonnage y compris l'apposition du fer ne devront pas excéder 75 cent. par volume.

Le Conseil entend le rapport de la commission de comptabilité nommée dans la séance précédente. Il donne son approbation à ce rapport et autorise M. le Trésorier à faire un achat de 50 fr. de rentes pour compléter, avec les 750 fr. acquis précédemment (voy. la séance du 23 décembre 1875), une somme de 800 fr., représentant la rente des sommes qui doivent être capitalisées aux termes de l'art. 7 des Statuts de la Société.

M. G. Paris fait un rapport oral au nom de la Commission nommée dans la séance précédente pour examiner le projet de publication de la traduction française du traité de Fauconnerie de Frédéric II, présenté par M. Michelant. M. G. Paris fait ressortir l'intérêt que ce texte présente à divers points de vue et conclut à l'adoption de la proposition de M. Michelant. Ces conclusions sont adoptées.

M. Bonnardot est désigné comme commissaire responsable.

Propositions de publications :

Par M. L. Demaison : *la Chanson d'Aimeri de Narbonne,* d'après les mss. de Paris et de Londres. — Renvoi à une commission composée de MM. Gautier, Meyer et G. Paris.

Par MM. G. Paris et U. Robert : Les Miracles de la Vierge, par personnages, contenus dans les mss. 819 et 820 du fonds français de la Bibliothèque nationale. — Renvoi à une commission composée de MM. Meyer, Michelant, de Queux de Saint-Hilaire.

Le Conseil décide que dorénavant il tiendra ses séances le deuxième jeudi de chaque mois, à 2 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 9 mars 1876, à 2 h. 1/2.

Présidence de M. G. Paris, *vice-président.*

Sont présents : MM. Baudry, Bonnardot, J. de Laborde, Luce, Meyer, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, J. de Rothschild, de Ruble.

Nouveaux membres : MM. Berthelet, Pressac et R. de Lespinasse.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Chansons françaises du XVe siècle,* texte tiré ; on tire les planches. — *Guillaume de Palerne,* feuille 3 tirée. — *Débat des Hérauts d'armes,* feuille 1 en page, le reste, y compris le Débat anglais, en placards.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol,* 18 feuilles tirées.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne,* 8 feuilles tirées ; le vocabulaire qui doit terminer le volume est à l'impression.

Le tirage des photogravures qui doivent former l'album des *Anciens Monuments de la langue française* est achevé, sauf celui du Fragment de Valenciennes.

Le Conseil décide que ces photogravures seront montées sur onglets, et qu'elles seront distribuées en même temps que les *Chansons du XVe siècle,* ces deux ouvrages pouvant être considérés comme à peu près terminés.

M. de Queux de Saint-Hilaire fait un rapport oral sur le projet de publication des *Miracles de la Vierge,* proposé par MM. G. Paris et U. Robert (séance du 24 février 1876), et conclut à l'adoption de ce projet. M. Michelant est nommé commissaire responsable pour cette publication.

Proposition de publication :

Par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire : des Œuvres d'Eustache Deschamps. — Renvoi à une commission composée de MM. Luce, Longnon et de Ruble.

Paris. — Imprimerie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

76
4

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

1876. — Nos 2 à 4

PARIS
LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie
56, RUE JACOB, 56

1876

40

BULLETIN DE LA SOCIÉTE

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

Paris. — Typographie G. Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

DEUXIÈME ANNÉE

1876

PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie

56, RUE JACOB, 56

—

1876

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 13 avril 1876, à 2 h. 1/2.

Présidence de M. P. Paris, *président.*

Sont présents : MM. Baudry, de Laborde, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, de Montaiglon, P. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, J. de Rothschild, de Ruble.

Nouveaux membres : MM. le vicomte Calvet-Rognat (pap. Whatman), le baron Calvet-Rognat (pap. Whatman), J. R. Lowell, de Cambridge, Massachussetts (membre fondateur).

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin,* 1876, n° 1, en placards; *Chansons françaises du XVe siècle,* texte et musique tirés; les exemplaires vont être envoyés à la reliure; *Guillaume de Palerne,* 5 feuilles tirées ou en bon à tirer.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol,* 18 feuilles tirées.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne;* le vocabulaire (feuilles 9 et 10) est composé. — *Vie de saint Gilles*, 7 feuilles en pages. — *Miracles de Notre-Dame,* 4 feuilles en placard.

M. Luce fait un rapport oral sur le projet de publication des œuvres d'Eustache Deschamps, proposé par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire (voir la séance précédente). Selon le plan proposé à la commission par M. de Saint-Hilaire, l'édition reproduira les poésies selon l'ordre adopté par le ms. principal (Bibl. nat., fonds fr. 840). — Une table de toutes les poésies, classées par genre, sera jointe au dernier volume de la publication. — Ces conclusions sont adoptées, M. P. Paris est désigné comme commissaire responsable.

M. le marquis de Laborde donne une seconde lecture du projet de règlement de la Société.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 11 mai 1876, à 2 h. 1/2.

Présidence de M. P. Paris, *président.*

Sont présents : MM. Bonnardot, Meyer, P. Paris, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, J. de Rothschild, de Ruble. — M. Alfred Didot assiste à la séance.

Nouveaux membres : MM. l'abbé Pasquier, le baron Dunoyer de Noirmont, Alfred Didot (membre fondateur), A. Sorel, P. Marchessou (membre perpétuel).

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : Les

ouvrages mis sous presse dans cette imprimerie n'ont pas fait de progrès, le papier destiné aux publications de la Société ayant momentanément fait défaut.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne*, la préface est en épreuves; le reste du volume est tiré. — *Miracles de Notre-Dame*, 7 feuilles composées.

Le Conseil, prenant en considération le nombre croissant des membres de la Société, fixe à 1,100 exempl., dont 100 sur papier Whatman, le tirage des *Miracles de Notre-Dame*.

M. l'administrateur présente au Conseil des exemplaires cartonnés des *Chansons du XVe siècle* et de l'album des *Anciens monuments de la langue française*. Le Conseil décide que le prix de ces ouvrages sera fixé, pour les personnes étrangères à la Société, ainsi qu'il suit : *Chansons*, 12 fr. 50 pap. ordin.; 25 fr. pap. Whatman; *Album*, 30 fr.

M. Meyer fait un rapport sur le projet de publication du voyage du sieur d'Anglure, proposé par MM. Bonnardot et Longnon (séance du 23 décembre 1875), et conclut à son admission. Ces conclusions sont adoptées, et M. Picot est nommé commissaire responsable de cette publication.

M. G. Paris fait un rapport sur le projet de publication de la chanson d'Aimeri de Narbonne, proposé par M. Demaisons (séance du 24 février), et conclut à son admission. Ces conclusions sont adoptées, et M. Meyer est nommé commissaire responsable de cette publication.

Le Conseil décide que sa prochaine séance aura lieu le jeudi 1er juin, et que la séance générale de la Société aura lieu le jeudi 8 du même mois.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 1er juin 1876, à 3 h. 1/2.

Présidence de M. P. Paris, *président.*

Sont présents : MM. Bonnardot, Egger, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, G. Paris, P. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, J. de Rothschild.

Nouveaux membres : MM. Muquardt, pour la Bibliothèque royale de Bruxelles, Dr Ed. Fournié (membre perpétuel), L. Lamé, J. Flach, Yale College, New-Haven, U. S. A., MM. Deloche, de l'Institut, Ch. Nuitter, le comte de Rambuteau, Porquet, Alph. Picard, V. Bouton (papier Whatman), Et. Charavay, L. de Mas-Latrie, le Séminaire pour les langues modernes à l'Université de Munich, M. Bossange (3 exempl.).

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin*, 1876, n° 1, en bon à tirer. — *Guillaume de Palerne :* 7 feuilles tirées.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne,* entièrement tiré ; l'édition va être envoyée à Paris pour y être cartonnée. — *Miracles de Notre-Dame,* 8 feuilles tirées, 3 en épreuves. — *Vie de saint Gilles :* 6 feuilles tirées, 2 en épreuves.

M. G. Paris, prenant en considération le prix élevé qu'a atteint l'impression des *Chansons françaises du XVe siècle,* fait abandon à la Société de l'indemnité à laquelle il a droit pour cette publication.

Sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil décide que, dorénavant, les exemplaires sur papier What-

man porteront la mention du chiffre du tirage fait sur ce papier.

Le Conseil règle l'ordre du jour de la séance générale qui aura lieu le jeudi suivant, 8 juin.

Le Conseil décide qu'après cette séance générale, il ne sera plus admis de souscriptions pour l'année 1875.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale (salle du cours d'archéologie), le 8 juin 1876, à 4 h. 1/2.

Présidence de M. Egger, *vice-président.*

La Société entend la lecture du discours du Président, des rapports du secrétaire et du trésorier, du projet de règlement. Ce projet est adopté avec quelques amendements proposés par divers membres.

Sont élus membres du Bureau et du Conseil, pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée générale, les membres de la Société dont les noms suivent :

BUREAU [1].

Président	MM. G. Paris.
Vice-présidents . . .	Thurot, Michelant.
Administrateur . . .	Mis de Queux de Saint-Hilaire.
Secrétaire	P. Meyer.
Secrétaire-adjoint .	G. Raynaud.
Trésorier	Baron J. de Rothschild.
Trésorier-adjoint . .	E. Picot.

[1] M. Egger, premier vice-président, avait décliné toute nomination à la présidence de la Société.

CONSEIL.

MM. F. Baudry.
F. Bonnardot.
H. Bordier.
Alfred Didot.
E. Egger.
L. Gautier.
Mis J. de Laborde.
S. Luce.

MM. Ch. Marty-Laveaux.
L. Moland.
A. de Montaiglon.
P. Paris.
E. de Rozière.
Baron A. de Ruble.
F. Wey.

Discours de M. Egger, *l'un des deux vices-présidents, remplissant les fonctions de Président.*

Messieurs,

L'ordre du jour de la présente séance vous annonçait un discours de notre cher et vénéré président, M. Paulin Paris. Vous regretterez tous aujourd'hui l'absence du savant que nous pouvons appeler le doyen des éditeurs des vieux textes français. Personne ne la regrette plus que celui qui a l'honneur de le remplacer devant vous. Un tel honneur m'est embarrassant, je vous le jure, car c'est à peine si je me jugeais digne de siéger ici, à côté et au-dessous d'un maître aussi éminent que lui en des matières où je suis à peine ce qu'on nomme dans nos écoles un *moniteur*, bon à transmettre aux autres les leçons qu'il vient lui-même de recevoir. En fait de vieux textes français, dans toute ma vie de philologue (entendez, je vous prie, à la lettre cet aveu), j'ai publié trois ou quatre pages. Trois ou quatre pages, c'était bien peu pour m'associer à la direction de travaux tels que les vôtres. Quelque habitude des méthodes sévères qui dominent désormais dans

l'analyse des langues romanes, un vif amour de ces études, cela suffisait pour s'intéresser aux publications dont vous êtes les généreux et intelligents promoteurs : cela ne suffit pas pour y prendre une part vraiment utile, surtout si l'on est, comme je le suis, partagé entre tant d'autres devoirs.

Que le devoir de rechercher, de choisir, de publier les plus anciens monuments de notre langue revienne donc, avant tout, aux habiles romanistes formés par la discipline de l'École des chartes, aux philologues, aux bibliophiles qui ont courageusement suppléé au défaut de cette éducation spéciale par les efforts du zèle le plus méritoire. Ils sont déjà représentés, les uns comme les autres, dans votre bureau et dans votre comité. Ils le seront toujours, on peut en être sûr, grâce à vos judicieux suffrages, malgré les pertes cruelles qui nous ont frappés depuis notre première assemblée générale.

Notre Société ne compte guère plus d'une année d'existence, et déjà, hélas! elle a vu disparaître quelques-uns de ses fondateurs et de ses plus fermes soutiens : M. Ambroise Firmin-Didot, illustré à tant de titres, comme imprimeur et comme historien de son art, comme helléniste et comme grammairien français (dernier titre qui n'est pas le moindre à nos yeux); M. Didot, qui s'honorait d'être notre libraire-éditeur, après avoir été celui de tant d'autres et nobles entreprises littéraires, et dont les héritiers aiment à nous rester fidèles; M. le marquis de La Grange, antiquaire à la fois et amateur passionné de de nos poëmes, de nos chroniques du moyen âge, éditeur de la Geste de Hugues-Capet; M. Alfred Schweighæuser, qui portait dignement un nom cher à l'érudition française, et qui est mort, déjà mûr par l'âge, mais depuis

longtemps arrêté dans ses travaux par une maladie sans remède; enfin, l'un de vos collaborateurs les plus actifs, en qui vous mettiez, pour l'avenir, une si juste confiance, M. Léopold Pannier, dont les premiers écrits montraient une science déjà profonde, alliée au véritable esprit de la critique. Et voici qu'après tous ces deuils nous avons à saluer d'un adieu funèbre, par-delà le Rhin, Fr. Diez, le fondateur de la philologie romane en Allemagne, comme Raynouard le fut en France, et qui comptait chez nous, comme chez nos voisins, tant de disciples reconnaissants et dévoués.

Parler des disciples français de ces deux grands romanistes, n'est-ce pas vous rassurer en même temps sur le succès de l'œuvre que vous venez d'inaugurer par des publications importantes?

Dès le début, votre association était solidement « fondée en hommes », selon la belle parole d'Étienne Pasquier; elle l'est aujourd'hui en livres. Tout à l'heure le rapport de M. le secrétaire vous le fera voir; vous le saviez en arrivant ici par deux volumes qui déjà sont entre vos mains : l'un plein des témoignages naïfs, trop naïfs, dira-t-on peut-être, de nos mœurs gauloises et des licences de notre poésie populaire au quinzième siècle; l'autre, recueil en admirables *fac-simile,* des plus antiques documents de notre idiome national, premier exemple que nous sommes heureux d'offrir au public, d'une sorte de musée d'élite où sont exposés à la vénération du patriotisme français les premiers essais du langage destiné à devenir un jour celui de Pascal et de Corneille.

Messieurs, si votre Société fonde ainsi son crédit auprès du monde savant, nous pouvons dire aussi qu'elle rece-

vait naguère deux notables surcroîts d'autorité. En ouvrant cette seconde année de votre existence, il vous a été honorable d'apprendre qu'un de vos deux vice-présidents, appelé par des succès précoces à remplacer son père dans une chaire du Collége de France, vient de mériter et d'obtenir une place auprès de lui dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et que votre jeune secrétaire vient d'être nommé professeur au Collége de France, pour y créer enfin, après des essais plus brillants que solides, un enseignement vraiment scientifique des langues et des littératures romanes du Midi.

En vous remerciant, Messieurs, de votre constante bienveillance, le vieux professeur qui vous parle, sur le déclin déjà sensible de sa longue carrière, se rappelle, en ce moment, avec une émotion qui n'est pas sans douceur, le beau vers du poëte romain :

Et quasi cursores vitai lampada tradunt;

il aime à voir remis en de jeunes et fortes mains ce flambeau de la science et de la vérité, qui ne doit pas éclairer le vain labeur des courses dans un stade, mais le progrès sérieux des esprits chez un grand peuple, résolu à ne point faiblir sous l'adversité, et à ne rien abandonner des légitimes ambitions qui ont fait sa grandeur.

Rapport sur les travaux de la Société des anciens textes français en 1875, *par* M. P. Meyer, *secrétaire.*

Messieurs,

Le devoir de votre secrétaire est de vous faire connaître les travaux de la Société pendant cette première

année de son existence. Ces travaux ont été nombreux et variés, et les deux volumes qui sont actuellement en distribution ne donnent qu'une idée fort incomplète de l'activité déployée par votre Conseil d'administration. Les premiers débuts d'une société fondée pour publier des documents sont toujours très-laborieux, et les résultats obtenus ne semblent pas tout d'abord en rapport avec le travail accompli. Une quantité de questions, très-peu littéraires pour la plupart, mais qui n'en réclament pas moins une considération attentive, doivent être résolues une fois pour toutes avant qu'aucun ouvrage soit mis sous presse. Il faut choisir les sortes de papier, le caractère; il faut s'entendre avec plusieurs imprimeurs, — car un seul ne suffirait pas à la tâche; — il faut surtout que des volumes sortis d'imprimeries différentes présentent l'aspect uniforme que doivent avoir les diverses parties d'une même collection. De là mille petites difficultés, maintenant résolues, mais qui ont retardé au-delà de toutes prévisions l'achèvement de nos premières publications. Actuellement, sur les quatre volumes désignés pour l'exercice de 1875, deux sont chez notre éditeur, à la disposition des membres de la Société, et les deux autres seront prêts très-prochainement. L'un de ces derniers, le roman de *Brun de la Montaigne,* est entièrement imprimé; dans trois ou quatre semaines au plus il sera cartonné. L'autre, le *Débat des Hérauts d'armes de France et d'Angleterre,* a été mis sous presse l'an dernier, et serait dès maintenant achevé si une mort prématurée ne nous avait enlevé le confrère zélé autant qu'érudit qui avait conçu l'idée de cette publication et y travaillait activement pendant les dernières semaines de sa vie. Celui qui a l'honneur de vous parler a été chargé par le Conseil de terminer l'édition laissée inachevée par M. L. Pannier, et il est obligé de réclamer l'indulgence de la

Société pour des retards que la multiplicité de ses occupations ont rendus inévitables.

Quant aux volumes destinés à la présente année, ils ont été mis sous presse assez tôt pour que deux d'entre eux soient actuellement presque achevés, et nous allons envoyer à l'impression ceux qui sont attribués à l'exercice 1877. Le retard dont nous souffrons ne dépassera donc pas l'année où nous sommes.

J'ai pu vous dire en peu de mots ce que nous avons fait. Il me faudra plus de temps pour vous entretenir de ce que nous comptons faire. Le champ que nous avons à exploiter est immense. Ce n'est rien de moins que toute la littérature de la France, depuis ses premiers monuments jusqu'à la Renaissance ; et, par littérature, nous n'entendons pas seulement les œuvres proprement littéraires, composées pour l'instruction et le plaisir, mais l'ensemble des écrits en langue vulgaire ; et nous ne nous limitons pas à la France du nord, à la langue d'oui : nous considérons comme étant de notre domaine tout ce qui nous est parvenu des écrits romans de nos provinces méridionales. Aucune littérature européenne n'offre un champ d'études aussi vaste; aucune aussi, — peut-être à cause de cette étendue même, peut-être aussi par suite d'un dédain immérité, — n'a été aussi imparfaitement explorée.

Je voudrais vous montrer, Messieurs, quelle place occupent dans ce vaste espace les ouvrages dont nous poursuivons la publication.

Vous savez que les plus anciens textes romans qu'on possède appartiennent au roman du Nord, au français, soit qu'ailleurs les premiers essais de la langue vulgaire aient été perdus, soit qu'on ait eu chez nous, plus tôt que dans les autres pays latins, l'idée de composer et d'écrire en roman. Les philologues les plus autorisés de notre temps se sont exercés sur les serments de 842, sur le

chant de sainte Eulalie, sur le fragment de Valenciennes, sur les poëmes de Clermont-Ferrand. Par suite d'efforts successifs, entre lesquels il faut nommer avec honneur ceux de F. Diez, de qui la science déplore la perte récente, la lumière s'est faite sur bien des passages qui avaient arrêté ou trompé les premiers éditeurs. Le moment semblait venu de réunir en un seul corps ces premiers monuments de notre langue, en y joignant les commentaires que comporte l'état présent des études romanes. M. G. Paris était naturellement désigné pour cette tâche, à laquelle l'ont si bien préparé ses travaux antérieurs et particulièrement son édition des poëmes de Clermont-Ferrand[1], les deux plus longs morceaux que contiendra notre recueil des plus anciens monuments de la langue française.

Quand des documents sont uniques à tous égards, chacun d'eux étant conservé dans un seul manuscrit et présentant des caractères linguistiques tout à fait spéciaux, l'interprétation a besoin, plus qu'en aucun autre cas, d'un texte absolument sûr. Il faut qu'il ne subsiste aucun doute sur les leçons. C'est pour donner à notre édition une base parfaitement solide que nous l'avons fait précéder de l'album photographique qui vient d'être mis en distribution. On possédait déjà des fac-simile en lithographie des Serments, de Sainte Eulalie et du Fragment de Valenciennes : on n'en avait pas des poëmes de Clermont. L'un des membres de cette Société, M. Bordier, avait projeté lui-même une édition de ces poëmes, et en avait fait photographier le manuscrit. Il a bien voulu renoncer en notre faveur à son projet et nous céder les planches déjà exécutées; qu'il nous permette de lui adresser ici le témoignage de notre reconnaissance.

[1] *Romania,* tomes I et II.

L'épopée a été, avec la poésie ecclésiastique, mais en de bien plus vastes proportions, la forme sous laquelle s'est d'abord manifestée notre ancienne poésie. Les chansons de geste ont été, à l'origine, de l'histoire, ou du moins ce qui, aux yeux des illettrés, passait pour tel. Mais peu à peu, à mesure que l'usage s'introduisait d'écrire les récits historiques en prose romane, la chanson de geste devint de plus en plus un récit fabuleux, une œuvre d'imagination. Pendant la longue période de son existence qui, de la chanson de Rolant à celle de Bertrant du Guesclin, embrasse environ trois siècles, elle nous a laissé de nombreuses preuves de sa vitalité; et bien qu'aucune partie de notre ancienne littérature n'ait donné lieu à autant de travaux, depuis l'époque où le savant illustre que la Société s'honore d'avoir pour président mettait au jour *Berte au grand pié* et *Garin le Lorrain,* il reste encore dans cette direction bien des découvertes à faire, bien des textes à éditer ou à rééditer.

Nous comblerons peu à peu ces lacunes, prenant garde que chacun des genres si nombreux qu'a créés le génie de nos ancêtres soit de notre part l'objet d'une égale attention. Cette année nous publierons, par les soins de MM. Normand et Raynaud, anciens élèves de l'École des chartes, la Chanson d'Aiol, dont on ne connaît plus qu'un seul manuscrit, mais qui eut autrefois un succès attesté par les imitations dont elle a été l'objet dans les Pays-Bas et en Italie. L'édition, sous presse depuis le mois d'août dernier, est maintenant presque achevée. Plus tard, probablement l'an prochain, nous publierons *Aimeri de Narbonne,* chanson de geste dont une édition a été préparée par M. Demaisons, ancien élève de l'École des chartes, d'après tous les mss. connus, les uns appartenant à la Bibliothèque nationale, les autres au Musée britannique. Ce travail est prêt et sera mis prochainement

sous presse. Enfin M. Aug. Longnon nous a soumis le projet d'une édition d'*Acquin ou la Conquête de la petite Bretagne,* courte chanson de geste composée en Bretagne, qui soulève diverses questions d'histoire et de géographie que M. Longnon saura résoudre avec sa sagacité bien connue.

Au temps où les chansons de geste passaient encore pour de l'histoire, naissait le roman d'aventure qui se complaît à développer des récits imaginaires, et s'adresse moins au peuple qu'aux classes élevées, s'appliquant à décrire les scènes ou guerrières ou merveilleuses qui avaient le plus de chance de plaire à une société dont les principales occupations étaient la guerre et l'amour. Ce genre, qui est très-riche et a déjà fourni une matière abondante, et en général facile, aux éditeurs de notre temps, sera représenté dès cette année dans nos publications. Nous avons en effet mis sous presse, il y a plusieurs mois, le roman de Guillaume de Palerne, dont M. Michelant suit activement l'édition. On peut aussi compter au nombre des romans d'aventure le poëme de Brun de la Montaigne, dont l'impression, ainsi que je l'ai dit précédemment, est actuellement terminée. C'est proprement un récit d'aventures coulé dans la forme des chansons de geste. Il est à croire que ce poëme, unique en ce genre et d'autant plus curieux, a été composé dans le nord de la France, où plus tard qu'ailleurs s'est conservé l'usage de la tirade monorime.

Les vies des saints et autres légendes sacrées peuvent être classées dans la poésie narrative, à la suite des chansons de geste et des romans d'aventure dont elles se rapprochent souvent par le récit d'événements merveilleux. Traduites du latin avec plus ou moins d'exactitude, elles ne sauraient prétendre à aucune originalité, mais elles peuvent n'être pas dépourvues de valeur littéraire, ou

d'importance pour l'histoire de la langue. Tel est le mérite qui recommande, par exemple, les légendes rédigées en vers français par Wace, le célèbre auteur du *Rou* et du *Brut*, ou cette vie de saint Grégoire qu'un poëte allemand, Hartmann von Aue, a imitée. M. le Dr Bos, l'un des membres de notre société, a copié, à Florence, une vie de saint Gilles en vers octosyllabiques rédigée par un poëte normand tout à fait inconnu jusqu'à ce jour, Guillaume de Berneville, et nous en a proposé la publication. C'est un texte précieux, qui notamment fournit au dictionnaire de notre vieille langue un certain nombre de mots nouveaux : il sera édité cette année même par MM. Bos et G. Paris.

La poésie lyrique, celle des troubadours et celle des trouvères, est peut-être la partie la plus neuve du domaine que nous avons à exploiter. Nous n'avons pas l'intention de publier, du moins très-prochainement, des œuvres de troubadours. Les études provençales sont encore peu cultivées parmi nous, même dans le Midi, et nous ne voudrions pas vous imposer des volumes qui auraient peu de lecteurs. Mais la poésie lyrique française attire dès maintenant notre attention. Inférieure, sans doute, à son aînée du Midi, qui lui a en partie servi de modèle, elle a sur celle-ci l'avantage de n'avoir pas été arrêtée dans son développement. Tandis que la poésie des troubadours succombait dans les désastres amassés sur le comté de Toulouse par la croisade albigeoise, la poésie des trouvères suivait son cours naturel, se modifiant lentement, accueillant des formes, telles que la ballade et le virelai, empruntées à la poésie populaire, se faisant simple et joyeuse pour le peuple, savante et raffinée pour les délicats.

Vous avez déjà entre les mains, avec les *Chansons françaises du quinzième siècle* de M. G. Paris, un échan-

tillon de la poésie lyrique française des derniers temps du moyen âge, où, à côté de quelques pièces recherchées de forme et d'idées, figurent bon nombre de chansons d'un caractère vraiment populaire. Une poésie plus savante, plus artistique, est celle d'Eustache Deschamps, qui par certains côtés peut être rangé au nombre des poëtes lyriques, car ses virelais sont des meilleurs que le quatorzième siècle ait produits. Toutefois, comme les poëtes à la mode de son époque, il composait plutôt pour être lu que pour être chanté. Par une chance heureuse un ms. nous est parvenu qui paraît contenir ses poésies complètes. C'est à ce ms. que Crapelet et Tarbé ont emprunté les extraits qu'ils ont publiés d'Eustache Deschamps; mais ces éditions partielles, insuffisantes de bien des manières au temps où elles parurent, le sont encore bien plus maintenant. Aussi votre Conseil d'administration a-t-il accueilli avec empressement la proposition que lui a faite M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire d'entreprendre une édition complète de Deschamps. De ce poëte, en effet, rien n'est à rejeter. Par l'élégance de la diction il vaut Guillaume de Machaut; par la variété des sujets, par la vivacité de l'esprit, il laisse bien loin derrière lui tous ses contemporains. Enfin les allusions nombreuses qu'il fait aux événements de son temps fourniront au savant éditeur la matière d'un commentaire aussi neuf qu'intéressant.

Le drame religieux, né du développement donné à certaines parties des offices, est commun à toutes les nations romanes. Mais chez aucun il n'a obtenu l'extension à laquelle il est parvenu chez nous. Dès le treizième siècle nous avons dans le célèbre mystère des vierges sages et des vierges folles (qui est en français ou en poitevin, plutôt qu'en limousin comme on l'a cru longtemps) une première esquisse de ces drames qui s'enfleront peu à peu

jusqu'à devenir des poëmes de plus de 50,000 vers dont la représentation exigeait plusieurs journées. Nous vous donnerons cette année un important échantillon du théâtre religieux de nos ancêtres. Nous ne le choisirons pas parmi les longs mystères du quinzième siècle. Il existe à la Bibliothèque nationale (fonds français 819 et 820) deux volumes écrits à la fin du quatorzième siècle et contenant 40 mystères ayant pour objet des miracles de la Vierge. MM. G. Paris et U. Robert ont entrepris la publication de cette collection qui peut être dite absolument unique, car non-seulement aucune des pièces qui la composent ne se retrouve ailleurs, mais la forme de ces mystères et leur brièveté les distinguent nettement des drames religieux de l'époque qui a précédé et de celle qui a suivi.

Je n'ai mentionné jusqu'à présent aucun ouvrage en prose. Nous en avons un sous presse et plusieurs en préparation. Celui qui s'imprime actuellement est le *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre* dont l'édition a été laissée inachevée par notre ami regretté, L. Pannier. C'est un bien curieux opuscule du temps de Charles VII, dont l'unique édition, imprimée à Rouen, dans les dernières années du quinzième siècle, est devenue rare à ce point qu'on n'en connaît que quatre exemplaires. La Bibliothèque nationale en possède trois manuscrits. Nous en donnerons un texte critique établi d'après les mss. et l'ancienne édition, accompagné de variantes et des commentaires nombreux qu'exige le sujet. Ce débat, pour n'être point de Charles d'Orléans comme l'a pensé un critique anglais de notre temps, n'en est pas moins l'œuvre d'un homme intelligent et connaissant bien et son pays et l'Angleterre. C'est après une discussion généralement bien conduite, et où il est fait preuve d'un grand esprit d'observation, que le héraut de France ayant conclu à la supériorité de sa patrie, obtient de dame Prudence, juge du

débat, un arrêt favorable à sa cause. Un siècle peut-être après la composition de ce petit ouvrage, un exemplaire de l'édition rouennaise tomba entre les mains d'un Anglais, d'ailleurs peu connu, appelé John Coke, qui, mécontent de la sentence, résolut d'en appeler à dame Prudence mieux informée. Il composa donc à son tour et fit imprimer, en 1555, un Débat des hérauts d'Angleterre et de France, où le héraut anglais se donne toute carrière pour démontrer la malice et la fausseté du héraut français, l'accablant sous le poids d'une érudition assurément plus lourde que solide, faisant flèche de tout bois, même du plus mauvais, comme lorsqu'il se plaît à désigner les Français sous le nom de Hongrois (*the Hungarians calling themselves Frenchmen*) sous prétexte qu'au rapport de Grégoire de Tours, les Francs étaient venus de la Pannonie. « Honteux de leur origine, dit notre auteur, « ils ont pris le nom de Français (*Frenchmen*) on ne sait « de quel droit. On se demande maintenant quel nom ils « adopteront à la prochaine occasion. Peut-être celui de « *frénétiques* (*frantique men*), qui serait bien fait pour « eux. » Pour nous, Messieurs, nous nous garderons de prendre part à ce tournoi où des armes peu courtoises sont mises en jeu, et nous nous contenterons de donner successivement la parole aux deux parties, ce qui revient à dire que nous réimprimerons le débat anglais, qui est du reste un livret fort rare, à la suite du débat français.

Un opuscule de peu d'étendue, mais d'une lecture attrayante, est la relation du voyage en Terre-Sainte du sieur d'Anglure (1395). Cette relation qui a été imprimée, mais d'une façon peu correcte et avec un commentaire insuffisant, sera rééditée pour notre Société et pourvue d'une annotation nouvelle par MM. Bonnardot et Longnon.

Enfin, et c'est par cette mention que se termine l'an-

nonce de nos publications à venir, nous mettrons très-prochainement sous presse la traduction française du célèbre traité de fauconnerie composé par l'empereur Frédéric II. C'est un texte de la fin du treizième siècle, qui intéresse l'histoire de notre langue par sa spécialité même. M. Michelant, qui nous en a proposé la publication, y joindra la reproduction, en gravure sur bois, d'un grand nombre de figures qui ornent le magnifique manuscrit que la Bibliothèque nationale possède de ce traité.

Je ne vous ai parlé, Messieurs, que de celles de nos publications qui ont déjà reçu un commencement d'exécution, et qui d'ailleurs suffisent amplement à assurer nos deux prochains exercices. Il y aurait peut-être des inconvénients de plus d'un genre à faire connaître d'avance des projets dont la réalisation ne peut être immédiate. Nous pouvons cependant dès maintenant vous dire qu'au nombre des entreprises importantes que nous avons en vue figurent un recueil général des farces, cette partie la plus originale de notre ancien théâtre, et des éditions complètes de Christine de Pisan et d'Alain Chartier. Nous ferons tous nos efforts pour que nos publications aient le mérite de la variété non moins que celui d'une bonne exécution. Nous ne ferons aucune exclusion systématique. Écarter tel genre parce qu'il est ennuyeux, tel autre parce qu'il heurte le sentiment du decorum que nous devons à une éducation supérieure, ce serait se condamner à voiler bien des aspects de la vie de nos ancêtres. Inférieur à l'antiquité par la perfection de la forme comme par la puissance de la pensée, n'ayant pas non plus le désir ardent de la recherche que possèdent les nations modernes, le moyen âge a en commun avec notre époque le grand fonds des sentiments humains, plaisirs et douleurs; il nous a transmis, avec des souvenirs qui ne sont

pas sans gloire, bien des idées sur lesquelles nous vivons encore : nous lui tenons d'assez près pour que rien de ce qui lui appartient ne nous soit indifférent. En somme, nous n'avons ni à l'exalter, ni à le rabaisser, mais à le connaître.

Rapport sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1875, *par M. le baron* J. DE ROTHSCHILD, *trésorier.*

Messieurs,

Pour les raisons que vous a fait connaître le rapport de notre secrétaire, l'exposé de la gestion financière de votre trésorier pour l'exercice 1875 sera forcément incomplet. Deux des volumes attribués à notre première année viennent seulement d'être terminés, et les dépenses y afférentes n'ont pas encore pu être réglées d'une manière définitive. Quant aux deux autres volumes, ils ne sont pas encore achevés et nous ne pouvons même préciser la somme dont ils grèveront notre budget.

Je dois donc pour aujourd'hui, Messieurs, me borner à vous faire connaître les ressources dont nous disposons, le compte définitif des recettes et des dépenses de 1875 ne pouvant vous être soumis que lors de notre prochaine assemblée générale.

Les cotisations qui composent l'avoir de notre Société sont de deux sortes. Les versements opérés par les membres fondateurs et perpétuels, ainsi que les droits d'entrée payés par les membres nouveaux, doivent être capitalisés, et former un fonds inaliénable dont le revenu seul est affecté à nos dépenses, tandis que les cotisations annuelles des membres ordinaires sont destinées à être intégralement dépensées. Nous avons reçu jusqu'ici les versements de :

16 membres fondateurs à 500 fr., soit.	fr.	8.000
38 membres perpétuels à 250 fr., soit.	fr.	9.502[1]
Plus le droit d'entrée de 95 membres ordinaires, ci.	fr.	950
Ensemble. . .	fr.	18.452

Conformément à diverses délibérations du Conseil, des achats de rente française 5 o/o, ont été opérés pour un revenu de 875 fr., ayant coûté fr. 18.366 20, et laissant disponible comme capital inaliénable un reliquat de fr. 86 80.

L'adhésion tardive d'un certain nombre de membres de la Société ne nous a pas permis d'opérer encore le recouvrement intégral des cotisations ordinaires.

Celles que nous avons encaissées se décomposent comme suit :

26 souscriptions à 50 fr.	1.300	»
A-comptes sur deux souscriptions à 50 fr.	50	»
328 souscriptions à 25 fr. (en y ajoutant un léger profit sur le change).	8.203	85
Ensemble. . .	9.553	85

Les cotisations dont le montant n'a pas encore été versé entre nos mains se décomposent de la manière suivante :

3 souscriptions à 50 fr..		150
2 suppléments de 25 fr. à payer par deux membres qui ont réclamé des exemplaires en grand papier.		50
32 souscriptions à 25 fr.		800
21 droits d'entrée à 10 fr.		210
Ensemble. . .	fr.	1.210

[1] Y compris un léger profit sur le change d'espèces étrangères.

La rentrée de cette dernière somme ne paraît pas devoir soulever de difficultés, à l'exception peut-être de quelques non-valeurs comme il s'en présente toujours dans les sociétés, quelle qu'en soit la nature. Ne pouvant faire présenter à domicile les quittances des derniers adhérents, nous les avons déposées chez MM. Didot qui ne remettent aux souscripteurs les exemplaires de nos publications qu'après s'être assurés qu'ils se sont libérés envers nous. Nous savons qu'une partie des sommes que nous portons comme non encore encaissées ont déjà été versées entre les mains de MM. Didot. Nous les retrouverons en réglant nos comptes de fin d'année.

De ce qui précède, Messieurs, il résulte que le budget de notre Société pour l'année 1875 comprend :

Cotisations encaissées.		9.535 85
— à recevoir.		1.210 »
Intérêt d'un bon du trésor..		150 »
2 trimestres d'intérêts sur 775 fr. de rente.		387 50
Ensemble. . .	fr.	11.283 35

Les dépenses que nous avons faites jusqu'ici se décomposent comme suit :

Frais généraux, timbres de quittances, gravure et clichage des marques de la Société, frais d'encaissement. . .	fr.	394 85
Remises aux libraires.		280 »
Album des anciens monuments de la langue française.		3.594 55
Chansons du quinzième siècle. . . .		3.286 82
Bulletin 1875.		867 88
Brun de la Montagne (à compte). . .		250 »
	fr.	8.674 10

Nous n'avons ainsi à notre actif pour couvrir le reste des frais afférents à *Brun de la Montagne,* pour solder l'impression du *Débat des Hérauts d'armes,* acquitter les droits d'auteur et payer le cartonnage de nos trois volumes et de notre album, qu'une somme de 2,614 fr. 25, somme naturellement très-insuffisante, puisque le cartonnage de l'album, à lui seul, en absorbera la moitié; mais nous avons une source de revenus qui, nous l'espérons, ne tardera pas à combler le déficit. Nous avons remis à MM. Didot, pour la vente, 250 exemplaires de l'album dont le prix fort est de 30 fr., sur lesquels la Société doit toucher la moitié, soit 3,750 fr., si l'édition était épuisée. Les exemplaires des *Chansons* mis en dépôt représentent à notre actif une somme de 1,500 fr. pour le petit papier, et de 625 fr. pour le papier Whatman, soit, de ce chef, un total de 2,125 fr.

L'intérêt exceptionnel des publications faites cette année par la Société nous permet de croire qu'on peut sans se faire illusion compter sur une vente sérieuse de nos volumes en librairie. Nous pouvons, surtout, en ce qui concerne les *Chansons,* prévoir l'instant où l'édition sera épuisée.

Ce succès nous permettra, Messieurs, d'équilibrer notre budget, ce qui est certainement une situation des plus satisfaisantes pour notre première année d'exercice. Toutefois, il est du devoir strict de votre trésorier de vous rappeler que l'économie est le gage le plus sûr de notre durée. Il serait au moins imprudent de faire du résultat que nous espérons cette année, sans l'avoir encore obtenu, la base de nos calculs pour l'avenir.

J'ai l'honneur, Messieurs, de soumettre à votre approbation les comptes pour l'exercice 1875. J'y joins le tableau des sommes déjà encaissées pour l'exercice 1876.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

		fr.	c.
RENTE 5 o/o			
Montant de 875 fr. de rente 5 o/o.		18,366	20
ALBUM DES ANCIENS MONUMENTS DE LA LANGUE FRANÇAISE.			
Payement de diverses factures.	322 05		
Héliogravures Dujardin.	3,272 50	3,594	55
CHANSONS DU XVe SIÈCLE.			
Payement de diverses factures		3,286	82
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ.			
Paiement de diverses factures.		867	88
BRUN DE LA MONTAIGNE.			
A-compte payé à l'imprimeur.		250	»
REMISES AUX LIBRAIRES.			
Bonifications diverses.		280	»
FRAIS GÉNÉRAUX.			
Payé pour achats et frais divers.		394	85
Reste au crédit de la Société chez MM. de Rothschild frères.		1,503	05
		28,543	35

DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

	fr.	c.	fr.	c.
CAPITAL.				
Encaissement de 16 souscriptions de membres fondateurs.	8,000	»		
Encaissement de 38 souscriptions de membres perpétuels.	9,502	»		
Encaissement du droit d'entrée sur 95 souscriptions.	950	»	18,452	»
SOUSCRIPTIONS DE 50 fr.				
Encaissement de 26 souscriptions.	1,300	»		
A-comptes encaissés sur 2 souscriptions. . . .	50	»	1,350	»
SOUSCRIPTIONS DE 25 fr.				
Encaissement de 328 souscriptions.			8,203	85
COMPTE D'INTÉRÊT.				
Encaissement de l'intérêt sur un bon du trésor.	150	»		
— de 2 trimestres sur une rente 5 o/o.	387	50	537	50
			28,543	35

RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS.

Des séances.

Article premier.

La Société se réunit en assemblée générale le 1er jeudi du mois de mai.

Art. 2.

Le conseil de la Société se réunit le second jeudi de chaque mois.

Du président et des vice-présidents.

Art. 3.

Le président de la Société ou en son absence l'un des vice-présidents ouvre et lève les séances de l'Assemblée générale et du Conseil, met aux voix les propositions en discussion et, en cas de partage, a voix prépondérante.

Art. 4.

Dans toute commission dont il se trouve faire partie, la présidence lui est réservée.

Art. 5.

En cas d'absence du président et des deux vice-prési-

dents, ils sont suppléés par un des anciens présidents ou vice-présidents.

Art. 6.

Le président convoque d'office et extraordinairement, lorsqu'il le juge nécessaire, les diverses commissions, le Conseil et la Société. Néanmoins il doit, dans ce dernier cas, prendre l'avis du Conseil.

Du secrétaire.

Art. 7.

Le secrétaire envoie les convocations, rédige les procès-verbaux des séances, est chargé de la correspondance et conserve les archives.

Art. 8.

Dans chaque séance du Conseil il prépare l'ordre du jour, fait connaître l'état d'avancement des publications entreprises, le nombre des feuilles tirées et composées, les manuscrits dont l'impression est proposée, etc.

Art. 9.

Il est chargé de la rédaction du Bulletin que publie la Société. Ce Bulletin comprend le résumé des séances et une série de notices.

De l'administrateur.

Art. 10.

L'administrateur de la Société est spécialement chargé

de la représenter dans ses rapports avec ses imprimeurs ainsi qu'avec les libraires et relieurs.

Art. 11.

Il prépare et soumet au Conseil les projets des traités qui doivent être passés avec eux et en surveille l'exécution.

Art. 12.

Il vise tous les comptes financiers de la Société avant leur payement par le trésorier.

Art. 13.

Il surveille la conservation, la distribution et la vente des publications, et à la fin de chaque exercice rend compte au Conseil du nombre d'exemplaires restant en magasin.

Des publications de la Société.

Art. 14.

Les ressources de la Société sont entièrement consacrées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15.

Les publications de la Société se composent pour chaque exercice : 1° d'un Bulletin; 2° de volumes en nombre indéterminé.

Art. 16.

Le Conseil désigne les ouvrages à publier et nomme

pour chacun d'eux un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution. — Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il ne porte le visa du commissaire responsable.

Art. 17.

Le Bulletin est expédié directement par les soins du libraire à tous les membres de la Société, à Paris, en province et à l'étranger. — Les volumes sont remis aux membres de la Société ou à leurs correspondants, par le libraire de la Société, en échange d'une lettre d'avis qui leur est adressée par le secrétaire.

Ar. 18.

Le prix de vente de chacune des publications de la Société est fixé par le Conseil. — Ce prix pourra toujours être augmenté.

Art. 19.

Chaque publication de la Société portera la marque de la Société, le nom de l'éditeur, la date de l'exercice, le nom et l'adresse du libraire.

Art. 20.

Lorsqu'une publication est acceptée en principe par le Conseil, celui-ci nomme, séance tenante, une commission de trois membres pour examiner le projet de publication et fixer le chiffre du tirage.

Art. 21.

Cette commission fait son rapport dans la séance sui-

vante, et en cas d'adoption il est désigné un membre pour remplir les fonctions de commissaire responsable.

Art. 22.

Les honoraires attribués aux éditeurs sont déterminés par le Conseil pour chaque publication. Cette rémunération ne pourra être inférieure à 30 fr. pour chaque feuille d'impression.

Art. 23.

Les éditeurs auront droit à dix exemplaires, dont un en papier Whatman, de chacune de leurs publications. Dans le cas où une publication aurait plusieurs éditeurs, il sera attribué à chacun d'eux un exemplaire en papier Whatman, imputable sur les dix. Le commissaire responsable recevra deux exemplaires, dont un en papier Whatman.

Art. 24.

La Société n'a pas de bibliothèque.

Du trésorier et de la commission de comptabilité.

Art. 25.

Le trésorier a l'administration des fonds de la Société. Il perçoit les cotisations, délivre les quittances, tient le journal de caisse et acquitte les dépenses votées en conseil et visées par l'administrateur.

Art. 26.

Il propose au Conseil les diverses mesures qui lui

paraissent utiles pour le placement des fonds de la Société.

Art. 27.

Il a voix consultative dans la commission de comptabilité.

Art. 28.

La commission de comptabilité, nommée dans la première séance de février, se compose de trois membres.

Art. 29.

Elle vérifie les comptes de l'exercice précédent, dresse un projet de budget pour l'année qui s'ouvre et le soumet au Conseil dans la séance de février.

Art. 30.

Elle propose, s'il y a lieu, après avoir entendu le trésorier, la radiation des membres qui n'ont pas acquitté leurs cotisations.

Art. 31.

Ses pouvoirs expirent en mars après approbation donnée par le Conseil à ses propositions.

NOTICE

DU MANUSCRIT 189 DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉPINAL, CONTENANT DES MÉLANGES LATINS ET FRANÇAIS EN VERS ET EN PROSE

Ce manuscrit, intéressant à plus d'un titre, n'a cependant été l'objet que d'une description sommaire de six lignes dans le *Catalogue des Mss. des bibliothèques des départements* (t. III, Épinal, n° 59). C'est un recueil de miscellanées les plus diverses, jetées pêle-mêle, comme au hasard de la lecture. Au milieu de cette confusion, se détachent cinq morceaux d'une écriture relativement soignée, qui contraste nettement avec celle du reste du recueil. Ce sont, dans leur ordre respectif, un calendrier (f°s 23 à 28) qui, à lui seul, démontre l'origine messine du ms. ; — une traduction des psaumes de la pénitence, suivis des litanies et de diverses oraisons (f°s 47 à 57) ; — divers extraits d'une traduction d'une somme des vices et des vertus (f°s 94 à 102) ; — la relation d'un pèlerinage à la Terre-Sainte en 1395 et 1396 (f°s 104 à 148); — enfin un recueil de recettes de jardinage et de préceptes agricoles (f°s 149 à 155).

Ces quatre derniers morceaux méritent d'être publiés, soit à part, soit à la suite de documents d'une nature analogue dont j'ai la copie.

Le reste du manuscrit est d'une écriture moins correcte, individuelle, le plus souvent même fort négligée. L'intérêt qu'offre cette partie du recueil est aussi d'une nature toute particulière ; on peut le qualifier d'un mot, en disant que c'est un « choix de lectures ». En cela, le ms. peut donner une idée assez complète de la littérature courante du quinzième siècle. Un curieux, compilant le

fruit de ses lectures dans l'ordre décousu où il les fait : telle est la notion qu'on peut se former de ce ms. Ce curieux, nous pouvons révéler son nom, grâce à la présence, en maints endroits du ms., d'un dessin, d'ailleurs sans art, figurant une *guimbarde,* dite à Metz *trompe d'Allemagne*. Or la *trompe* d'Allemagne est la marque distinctive adoptée par les Desch, l'une des illustres familles paraigiennes de l'ancien Metz [1]. Le recueil étant l'œuvre de plusieurs mains et le dessin armorial figurant dans toutes les parties du ms., on en doit conclure que celui-ci a appartenu à divers membres de la famille Desch, qui, l'un après l'autre, y ont consigné le fruit de leurs lectures. Allant plus loin, il est permis d'affirmer que l'un au moins des possesseurs du ms. l'a enrichi de ses propres compositions. En effet, la trompe figure en manière de rébus dans plusieurs distiques, où sa valeur est absolument celle d'une signature; tels sont, par exemple, les vers suivants :

Ma tronpe sonnera hault ton
Quant le monde devanra bon.

Quant lez vivans s'extiperont
Tout[es] mes tronpes tronpperont.

[1] Le même emblème est représenté sur nombre de chartes, pièces d'archives et monuments lapidaires se rattachant à la famille Desch. Voy. entre autres, au musée archéologique de Metz, le monument n° 575 (Catal. Lorrain et Abel), représentant un double buste accolé par le dos, qui surmontait jadis une tour voisine de la porte des Allemands. Cette tour, construite par Philippe III Desch en 1531, existe encore; elle est décorée de sculptures et d'inscriptions sur la plupart desquelles sont figurées des guimbardes. (Cf. la description et les dessins dans l'*Austrasie,* 1856, pp. 1-16, et dans Mém. de l'Acad. de Metz, 1856, pp. 251-258.) — Les mss. nos 3, 161, 193, 302, 403 de la bibl. de Metz portent soit la signature soit l'emblème des Desch. — L'identification est donc absolument certaine : le ms. provient des Desch.

Quant de tronper on cessera
Ma tronpe a hault son tronpera. (*f*° 161)

D'autre part, plusieurs chansons, prières, rébus et charades numérales paraissent aussi marquées à un cachet tout personnel. L'une de ces poésies fugitives, parmi celles qui ont trait à des faits d'histoire locale, dont la date est fournie par l'agencement du contexte, est imputée à l'année 1462 (ci-dessous n° 24[6]). Cette date correspond assez exactement à l'état général du ms., pour la seconde main. On est donc en droit d'attribuer toute cette partie du recueil à Philippe II Desch, qui, entre autres dignités municipales, fut pourvu de celle de Maître-Échevin de Metz en 1461, et mourut vers 1477[1]. Et il faudrait reporter à l'un de ses ascendants la copie du morceau visé sous le n° 88, et dont l'exécution date de la fin du quatorzième siècle ou des premières années du quinzième.

C'est le caractère personnel de cette compilation qui nous a engagé à en donner l'analyse, avec quelques détails pour ceux de ces extraits qui peuvent offrir quelque intérêt historique, littéraire, ou proprement local.

Le manuscrit compte 162 feuillets in-4°, papier. Il provient de l'abbaye de Senones, comme en fait foi la notule suivante inscrite dans la portion restée en blanc du f° 2 : ARM[oire] I n° 167, *S. Petri Senoniensis catalogo inscriptus* 1737. Transféré à Épinal avec les autres mss. de Senones et des diverses abbayes de la Vôge, il fut d'abord coté : AR 2 n° 59, et porte actuellement le n° 189. Demi-reliure moderne. Titre frappé : Heures, lequel ne saurait en aucune façon donner une idée même approximative du contenu. Exécuté à Metz, le ms. y resta

[1] Voy. le président d'Hannoncelle : *Metz ancien*, II, 64.

jusqu'au moment où dom Calmet l'emporta, avec nombre d'autres mss. de même origine, dans la bibliothèque de son prieuré de Senones [1].

On peut douter que l'ordre intérieur de ce ms. ait toujours été ce qu'il est aujourd'hui (voy. plus bas sous le n° 11). Il y a eu probablement une interversion dans les cahiers et les feuillets lors de la reliure. Les cahiers eux-mêmes étaient inégaux de format et de volume, en sorte que plusieurs feuillets ont eu leur texte rogné à leurs extrémités et d'autres à leurs marges. Heureusement, les cinq morceaux signalés plus haut comme les plus anciens, les plus intéressants et les mieux soignés, ont échappé à toute mutilation.

Voici maintenant la description du recueil, tel qu'il se comporte dans son état présent :

F° 1, n° **1**. *Une table an cest livre sy après,* simple titre. La table est au f° 17, ci-dessous n° 11.

N° **2** (dessin). *Vescy ung recordemant d'un sermon que maistre Aulbers, arsevesque de Cologne, fist aus*

[1] C'est ce qui explique comment la bibliothèque d'Épinal est si riche en mss. messins, qui manquent aux collections de Metz depuis le siècle dernier. Je citerai en particulier quatre tomes des *Annales* et de la *Grande Collection* de Paul Ferry, plusieurs volumes de *Chroniques* messines et des *Preuves* (inédites) de l'histoire bénédictine de Metz, etc. Toutefois, quelques-uns de ces mss. sont revenus à Metz; tel est, entre autres, celui qui porte, dans le catalogue dressé par feu Clercx, le n° 105 (auj. 855), et qui contient une leçon du Doctrinal Sauvage, identique à celle de notre propre mss., ci-dessous n° 21.— On peut assurer que nombre d'autres fragments ou morceaux de notre recueil ont été transcrits d'après des mss. existant actuellement à la Bibliothèque de Metz. J'indique les références au Catalogue récemment publié à Metz (Verronais, 1875, in-8°) ainsi qu'au Catalogue général, imprimé mais non encore publié, qui sera compris dans le tome V du *Catal. des Mss. des Bibl. des départements.*

gens de religion, ou il dist .IX. parrollez que je veul sy recorder[1].

F° 2 v°, n° **3**. *Cy après s'an ceut commant l'arme argue Jhesu Crist de say misericorde, et commant Jhesu ly respont.* — C'est sans doute un fragment de traité moral ou ascétique, analogue à ceux qu'on rencontrera plus bas; voy. entre autres n° 87. Le même morceau se retrouve dans les mss. 534 (f°s 257v°-259) et 675 (f°s 129-131) du *Catalogue*, tous deux mss. exécutés au xve siècle.

F° 4, n° **4**. *Ce sont lez parolles que ly Anemins dit de la trés grant biautéz Nostre Sires.*

Il avint a freire Jordain des Freires Proichours [2] qui pairloit a une personne qui avoit l'enemin ou cors, et demandoit a l'anemin an queil lieu qu'i seroit plus voulentier; il repondit : On cielz. . . . . .
. . . . . .

F° 5, n° **5**. *Vecy .I. notable trait des dis Salmon.* — Paraphrase de la *Santance don Saige qui dit : « Dez le matin jusques a vespres ce chainget ly tamps. »*[3]

— v°, n° **6**. *Ung notable dis d'Aristotes.*

Vertus est une trés bonnes choses, maix elle est messaixie a lay personne et [4] aquerir...

[1] Le *Gallia Christiana* ne connaît aucun archevêque de Cologne du nom d'*Aubert*. Peut-être *Aubert* est-il une faute pour *Auberon*, nom commun à plusieurs pasteurs des églises de Trèves et de Metz.

[2] Jourdain de Saxe, qui entra dans l'ordre de saint Dominique en 1220, et en fut créé général en 1222.

[3] *A mane usque ad vesperam immutabitur tempus.* Eccli. XVIII, 26.

[4] Ms. ⁊. L'emploi du signe abréviatif de la conjonction *et* est très-fréquent dans le patois de Metz, dès la fin du XIIIe siècle, en notation de la préposition *a* pron. *ai*.

On rencontrera dans la suite nombre de « dis » attribués indifféremment à Aristote, à Sénèque, à Caton ou à d'autres philosophes de l'antiquité.

N° **7**. *Après vecy un notable ansignemant c'Aristotes donnait a roy Alexandre, son disciple.*

Aristotes trovait une foix le roy Alexandre plorant; ce ly demandait qu'il avoit. Et Allexandre ly respondit que ces peires astoit cy viès qu'i ne ce pooit plus deffandre contre l'empereur de Persse.....

F° 7 v°, n° **8**. *Balade d'ensaingnement.* — 3 strophes de 8 vers chacune, rimant *a b a b b c b c,* avec le dernier vers pour refrain :

Se au jour d'uy vuels vivre en paix,
Plus qu'onque mais te fault souffrir,
Dissimulle en dis et en fais,
Pren le temps sy com(me) puet venir,
De ce que vois ne t'ebahy,
En bon espoir te reconforte :
Ainsy te porras tu chevir.
C'est la chose dont je t'enorte.

Les trois strophes sur les mêmes rimes. — Cette pièce est répétée au f° 161 v°, ci-dessous n° 95.

F° 8. Resté en blanc sur ses deux faces.

F°s 9 à 14 v°, n° **9**. — Suite de vingt et une prières et oraisons en latin :

(1) *Qui ceste oraison diray chascun jour san fault, Notre Dame ly apparra devant sa mort :* Sanctissima et piissima Virgo Maria, ego indigna et peccatrix... ;

(2) *Ly* Obsecro, *qui est une trés devote orixon de Notre Dame :* Obsecro te, santa domina, Virgo Maria, Mater Dei... ;

(3) *Oraison de la* †; — (4) *de la Trinitéz;* — (5) *de*

St Piere et St Polz; — (6) *de tous Martir;* — (7) [*de Saint Augustin*]; — (8) *de S. Dediéz;* — (9) *de S. Thiebault;* — (10) *de S. Fransois;* — (11) *de Saincte Anne;* — (12) *de Marie Magdalenne anthene;* — (13) *autre Oraison de la Magdeleinne;* — (14) *de Saincte Elizabeth;* — (15) *de Saincte Agnès;* — (16) *de Saincte Agate;* — (17) *de Saincte Claire;* — (18) *de tous Sains;* — (19) *de Saint Jehan Baptiste;* — (20) *de Saint Jehan Euvangeliste;* — (21) *de Sain Jaique et S. Philippe.*

Une partie de ces prières et de celles qui suivent se retrouvent dans le ms. n° 536, coté par erreur 535 dans les Catalogues imprimés.

F° 14 v° à 16, n° **10.** Suite de quatre oraisons en vers français :

(1) *Orixon de S^t. Maimins,*
(2) *Orixon de S^t. Euquaire,*

tous deux patrons d'une église de Metz. Chacune de ces invocations est due à la piété d'un fidèle de l'une et l'autre paroisse, ainsi qu'il en témoigne expressément :

Por tant ez tu, sire, honoréz
En ton esglise en cest citéz
De laquelle sus parrochien.

. . . . . .
J(e)' en sus, sire, ton parrochien.

Outre les grâces qu'il sollicite personnellement, l'auteur de la seconde prière en demande de toutes spéciales pour son « curey », afin qu'il puisse convertir ses paroissiens et les emmener en paradis avec lui.

(3) *Orixon de S^t. Blaise,* dont l'intervention est préconisée contre la mort par étranglement :

En ton tempt ait mainte garis,
Et depues ta mort jusque cy
De la doleur d'estranglexon
Ait donnéz vraie garixon[1].
. . . . . .

(4) *Orixon de S^t. Humbert.* Après avoir célébré les exploits du chasseur, puis sa conversion, son élection au trône épiscopal de Liége, le poëte implore l'intervention du saint contre la rage, non-seulement pour lui et ses amis, mais encore pour son équipage de chasse :

Encor te pri(e) je humblemant
Que tout[e] foy que sus a chan
Moy et mez chien et mez osialz,
Sen ceu que je pance a nul(le) malz,
Que de nulle beste enragie
Ne soit mordue ma compagnie.
. . . . . .

F° 17, n° **11** (dessin). *La table de cest livre. — En cest livre est le livre d'Estrubert qui moinnét une chievre au merchiét*[2]. Le récit annoncé par ce titre n'existe pas au ms. Peut-être n'y a-t-il jamais existé, car ces deux lignes ont été bâtonnées, et la même main a transcrit au-dessous : *La rebriche de cest livre.*

Cette table, qu'il n'y a pas lieu de reproduire ici, offre une particularité qu'il faut néanmoins signaler : d'une part, l'ordre qu'elle suit ne répond pas à celui du ms. dans son état actuel ; d'autre part, il est matériellement impossible que le ms. ait jamais été disposé dans l'ordre qu'indique cette même table. Pour concilier ces deux rapports

[1] Une chapelle de l'église Saint-Euquaire est sous le vocable de saint Blaise, dont la statue est l'objet du même culte spécial qu'au xve siècle.

[2] C'est un long fabliau fort connu ; voy. *Hist. litt.*, XIX, 734-47.

contradictoires, il faut admettre que l'auteur a placé les articles de sa table dans l'ordre que son goût assignait de préférence aux diverses pièces qui composent le ms. En général, cette préférence est motivée, ainsi que le lecteur pourra s'en convaincre par la série des numéros suivants, qui reproduit l'ordre même gardé dans la « rebriche » : 89, 56, 87, 90, 91, 21, 30, 35, 44, 45, 70, 72, 82, etc.

Immédiatement après vient (f° 17 v°) l'annonce d'une seconde table, disposée, celle-ci, dans son ordre naturel :

Sy après est escrit lé rebriche de cest livre qui premier i sont escrit.

C'est la table des trente-trois pièces contenues dans ce premier cahier, et cotées ci-dessus de 1 à 10. Elle est elle-même suivie de l'annonce de quelques autres pièces de même ordre, dont voici l'énumération :

F^os 18 v°—20, n° **12**. Cinq oraisons, les unes en latin, les autres en roman :

(1) *Une bonne orixon,* français ;

(2) *Pour rendre graisse a Dieu,* latin ;

(3) *Ratio de santa Trinitate et de sancta curia Paradisi,* latin ;

(4) *De pasione Domini,* latin ;

(5) *Orison de la Trinitéz,* français, qui n'est pas la traduction de 9 [4].

F° 21, n° **13**. *Qui vueult estre bien consilliéz, se dice chescun jour sez .VII. orixon, et il ne ly porait meschoir.* — Les sept oraisons, en français, remplissent le f° 21 et le premier tiers du f° 22 r°, dont le reste est demeuré blanc.

F° 22 v°, n° **14**. Prière en forme d'invocation, composée

de onze oraisons jaculatoires. A la fin : *Qui la dit, il gaingne .III. jour de perdon.*

N° **15.** Autre pièce en quatorze vers ou plutôt quatorze lignes rimées, produisant une efficace de *.XV. jour de perdon.*

F^os 23 à 28, n° **16** (dessin). Calendrier, dont il n'y aurait pas lieu de parler autrement, s'il n'était parsemé d'interpolations, dues à une main plus moderne, lesquelles comblent maintes lacunes du *propre* de l'église de Metz (*SS. Urbins*, *Gergone*, *Goaris,* évêques de Metz; *Victoure, Vy, Estenne le Despennei,* sainte *Ceguellenne,* patrons d'églises ou d'abbayes de Metz; saint *Estene,* patron de Metz; sainte *Barbe,* patronne du pays messin, etc.). C'est plus que suffisant pour assurer la nationalité messine de notre ms., déjà attestée par des témoignages non moins authentiques sous le n° 10, et qui le sera par d'autres encore sous les n°s 24, 44...

La même main, à qui l'on doit ces compléments à la liturgie locale, a noté aussi les jours néfastes (maleürés), la date de l'entrée du soleil dans chacun des signes du zodiaque, la durée moyenne du jour et de la nuit par chaque mois, enfin les prescriptions sanitaires et médicales dont il est bon d'user en chacune des douze parties de l'année. Il n'y a dans tout cela rien qui ne se rencontre dans les autres documents de ce genre.

F^os 29-30, n° **17.** Pratique pour la confession, visant les différents chefs qui sont reproduits ici, à cause de leur orthographe plus individuelle encore que dans les autres parties du ms.; en certains points, c'est de l'orthographe purement phonétique : *Je me conffesse... de tous lez pechiez que je ay fait... Premier an mez .V.^e qui afiert*

al cor de lay personne : premier, an vaioir, an hoir, en goster, en atouchier, en odoréz... — Item, dez .VII. pechiéz mortèz... — Lé .II. prinsipa commandement de loy... — Lez .X. comandemant que Dieu quomanda... — Dez .XII. artique de la foy... — Le tout terminé par l'énumération suivante, qui comble une lacune ou offre une autre rédaction du premier chef :

Lez .V. cens de nature.

Les uz qui ont maz ragarder, lo nez qui ét odoréz, lè boche qu'ét coster, lez oreille qui ont ouy, lé main qui on tochiéz, lé pièz qui ont portéz an mavas lieu, le cuer qui ét maz pancéz, per queque maniere, etc. [1].

Ce qui, à bien compter, fait « sept » sens.

F^os 30 v° — 31 r°, n^o **18**. Diverses prescriptions morales, sanitaires ou liturgiques, quelques-unes appuyées sur des inductions astrologiques ou des éphémérides soi-disant historiques.

(1) *Lez .VII. martire corporelz san resoivre mort* [2].

(2) *Se sont les .XII. vendredis benoy qu'on doit juner en pain et an yawe, que lé .XII. apotre junert.*

(3) *Ce sont les .IIII. millour jour de l'année. Qui sy sannerait, ne ly tramblerait le chief ne la main.*

(4) *Ce sont lez .III. jour perilleux lez plus de tout l'an. Se ung enfant y est nez, perir doit par feu ou par yawe ou de soudenne et despite mort. Se puselle i naist, sera folle femme de son cors. Qui maison ferait, deden .VII. an destruit serait.* Ces trois jours, néfastes entre les plus néfastes, sont : le premier lundi de février, le dernier lundi de mai et le dernier lundi de septembre.

[1] Un formulaire analogue, et le plus souvent même identique, se rencontre dans le ms. 536 de Metz (f°s 105 et ss.).

[2] Cette énumération est reproduite dans le mss. 675 de Metz (f° 100).

Et ne doit on point mengier de char d'oie, car deden .VII. an de grief malladie acoucheroit.

Le premier lundi d'avry, occit Cain son frere Abel.

Le premier lundi d'aoust, perirent Sodome et Gomore.

Le premier lundi de novenbre, nasquit Judas le traistre.

En ses .III. jor n'enconmensez rien, car ilz ne sont pas bon.

F^os 31 v° — 32 r°, n° **19**. Les prières communes, naïvement dénommées par notre copiste « *le livre de Jhesus* » :

(1) *Et premeremant la saint oroison qu'il a fait.*

(2) *La Salutacion angelique.* — La seconde partie de cette prière est ainsi conçue : *Sainte Marie, mere de Dieu, prie pour nous, pecheurs. Amen.*

(3) *Le Credo on sont les .XII. articles de la foy* [1].

(4 et 5) *Les dix commandemans de la loy; les cinq commandemant sainte Eglise.* En prose rhythmée et rimée, tels qu'ils se disent aujourd'hui, sauf quelques mots tombés de la langue.

F° 32 v°, n° **20**. *Por coy on doit Dieu servir liement.* — Fragment d'un traité de morale religieuse, qui, avec d'autres extraits analogues (ci-dessous n°s 42 et 87), servira de complément à la publication que je me propose de faire d'une traduction, en langage du même pays et du même temps, de la Somme des Vertus et des Vices, annoncée dans *Archives des Missions,* 3e série, I, 263.

F^os 33-35, n° **21**. *Cy ancomance le Datrina Salvaige.* La composition morale, connue sous le titre de « Doc-

[1] Je note, dans ce morceau, à titre de forme savante, le participe faible *concepux* (lat. *conceptum*).

trinal de courtoisie » ou « Doctrinal le Salvage », est, comme on sait, un assemblage de quatrains moraux qui a joui d'une grande vogue dans la dernière période du moyen âge, et a été le point de départ de toute une littérature spéciale [1]. Il se compose ici de 28 strophes et 118 vers, deux strophes comptant chacune 5 vers et une troisième 8 vers, au lieu de 4.

Commencement :

Seigneurs, or escoutez, [et] que Dieu vous benye!
S'orez ung mot nouvel qui est san vilonie :
Se est de Doctrinal qui enseigne et chastie
Le ciecle qu'il ce garde d'orgueil et de folie.

. . . . . .

Fin :

Cest Doctrinal doit on escripre et retenir,
Car de ce qu'il enseigne ne peult nulz malz venir,
Et sy en peult on bien Dammedieu deservir
Et a la haulte vie de paradis venir.

Explicit le Doctrinal Salvaige.

Un ms. de Metz, classé dans la section d'histoire locale (catal. Clercx n° 105, auj. 855), contient, du f° 16 v° au f° 19 r°, une version du même poëme, identique à celle de notre recueil ; toutefois il ne compte que 27 strophes au lieu de 28, la strophe 21 du ms. d'Épinal (*Se vous mettés le vostre en bealz mangier donner*) manquant au ms. de Metz, qui pour cette partie remonte au XIVe siècle [2].

[1] Voy. *Hist. litt.*, XXIII, 238.

[2] Les divers mss. de Paris qui contiennent le *Doctrinal* présentent tous une leçon bien différente; en voici la liste : Arsenal B-L. F. 283 ; Bibl. nat. fr. 834 (anc. 7215[3]), 837 (anc. 7218), 19152 (anc. S.-Germ. 1239), 25547 (anc. S.-Victor 624). Le texte du ms. 837 a été publié par Jubinal, *Nouveau recueil de Fabliaux*, II, 150-161. Je note en passant que ce même ms. renferme aussi plusieurs

Ce ms., qui renferme nombre de documents et de fragments historiques sur Metz, est l'un de ceux que dom Calmet avait emportés à Senones, d'où il est revenu à Metz (voy. la note 1 de la page 67). Comme notre recueil, il avait été inscrit au catalogue des mss. de Senones en 1737.

F° 35 v°, n° **22.** Pièce de 24 vers en 12 distiques rimés. Pronostication de la fin du monde :

Puisque les rois sont mantours,
Et riche hommes sont flatours,
. . . . . .
Et tricheurs ont boine fortune,
Et ribault gouverne commune[1]
. . . . . .
Les corps aymment plus que les ames,
Et femmes de leur maris dames,
. . . . . .
Je concluit per droite raisons
Que près sommes de la saisons
En quoy doit [de]finer le monde,
Car trestout malice y habunde.

morceaux compris dans notre recueil, tels sont des Proverbes et dictons populaires, la Disputation de Marcou et de Salomon. — M. P. Meyer a signalé une autre version du *Doctrinal* dans le ms. 433 de la bibliothèque Harléienne (*Romania,* I, 208). Enfin le ms. 536 de Metz (porté au *Catal.* à tort sous le n° 535) donne à son dernier feuillet les onze premières strophes de la même composition ,avec une leçon différente de celle du ms. 855 de la même bibliothèque.

[1] Si cette pièce est d'origine locale, ce vers fait allusion à l'une des nombreuses dissensions intestines qui déchirent la république messine aux XIVe et XVe siècles. Dès 1325, la guerre sociale ayant succédé à la guerre étrangère, la même idée se fit jour dans la littérature populaire messine, et l'expression accentuée nous en a été transmise par quelques-unes des poésies qui figurent en annexe à notre édition de la *Guerre des Quatre Rois contre Metz*. (Voy. entre autres les pièces A à D.)

Cette pièce est répétée au f° 93 v°, ci-dessous n° 86.

N° **23**. Le bas du feuillet a été rempli plus tard par un fragment de jeu-parti de demandes et réponses d'amour. On trouvera plus loin d'autres fragments analogues, transcrits comme celui-ci au hasard des blancs des feuillets.

Par ma foy, ma dame, l'enqueste
Et bien ligier a deviseir.
. . . . . .

Strophe de 8 vers, dont le dernier a été endommagé par la couteau du relieur (voy. sous 48).

F° 36, n° **24**. Suite de six charades mnémoniques, en vers, destinées à rappeler la date d'autant d'événements d'intérêt local ou général, avec la réponse en accolade. Ceux de la première catégorie visent : (1) l'année 1390, *quant a Noelz fit sy grant vent ;* — (2) l'année 1415, *qu'a dolant champt fuit la bataille*[1] ; — (3) 1402, *l'an du grant yverz* ; — (6) 1462, *quant les chanonez du Grant Moustier* ‖ *Se despertirent malz concilliéz*[2].

[1] Sur cette expédition désastreuse pour les Messins, voy. la *Chronique du Doyen de Saint-Thiébaut,* sous l'an, et l'*Histoire* bénédictine *de Metz,* II, 617-8.

[2] Nouvelle allusion à un épisode des troubles intérieurs de la cité messine, sur quoi voy. *Hist. de Metz,* II, 658. Les chanoines de la cathédrale de Notre-Dame-la-Ronde et de Saint-Thiébaut se retirèrent à Pont-à-Mousson le jour de la Pentecôte en 1462, le pape ayant lancé l'interdit sur Metz. C'est par la conclusion de cet incident que s'ouvre la *Chronique* de Jean Aubrion, publiée par M. Lorédan Larchey (Metz, 1857, in-8°). L'éditeur a donné en note le texte de la charade « dans toute sa crudité », tel qu'il lui avait été fourni par M. A. Prost, d'après notre ms. même. — Le terme « Grant Moustier » désigne la cathédrale Saint-Etienne de Metz ; encore aujourd'hui le populaire ne dit pas autrement que le « Motîn ».

Les n^os (4) et (5) ont trait, l'un au supplice des Templiers en 1311, l'autre au couronnement de Louis XI en 1461. Je transcris le premier, dont le style, pour grossier qu'il soit, ne peut cependant donner qu'une bien faible idée du goût peu délicat et des expressions ordurières qui règnent dans la plupart de ces jeux d'esprit :

Maichiéz *ung* grant estron de chien,
Baixiéz *.ij.* cul aprèz le cien,
L'un de gatiéz, l'autre de jennettez ;
Se preneiz les premier lettrez :
La savereiz vous sanz doubtance
Quant les Templier furent ars en France[1]. } 1311

N° **25.** Le bas du f° 36 r° est rempli par 4 vers de la même écriture que le n° 23 ; c'est un fragment de dit d'amour :

Helay ! (ma)damme ne cudez mie
Que je soie de telle gens
Que cuide par leur flaterie
Avoir amie incontinant.

F° 36 v°, n° **26.** Chanson satirique : *A Messrs les Contreroleurs, etc.;* seulement le début que voici :

Contreroleurs grans et petis,
Se de mangier grans apetis
Aveis, veneis en mon hostel
Diner, et par mon nom tel
Bieveignant a tous vous fera,
Comme a mes hostes non fera.

[1] Pour trouver la clef de ce jeu d'esprit, il faut traduire *gatiéz* par *gautier,* nom populaire du « geai » anc. écrit « jay ». De même *jennettez* est mis pour « genete ». La lettre initiale de ces deux mots étant *j* (graphiquement *i*), elle a la valeur numérale de 1 ; ce qui donne les deux derniers chiffres de la date de 1311, dont les deux premiers se laissent deviner assez facilement.

Ne dittes maix : Tantost yrons ;
Jay du contraire ne dirons :

Par le prevoust de Baisaille [1],
Qui hault ne peult de bas aille.
. . . . . .

Indépendamment de l'orthographe, qui pourrait être propre au copiste, la mention du nom de Bazailles détermine l'origine locale de cette chanson et probablement sa date. Le ban de Bazailles appartenait à la cathédrale de Metz, mais sous la garde des comtes de Bar. Dom Calmet. au tome V, page 19, de son *Histoire de Lorraine,* produit des lettres de garde par René de Bar, en 1424. Sans doute, notre chanson a pour cause ou prétexte l'institution de quelque office de finance établi vers cette époque, dont elle fronde la création inquiétante pour l'exercice des droits du chapitre cathédral de Metz. Malheureusement la lacune, constatée à cet endroit du ms., nous prive de tout détail confirmatif en ce point.

F° 37, n° **27**. Satire contre les femmes, en quatrains monorimes.

Le commencement manque : il n'y a ici que 9 quatrains en vers de douze pieds :

Hom(e) que feme ait en cur comant aurait mesaixe,
C'est une medessine que de tout malz repaice;
Ons y puet anci estre aseür et ai aixe
Com[me] plain poins d'estoupe ai une airdant fornaixe.

[1] Bazailles, canton de Longwy, était jadis le chef-lieu d'un ban qui formait l'une des subdivisions du pays messin, et le siége d'une justice haute, moyenne et basse en 1681. Le *Dictionnaire topographique de la Moselle,* auquel ces détails sont empruntés, ne mentionne pas l'existence d'une prévôté en ce lieu.

Le couplet suivant fait allusion à la légende du labyrinthe construit par Dédale :

Lor science resamble la mouxont de Daulus,
Pues c'om y est entreit ne s'an puet issir nulz.

On sait que rien n'est plus commun dans l'ancienne littérature française que ces compositions satiriques et morales.

Ibid. — Deux fragments de dits d'amour. Le premier est une strophe de huit vers rimant *a b a b b c b c*. Le second ne compte que quatre vers, *a b a b*; ce sont sans doute les deux pieds d'une strophe dont il manque la queue.

N° **28**.

Que quiconque veult decepvoir
Aultrui, lui meylme se dessoit,
(Et) a la longe por decepvoir
Nulz amin [onques] n'en ressoit.
Et quicumque damme dessoit,
En amour mostrant fault semblant,
Tout teille gens on dobveroit
Chessier tout hoirs de bonne gens.

N° **29**.

(Trés) doulce damme, s'il vous plaisoit
Sur moy rien a recommander,
Par cela sçavoir vous polrois[1]
De moy la bonne voullentey.

F^os^ 38-40, n° **30**. *C'est la disputacion de Salomon et de Marcou*. Pièce de 38 tercets en vers de 5 pieds. — La vogue de cette composition, connue aussi sous le titre de *Proverbes au comte de Bretagne*, a été très-

[1] Ms. *polrés*.

grande dans la dernière période du moyen âge. Elle est attestée par nombre de versions fort différentes les unes des autres; les plus modernes sont aussi les plus libres. C'est à cette dernière catégorie qu'appartient la version de notre ms. J'en donne seulement quelques strophes parmi les moins cyniques, la pièce entière ayant été publiée d'après notre ms. même par Mone [1].

(Com.).

Salomon.

Qui en sa maison
A trait ung larron,
Dommaige en reçoit.

Marcouz.

Qui putain honoure
En la fin en ploure,
Quant il s'apparçoit.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

(Str. 33 et 34).

Salomon.

Qui villain norrit
Et souef blandit,
Adonc l'at piour.

[1] Mone : *Anzeiger für Kunden der Teutschen Vorzeit,* Carlsruhe, 1836, in-4°, col. 58. — Je relève en passant les fautes les plus grossières : str. 9b *Mortalitez et guerre Son* pil *de terre,* corr. *essil;* — 13a *A l'asne avez* venus, corr. *veug*(=*vu*); — 20c *Perdrez en* mant, corr. *niant; mant* pour *niant* n'est pas une faute d'impression, puisque à ce vers répond la rectification suivante, *fehlt eine Sylbe;* — 21c *Et tant plus se* anoulle, corr. *moulle*(=*mouille*); — 35b *Fouls* et *qui la plante* (*l'ortie*), corr. *est.*

Marcouz.

Qui putain honnit
Et bat et laidit,
Adonc l'at millour.

(Fin).

Salomon.

De graile levriere
Biau sault en bruiere,
Se dit Salomon.

Marcouz.

De grosse trippiere
Grant vesse planiere,
Marcouz ly respont.

Qui putain aymme et dés quarréz
Ne morrat ja sans poureté[1].

Explicit.

N° **31**. Au bas à droite du f° 38 r° se lisent ces deux distiques :

Femme qui ait les dens menus,
Dure memelle et néz camus,
Longue doie et petite main,
Fait vollentier le jus dez rainz;

dans lesquels il est intéressant de constater la présence à cette époque du mot *doie,* collectif fém. sing. répondant

[1] Je rencontre la même « moralité » exprimée d'une façon presque identique dans les *Proverbes de Fraunce* cités en Appendice au *Livre des Proverbes français* de Le Roux de Lincy, II, p. 481, (cf. ibid. I, 230.) Elle figure aussi à la fin de la *Desputoison* contenue au ms. B. N. fr. 837.— Sur toute cette littérature parémiologique (proverbes, dits, moralités, enseignements et chastoiements), voy. les recherches historiques et bibliographiques dont Le Roux de Lincy a étayé son Recueil.

à un pluriel neutre latin *digita* d'où aussi l'ital. *ditta* qui est, lettre pour lettre, le fr. *doie*[1].

F° 40 v°, n° **32**. Deux distiques moraux :

Ne loe homme par sa dousse parolle;
Par biaulz parler [il] dessoit et affolle,
Ainsy com(me) l'oiseleur l'oisel deçoit
En fretellant quant eslas le ressoit.

Deux autres fragments de dits d'amour, analogues pour la structure métrique aux n°s 23 et 28.

N° **33**.

De paour me fait [tres]saillir
Et tout le mien corp tressueir
Mon poure cuer en moy fremir
De ceu qui me fault espozeir.
Au ffort je me veul confforteir
A mon sov(e)rain le dieu d'amour,
Lui priant de moy enorteir
De respondre a vostre doulçour[2].

N° **34**.

Par ma foy, dame, moult vollentier
Je feray ceu que commandeis
Vous plairait : sur moy ordonnéz,
Car d'aultre chose n'ay desi[e]r.

F°s 41-43, n° **35**. Sous ce titre, vague dans sa généralité : *Item, contre pluseurs gen,* vient une suite de 70 distiques, chacun formulant un aphorisme de morale pratique, sentences, proverbes, dictons mis en vers, non pas toujours dénués d'un certain sel. Le second vers ou le second hémisticle est généralement la

[1] A ce sujet cf. Mussafia, dans le *Jahrbuch für rom. Lit.* VIII, 128.
[2] Ms. *doulceur*.

contre-partie du premier : il semble par là que l'intention de l'auteur ait été de faire ressortir, par opposition des contraires, le mal fondé des jugements qui n'ont d'autre base que les apparences extérieures L'auteur entre en matière après un prologue de six vers.

En ant mainte foix demendéz,
Que c'est ne qui m'a destournéz
A maintenir ceu que je seul;
Ne scevent pas don trè mé deul,
Mais je croy bien, c'il le sçavoient
Que pour excuséz me tandroient.

Je voy que s(e) ung home est preudons,
On dit que c'est ung droit mouton;
Et c'il est proudon et viseux,
On dit qu'il est malicieux.
. . . . . .

Dans les cinq pages qui contiennent la série de ces aphorismes, je relève seulement ceux qui présentent quelque intérêt particulier, soit pour la langue, soit pour l'histoire des mœurs.

(Et) c'il est chauve, c'est ung peléz;
C'il a grant toupe, c'est ung hutéz.
S'il a long neiz, c'est ung bequs;
Et c'il l'a court, c'est ung camus.
S'il est espès, ung chainpion;
C'il est tenves, ung vetion.
Et c'il va souvent oyr messe,
On dit que c'est hypocrisesse,
Qu'il fait le beguin papelart;
Et c'il n'y va ou tempre ou tart,
On dit qu'il vient de mauvais lieux :
C'est ung bougre, il ne croit en Dieu.
Et c'il ame lez compaignons

Et vat souvent en leur maisons,
Et du sien paie et rien du leur,
On dit qu'il ressemble au jougleur
Que va pis for que en son hostel;
Et c'il n'y va, on redit el;
On dit que c'est ung droit couviaux
Que couve pour cez yeulfz tenir chaux.
S'il parle a trait, c'est ung nigaux;
C'il se taist, c'est ung droit uniaux.
S'il chante bien, c'est ung jougleur;
C'il dit biaux mots, c'est ung trouveur.
S'il est honteux et poc parlier,
Ce n'est ne Hue ne Gautier.
S'il se chausse estroit par raison,
Il met ses deux piedz en prixon;
S'il a grant soulier, on le mocque :
C'est ung vilain, une choque roque.
S'il gist en son lict estandus,
On dit qu'il ressemble ung pendut.
Se ung hons se met en mariage,
On dit qu'il ait ou corps la rage;
S'il la bone, c'est mescheance;
C'il l'a belle, il est en doubtance;
S'il l'a mauvaixe assegnée,
Il a le diable espouzée.
Je vois a destre et a senestre,
Je ne scès de quel paiis estre :
S'il est François, malicieux;
C'il est Picquairt, trop envyeux;
S'il est ort, c'est ung Al[e]ment;
Et grant buveur, il est Norment;
Jureur, c'il est [ung] Bourguignon;
Et trop testus, c'il est Breton;
Fort a cognoistre, c'est ung Angloy;
C'il est Escos, trop felonnois.
S'il est Prouvencel, enquerrier;
C'il est Lombars, pere au denier(e).

S'il est Romain, trop couvoiteux,
Espagnoil, trop luxurieux[1].
Et pour ceu je m'en passe a tant
Que je ne vous voise ennuiuant,
Car j'ose dire en vérité
Que, quant on a par tout esté
Et essaiés le grant mesaise,
Se n'est il vie que d'estre aise;
Ne beauté que de belle dame;
. . . . . .
Ne travail que d'errer a pied,
Ne desir for que d'estre liéz;
Ne rien qui vaille bonne fin
Et Dieu amer de bon cuer fin.
Atruy amer en charitéz
Autant com(me) soy en amytéz.
Qui se fera parfetement,
Se l'Escripture ne nous ment,
En la fin ara paradis :
Le nous doint le dous Jhesu Crists. Amen.[4]

F° 43, n° **36**. La partie inférieure de ce feuillet est remplie par un couplet de huit vers rimant *a b a b c d c d*. Le premier vers est gravement altéré.

Osteis de vous tout ceste pancée ;
Ce povés moult bien eschevir,

[1] Je n'ai rien trouvé dans le *Livre des Proverbes* de Le Roux de Lincy qui vienne confirmer ces sobriquets ethniques. Seules, les épithètes infligées ici aux Normands et aux Bourguignons s'y retrouvent, sous une forme un peu différente : *Normands draschiers* (II, 606), et *Li plus renoié en Bourgoingne* (I, 323). — Voy. sous le n° 91 ci-dessous, une nomenclature du même genre.

[2] Cf. Le Roux de Lincy, II, 317.

[3] Je rétablis la leçon primitive *errer,* qui se laisse lire sous la correction moderne *aller*.

[4] Un fragment d'un texte un peu différent de la même pièce forme la garde du ms. B. N. fr. 1588; voy. Fr. Michel, *la Riote du Monde* (1834), p. 44-5.

Se bien seguré[e] vous n'estes
Que vostre amy secreis tenir
Ne doit ceu que ly volreis dire,
Dite ly de vostre volloir;
S(e) en aucun lieu ceu vait redire,
Se le meteis a non chailloir.

F^os 43 v° — 44, n° **37**. Nouvelle série d'apophthegmes dans le même esprit que ceux qu'on vient de lire sous le n° 35, rédigés en simple prose cette fois. Titre : *Ung doctour te de.....*, la fin du mot est pour moi incompréhensible. Voici la seconde la seconde et la troisième « pensées », la première étant presque illisible :

Se homme est humble, il est appellés de plusseurs vil et hom de niant.

Se ung homme c'eslieve par raixon et par justice, on dit qu'il est orgueilleux.

La même pièce se retrouve en termes identiques dans le ms. 855 de Metz (Catal. Clercx, n° 105), f° 8^b. La rubrique présente la même leçon incompréhensible que le ms. d'Épinal : *Ung doctour cedenvaisse,* ou quelque chose approchant, ce qui prouve du moins que les deux copies procèdent l'une de l'autre et Épinal de Metz. Voy. au n° suivant.

F° 44, n° **38**. Titre : *Pour medyter* sur les trois fins de l'homme :

Don vien? Ou es? Ou ira? — Que fuis? Que es? Que sera[1]*?*

Ce petit morceau se retrouve aussi dans le ms. de Metz 855 (f° 8^a), où il forme une suite de douze vers, ou plutôt douze lignes rimées.

[1] Cf. ms. B. N. 25545. *Des proverbes Sencke le philosophe* (f° 8^c) : *Resgarde dont tu viens, qui tu ies, et ou tu iras.*

F° 44 v°, n° **39**. Deux strophes d'une ballade sur la noblesse et les devoirs du gentilhomme; huit vers rimant *a b a b b c b c :*

Vous debvés amer la noblesse,
Car le noble doit estre estrait
De noble san et gentillesse
Dont son non et ses armes trait,
Garder soy de faire faulz trait;
Mais se monstre filz legitime
Et doit son cuer au vif portraire[1]
De nobles meurs et bon regime.

Par cas pareil doit avoir foid
Tout noble(s) homme premierement
Enver Dieu le souverain roy,
A l'Esglise pairellement,
Et a son prince entierement.
Se doit garder san quelque ofense;
Qui sa loy fause en son serment,
Du tout peirt honeur et credence.

F° 44 v°, n° **40**. Suite, prose et vers, de sentences sur les devoirs du magistrat.

Juges qui es en jugement,
Juges bien et loialement.
Juges, garde que tu ferray,
Car en la fin jugier seras.

Cilz qui mesjuge se forjuge. — Ly juge est dampneiz quant ly malfaitours est absolz. — C'est auxy grant cruauteit de

[1] La rime de ce vers est altérée; il faudrait le part. *portrait.* — Ici encore, ainsi qu'en beaucoup d'autres endroits du ms. et de la ballade elle-même, le mot a été surchargé dans ses linéaments avec une encre plus noire que celle qui a servi à écrire la leçon primitive. On pourrait corriger ainsi :

Et *ait* son cuer au vif *portrait.*

perdonné a tous con de perdonner ay nulluy[1]. — Cilz qui justifie lou fellon et cil qui condainpne le juste sont per ygaul.

On doit tenir cel(luy) a boin juge
Ky tost voit cleir et qui tart juge,
Que ne croit chose c'on ly dicet
Sens oïr chescune pertie.

F^os 45-6, n° **41**. Titre : *Lez dis des .IX. preus,* neuf sixains en vers de douze pieds sur une seule rime. Je donne le premier et le dernier vers de chaque sixain, qui se termine invariablement par la date de la mort de son héros respectif.

(1). *Premiers,* HECTOR, *flour de chevalrie, paiiens.*

Je fuis de Troie neis et filz au roy Priant.

. . . . . .

Devant que Dieu nasquit .XI^c. et .XXX. ans.

(2). *Le fort roy* ALIXANDRE, *paiens.*

Je concquis par ma force lez ylles d'outremer.

. . . . . .

.III^c .XIX. ans devant que Dieu fu ney.

(3). JULIUS CESAR, *paiens.*

De Romme fuy jady emper[e]our et roy.

. . . . . .

Devant que Dieu naquist dez ans .XLIII.

(4). JOSUÉ *qui passat Rouge mer, juif.*

Dez anffans d'Israel fuy je formant ameis.

. . . . . .

.XIIII^c. ans fut devant que Dieu fu néz.

[1] Cf. ms. B. N. 25545 : *Ce est aussi grans crualtez de perdonner a tous que de perdoner a nuluy* (f° 6^d).

(5). *Le roy* David, *juif.*

Je trouvay son de harpe et de satyr[i]on.

. . . . . .

Se fut bien .v^c^. ans en l'Incarnacion [1].

(6). Judas Makabeus *ly herdi, juif.*

Je vy Jerusalem a la grant region

. . . . . .

.iii^c^. ans fuit devant que [Dam] Dieu devint hom(me).

(7). *Le bon roy* Artus *de Bretaigne, crestien.*

Je fuis roy de Bretaigne, d'Escosse et d'Angleterre.

. . . . . .

Que m'ocist .v^c^. ans puet que Dieu vint en terre.

(8). Chairlemaigne *de France, emperour d'Allemaigne, crestien.*

Je fuis droy emperour et si fuy roy de France.

. . . . . .

Puet morut après Dieu .viii^c^. ans sans doubtance.

(9) Godeffroit de Billon, *crestien.*

Je fuis duc de Lorenne aprèz mez ancessours.

. . . . . .

Mort fuit .xi^c^. ans. après Nostre Signour.

Explixit.

Tel qu'il se présente dans notre ms., le *Dit des Neuf Preux* est évidemment une copie du texte découvert à Metz en 1861, publié et commenté dans le *Bulletin de*

[1] A première lecture, ce vers paraît contenir une grossière erreur dans la date de la mort du roi David; mais il n'en est rien, si l'on considère que *en* représente non pas la prép. *in,* mais *antea : en* est une notation individuelle de *ans,* réduction locale de *ains* « avant. »

la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle (année 1862). Ce document, sur lequel on peut consulter aussi la notice donnée par Vallet de Viriville et Grésy (*Bulletin de la Soc. des antiquaires de France,* 1863, p. 127 et ss.)[1], n'a pas été retrouvé en entier; ce sont des fragments d'une gravure incunable, qui avait servi à renforcer les plats de la reliure d'un registre de comptes municipaux commençant à l'année 1460[2]. Il faut retenir cette date inférieure qui concorde avec ce que nous savons par ailleurs de l'âge de notre manuscrit. Quant à la gravure elle-même, c'est un tirage fort imparfait, dont l'original paraît avoir été exécuté entre les années 1421 et 1430. C'est une œuvre d'un travail et d'un esprit essentiellement lorrains, ainsi qu'il appert du sixain de Godefroid de Bouillon et surtout des armoiries qui figurent sur l'écu de ce prince : texte et blason diffèrent sensiblement des autres représentations connues des Neuf Preux[3] (voy. entre autres le ms. B. N. 4985, anc. français 9653[55], dont l'autorité est officielle en cette matière). Je donne en entier ce sixain modifié pour des raisons purement politiques et locales :

[1] Toute cette discussion a été reprise, commentée et élucidée par le comte F. van der Straten-Ponthoz, dans son travail intitulé : *Les Neuf Preux, gravure sur bois du commencement du quinzième siècle. Fragments de l'Hôtel-de-Ville de Metz.* Pau, 1864.

[2] Ce registre porte aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Metz la cote 783, anc. C 11. La gravure elle-même a passé des archives au musée municipal, dont le catalogue est en cours d'impression.

[3] Le *Dit des Mais* (Jubinal, *Nouveau rec.,* I, 188) donne cette énumération partielle des Preux :

Hector fu li plus preus de la grant paiennie,
Judas Machabeus de la juiverie.
Rollans des crestiens.....

Faut-il voir dans la mention du nom de *Roland* la trace d'une version antérieure à celle que nous connaissons, où la légende de Roland aurait été remplacée par celle d'Arthur de Bretagne ?

Godeffroit de Billon, crestien.

JE FUIS DUC DE LORENNE APRÈZ MES ANCESSOURS,
Et se tint de Billon le pallaix et lez tours.
On plain de Romenie desconfy l'amessours(=l'aumachour),
Le roy Cornumorans ossis per for estours,
Jherusalem concquis, Enthiolz a restours.
Mort fuit .xi^c^. ans après Nostre Signours.

[f° 46 de notre ms.][1].

F° 46 v°. Le verso du feuillet 46 est rempli par deux fragments de ces traités de morale dont le titre général est « Enseignement » ou « Chastoiement ».

N° **42**. Le premier est ainsi rubriqué : *Enssignement que S. Grégoire dit c'on doit estre aivizeis de .III. temps*. En voici le début :

Sains Grigoire dit que ly saige hons doit regardeir .III. temps : le temp pesseit, lou temp present, lou temp et advenir. Ou temp pesseit doit on regardeir .III. chozes[2]...

[1] Sauf l'orthographe, la leçon du manuscrit est identique à celle de la gravure; elle lui est même supérieure à quelques endroits. S'il faut s'en rapporter au fac-simile (*Bulletin de la Soc. d'arch. et de la Moselle,* p. 64), l'exécution de la gravure serait fort défectueuse; je relève seulement pour le texte du sixain les fautes de *Comeine* pour *Romenie,* et au dernier vers la lecture [*m*]*ors ? feis...* Dans son état actuel, la gravure n'existe plus qu'à l'état des deux fragments mutilés contenant les « dits » de *Josué* dénommé induement [*Judas M*]*acha*[*be*]*us,* du *roy David* et de *Godefroy de Bouillon.* Ce dernier sixain remanié, comme on vient de le voir, donne tout à la fois à la pièce sa valeur spéciale et sa date fort approximative. La gravure a dû être tirée à un nombre d'exemplaires relativement considérable, puisque c'est en partie une œuvre politique; toutefois on n'en connaît jusqu'à présent d'autres vestiges que les fragments du registre de comptes de l'hôtel de ville de Metz et la leçon complète de notre ms. Bégin n'en dit rien dans son *Essai sur la typographie à Metz* (et en Lorraine), 1828.

[2] Cet « enseignement », attribué à saint Grégoire, est le déve-

Cf. le ms. 675 de Metz : *Comment on doit user de trois temps* (f° 103 v°).

Des extraits analogues sont relevés aux n°s 20 et 87.

N° **43**. Le second extrait est intitulé : *Ensignement de saige;* c'est une suite de cinq maximes et sentences empruntées à *Diogenes — Socrates — ly Ste Escriture — Juvenaulz* — et *Cathons.*

F°s 47 à 57, n° **44** (Dessin). Ces onze feuillets sont remplis par la traduction des Psaumes pénitentiaux, des Litanies des saints et de diverses Oraisons. Voici, du reste, les indications fournies par la « rebriche » du f° 17. *Lez .VII. saume en roman et lez Letanye en roman. — Item, orixon de Tous Sains. — Item, orixon de la paix. — Orixon por lai glize — Item, orixon por ces amin et famillier. — Item, orixon et colloite por ceus qui sont en pelerinaige on en voiaige. — Item, orixon por lez mallaide. — Item colloite por lez bonne euvre aquarir. — Item, por lez viff et por lez mor.*

Ces divers morceaux devant figurer dans mon édition prochaine du *Psautier lorrain* (de Metz), je n'en dis rien de plus en cet endroit.

F°s 58 à 60, n° **45**. *De Notre Dame.* Sous ce titre, douze dizains de vers de 10 pieds rimant *a b a b b c c d c d :*

Acr adoulcy, lumiere pardurable,
Biau synamoine, precieux bazelique,
. . . . . .

loppement de cette pensée que je rencontre dans le ms. B. N. 25545, parmi les *Proverbes Seneke :*

Li saiges doit estre avisiez de .III. tans : il doit ordener la chose presente et remembrer la passée et preveïr celi qui est a avenir. (f° 6b.)

Je vous requier que soiez principal
A celui jour que je dev(e)ra morir.

Ce dernier vers revient en finale à chacune de douze strophes.

F^os 61 à 64, n° **46**. Ces feuillets contiennent six oraisons en vers du même genre que celles qu'on a vues plus haut (n° 10). J'en donne l'énumération en signalant au passage quelques vers quand il y a lieu :

(1) *Orixon de St Siphorien.* — Saint Symphorien est le patron de la chasse au vol comme saint Hubert de la chasse à courre.

Quant tu estoie an ton vivan
Sovant ay prin etbattemant
D'oseaulz porter por toy deduire
Sen ceulx qu'a nul(le) fessice injure,
. . . . . .
Por tan te pri(e) je humblemant
(Que) tout[e] foy que (je) seréz ez chan
Et que je porte oxiaux vollan,
De fortune malle et amere
Me vuelle, sire, delivrer,
Gardez mon cor et mez amin
Qu'ez chan serront aveck[es] my.

(2) *Orixon de Sain Alloy.* — L'invocation à saint Éloy s'adresse non pas à l'orfévre, mais au vétérinaire :

Por ung roy fist ung cher d'ergent
Doréz de piere pressiouse.
. . . . . .
Mainte chevalz tu ay garis.
. . . . . .
Por tan, sire, je te suplie
. . . . . .
Et mes cheval santéz donner
Et aussy tu lez mien amin.

(3) *Orixon de St Estienne.* — Saint Estienne, premier martyr, patron de l'église de Metz :

Por tan te pri(e) je humblemant
Comme au vray patron voiremant
Que tu est de sest[e] citeit
Qu'avec lei[1] me vuelle garder
Moy, mez amin (et) cez habitan
De tout[e] fortune et tormant.
. . . . . .

Cette prière s'inspire du même sentiment local que les oraisons à saint Mamin et à saint Euquaire (ci-dessus n° 10). — Durant tout le cours du moyen âge, le grand sceau de la cité de Metz a représenté, sur sa face principale, la lapidation de saint Etienne.

(4) *Crixon de tous sains et de tout sainte.*

(5) *Orixon dé .XII. apostre.*

(6) *Orixon de St Jorge.* — Le dragon tué par saint Georges personifie le diable :

Ossis le vellymeux serpent,
Sis en recous la damoiselle.
Fille du roy trés gente et belle ;
. . . . . .
Por tant te prie je, chier sire,
Que de l'anssien diable serpent
Garde mon arme, mon cor deffent
(Et) de tout vellin envelinméz.
. . . . . .

Explisit.

F° 64 v°. *Dis d'amours.* — Trois couplets isolés d'autant de chansons.

[1] Ms. *elle,* qui fait le vers trop long.

N° **47**.

Biaulz parler [et] doucement prier,

sept vers sur les rimes *a b a b c c c*.

N° **48**. Couplet de 10 vers à rimes plates, qui, pour le sens général, répondent à la demande dont la réponse a été formulée plus haut sous le n° 23 :

Par ma foy, ma dame, l'enqueste
Et bien ligier a deviseir.
Quant vostre amy vous fait request[e],
Se bien y volléz adviseir
Devant vous le vairéz troubleis
Et (il) a poinne pairleir polrait;
Et per ceu polreis aproveis
Que trop fort il vous am[erait].

Voici maintenant la nouvelle traduction du même sentiment :

Vous le verés a la collour
De votre amin per [fine] amour,
Quant il a vous pairler volrait
Que ansoy qu'il prengne a pairler
La colleur [tout] ly muerait,
Et ainsy serait sy muelz
Qu'a vous rien dire ne sçaurait;
Le cuer on ventre (ly) tressalrait
De la grande amour qu'il av(e)rait
En vous, et einssy le verés.

N° **49**. Couplet de 11 vers, énumérant les peines et obstacles moraux qui se dressent devant les amants :

Or escoutez, ma douce amie,
La premier sy est cohardise,
La seconde sy est jallosie,
La tierce sy est paour d'envie
. . . . . .

Explixxit.

F^os 65-67, n° **50**. *Dis d'amour*. Suite de 28 quatrains monorimes, en vers de douze pieds. Ces 28 quatrains, pris deux par deux, constituent 14 demandes et autant de réponses. L'orthographe n'est pas plus systématiquement faussée ici qu'ailleurs; mais l'écriture est singulièrement négligée et les caractères souvent noyés sous les surcharges. Inutile d'ajouter que la métrique se permet de fréquents caprices par excès ou par défaut; autant que possible, ils sont corrigés en note. Divers indices font croire que c'est une œuvre toute locale : telle est, entre autres, la mention du *Grant Monstyer* ou cathédrale de Metz.

Je cite le vers initial de chacune de ces demandes et réponses :

(1) Pucelle graciouze, on main tout vr[ai onour][1].
— Bel sire, bien say [je] que folie feroient.

(2) Belle, c'est de sertain que j'ay lonc temp pansé.
— Sire, c'est grant follie quand signour [vous] este [it][2].

(3) Hé, belle ! j(e) ais mon cuer et toute ma santéz[3].
— Syere, c'est grant follie quant vo(stre) cuer mys avéz.

(4) Hé, belle ! vostre amour fayt mon cuer tresaillir.
— Tenir vous en convient en or on aultre fuer[4].

[1] La marge ayant été rognée lors de la reliure et les bords rongés en maint endroit, j'insère entre crochets les mots restitués. Dans l'espèce, la rime des trois derniers vers est *amour jour Chandeflour* (pour la *Chandeleur*).—J'indique par des points les cas où j'ai échoué dans ma tentative de restitution.

[2] Rimes des trois derniers vers : *oseiz pa*[*rleir*] *averez; esteit* pour *estes* se trouve en toutes lettres à plusieurs reprises, notamment au vers 8 de la page suivante.

[3] Ici et ailleurs le mot *cuer* est figuré par un dessin.

[4] *Sic*, bien que les autres rimes soient *pleigie vie amie*. C'est par inadvertance du copiste que *fuer*, qui se trouve déjà au vers précédent, est répété ici en place d'un synonyme terminé par *ie*.

(5) Hé, belle ! nul vantixe de vous faire ne vuelt.
— Bel sire, je vous prie que plus ne m'en payrléz.

(6) Hé, belle ! se seroient mal fait.....[1].
— Sires, se droit n'est a nulz jour troveiz[2].

(7) Hé bele ! se je mon cuer mix avoient.
— Syeres, allez servy ; polrier moul conquastey.

(8) (Hé) belle ! pour Dieu mersy, maix qu'il ne vous ann[oie].
— Syre, trop pytous esteit, bien resenbley mailaide[3].

(9) (Hé) belle ! contre la foix alleiz trop malement.
— Sires, ja ne vous vantereiz.....

(10) Hé belle ! je n'ay mie mon cuer ne ma sentie.
— Bel sires, je vous prie que erriéz vous saichié.

(11) Hé belle ! puez qu'antsy est que m'estiez contraire[4].
— Bial sire, je ne say comant faire p[or]roient.

(12) Belle, sachiez de voir je ne m'en puez tenir.
— Bial sire, se (je) savoie que se fuit veriteit.

[1] La fin de ce vers manque ; car, bien que la ligne soit terminée par des mots que je lis : *se contre le bien,* il faut les rattacher au second vers, ainsi : *Se* [*en*]*contre le bien quand mal* [*vous*] *me randeiz*. Les autres rimes sont *travilier jugier*.

[2] Ce vers est de dix syllabes seulement, ainsi que le suivant et quelques autres çà et là.

[3] Corr. *esteit* en *estes*. C'est un fait très-fréquent dans le patois de Metz que le relèvement du son de la finale féminine, lequel accident de prononciation est figuré par *ae en ei* = fr. *e* (voy. de nombreux ex. dans *Romania* II, 245 et ss.; V, 322-3, et ici même les 1e p. s. *feroient porroient savoient*.) Pour *esteit* en particulier voy. dans mon édition de la *Guerre de Metz en 1324,* la note de la page 452. — La mesure montre bien que l'accent principal persiste sur la syllabe initiale, mais le patois l'a fait définitivement descendre sur la finale : *ateus* qui, à son tour, a développé une première personne *atans* (au lieu du fr. *sommes*).

[4] Ms. *qnt si ; — estiez* gagnerait pour le sens à être remplacé par l'ind. *estes ;* nous avons donc ici une var. de *esteit*. Dans le même ordre de faits, le lecteur a remarqué la fréquence de la notation *ent* = *e*.

(13) Hé! belle, se (je) savoient que je heuxe mersy[1]
— Amin, pus qu'antsy est, je me vuelt a vous rendre[2].

Je transcris en entier les deux derniers quatrains :

(14) (Hé) belle, ne dobtez pais : vostre amour yairt gardée;
Maix qu'antver medixant soien nous woy salvée[3];
Tout jour serey de moy servie et honorée,
Ne jay ne vous falray pour femme qui soit née.

— Amin, vous dite bien; je prie a Jesu Cristz
Que tuit ly madixant puist estre honni[4].
Qui oste [aus] vray aman lor joie et lor sollay[5],
Et benoy soit ly clert que cest dit ait escrit.

C'est par ce vers, fort peu en situation, que se termine cette composition qui, prise en soi, n'est pas dépourvue de mérite. Sans doute cette appréciation ne fut pas celle du copiste, car il a fait suivre le *Dit* par cet explicit peu flatteur pour l'auteur, quel qu'il soit :

Explyxit moulz de perolle.

F° 67 v°, n° **51**. Le premier vers d'une chanson :

Amour m'ait mix hor d'anfance.

F° 68, n° **52**. Salut d'amour. — 16 lignes de prose metrique, les unes rimant quelque peu et les autres pas du tout :

Amie, sachiez que je vous salut
Per atretant de fois

[1] Il serait peut-être préférable de compter *heuxe* pour 3 syllabes et d'écrire *j(e) heüxe.*
[2] Ms. *qñt sy,* comme plus haut.
[3] Ms. *qñt ver;* — corr. *woye.*
[4] Corr. *puissent.*
[5] *Sollay* ne peut rester en rime, corr. *deduit.*

The Institute of Mediaeval Studies
LIBRARY

Que se tuit ly oixialz salvaige
. . . . . .

A la fin, en guise d'explicit, ces deux mots : *Pour oblier,* et qui, bien qu'écrits de la même main que les vers précédents, ne s'y rapportent en aucune façon.

N° **53.** Couplet de neuf vers, fragment d'un jeu-parti :

Quant ung amant est en destroy,
(Et) que par destresse il se forvoie,
(Et) nullement ne puet troveir voie
De parler a sa doulce amie,
Et aussy que par cohardise
Le cuer li fault et ly fremie,
Et que par ce il n'ose dire
Son bon voulloir ne son desire :
Dit moy [se] il est en destroy ?

F° 68 v°, n° **54.** Le haut de cette page est occupé par six lignes ou vers appartenant à divers morceaux dont le copiste n'a pas jugé à propos de poursuivre la transcription. Aussi les a-t-il rayées et cancellées en tout sens, si bien qu'il n'y a plus guère de lisible que ces deux lignes :

Tu doit bien awoir droy
En la court de l'official.

N° **55.** La page continue et finit par la citation suivante, que je reproduis en entier avec ses fautes de tout genre :

Une haye dure .III. an.
Ung chien dure .III. haie : se son .IX.
Ung cheval dure .III. chien : se sont .XXVII an.
Ung homme dure .III. cheval : se son .VIII.^{XX}. et ung an.

Ung corbèz dure .III. homme : se son .XII.^{xx}. et .III. an.
Ung serfe dure .III. corbèz : que sont .IIII^{c}. et .XVIII. an.
Ung chene dure .III. serfe : que fon .XII^{c}.LVII. an.
Somme .II.^{M}. et XXXVIII. an.

Voilà certes une arithmétique de haute fantaisie, dont il convient de laisser la responsabilité au copiste, bien que maints chiffres (et lettres) aient été repassés à une encre plus noire que celle de l'original; car il va de soi que, dans une opération de ce genre, la seconde main ne fait que raviver les linéaments plus ou moins effacés de la première. Cela ne mériterait pas de faire autrement question, si l'un des possesseurs modernes du ms. n'avait remarqué ce morceau, assez pour prendre la peine de le transcrire à nouveau, en respectant cette fois les lois de l'orthographe et celles de l'arithmétique. Les chiffres sont rétablis dans leur progression tripliquée (3, 9, 27, 81, 243, 729, 2187). Le tout est intitulé : *Extrait du present livre,* et est suivi d'un commentaire renvoyant, pour des calculs analogues, à Hésiode cité par Pline (*Hist. naturelle*, livre 7e, chap. 48e), et par Plutarque (*Traité des Oracles qui ont cessé,* c.8). L'annotateur cite aussi l'*Ornithologia* d'Aldrovandi au lib. 12°.cap. 1° *De Corvo* §° *Ætas,* pag. 706. Cette dernière indication se réfère au tome I de l'édition donnée à Bologne en 1599-1603, 3 vol. in-folio. Et, en effet, l'écriture du commentaire semble bien appartenir au commencement du dix-septième siècle. Cet extrait figure au f° 158 de notre ms.

F^{os} 69-71 v°, n° **56**. *Pluxour morrallytéȝ.* — Collection de sentences et dictons, au nombre de 70, associés d'une façon presque régulière en groupes de 5, chaque groupe ayant la prétention de traduire une seule et commune idée. Voici deux ou trois spécimens de ces catégories;

j'indique entre parenthèses les renvois à Le Roux de Lincy[1].

Qui trop ambrase pou estraint (II 405).
Qui tout cowoyte tout pert (II 274, 407, 482).
On ne seit por qui on amasse.
Covoitise aquyert poinne a son maistre.
Covoitise d'avoir absorde savoir.

Tel a bialz yeulx qui ne voit goute (II 419).
N'est pas or tout ceux que reluit (I 81, II 493).
Moult est poure qui ne voit goute.
Avarice aveugle le riche.
Chescun ne seit qu'a l'eul ly pent (II 268).

Magre pance et face polie | Est grand signe d'ipocrisie.
Dieu seit qui est bon pelerin (I 17, II 473).
N'est pas bon de jeuner | Por sa borce espargner.
Tel espargne qui ne sceit por qui,
L'abit ne fait pas le moine, ne le cuverchiez la beguine (II 36).

En guise d'explicit, ce quatrain auquel, à défaut d'autre mérite, l'on ne peut du moins refuser celui d'une rime opulente :

Tu qui mesdis,
Entens mes dis :
Tu n'es pas digne
Que sy tu digne.

Après quoi viennent six autres « moralités » également sous forme de quatrain. La morale de ces « moralités » est assez lâche, témoins les deux morceaux suivants choisis à

[1] Nombre de ces « moralités » se rencontrent dans la collection des *Proverbes ruraux et vulgaux,* contenue dans le ms. B. N. fr. 25545 (fos 10-13) sous une forme bien plus voisine de notre texte que la plupart des exemples colligés par Le Roux de Lincy, d'après des sources diverses généralement plus modernes.

dessein pour donner une idée des jeux d'esprit en usage à cette époque :

N° **57.**

Vous qui dobveis ne vous doubteit,
Car ceu molront alqueis (vous) dobveis;
Et c'y ne meure, molrés vous :
Ancy vous aquiterey vous.

N° **58.**

Sy qui[*s*] ait dit *michy :* « Tien » !
Ergo tunc inteligo bien.
Et sy quis vuelt du mien,
Ego non inteligo rien.

Ce dernier quatrain a une variante.

Sy quis ait [dit] *Michy :* « Tien » !
Tunc intelligo mon bien.
Mais sy vuelt don mien,
Aures averto, je n'ois rien.

F° 71 v° - 72 v°, n° **59**. *De Quaillot lay Fondue que fait son mandemant.* Spécimen de style burlesque, intéressant au moins par sa date, et duquel on peut rapprocher pour le cadre et l'idée générale ces « diplomes » écrits en langue d'argot et émanés, par manière de jeu d'esprit, des sociétés bachiques et autres cénacles analogues. On me pardonnera la transcription de ce morceau en faveur de sa date :

Caillot l'Enfondue, per la grace d'iver Roy de glace et de jalée, duc et conte de nege et de grezil, admiraul de froidure, palazin de vens et de bruyne, princes de rongne et de graiteure, gardiens de famine et de male meschanse, viconte de joivre et de bruillas, concierge de verglas qui fait cheoir les meschans, chastellain et maistre de toute chaitivitey, et de toute masaventure, a tous les rongneux, riffleurs, raffleurs,

chatieux, tigneux, morveux, cratheurs, gouteux, langoureux, palazineux, roupieux, enrouéz, enreuméz, enfondus, fruleux, chaistis, maleureux, maingnagiers nouviaulx on viels, et a tous aultres plain de trés grant chaitivetey, salut. Nous vous faisons assavoir qu'il est venus de nouvel en nostre connossea[n]se que pluseurs de noz ennemis, sy comme quoquin, paillairs et rybbaulx, ruffiien, holliers, truans, garsons, merdailles, envieux (?), tricheurs, bareteurs, hoquelleur, mehus de lor volantel malraisonnauble, se sont efforciés et efforcent trés malicieusemant de jour en jour de entrer en nostre royaume de Hurtebise, hordéz des bastons gros et menus, chaussiés de bobelins fors, vestus et aornéz de pourpoin recousus, dessiréz et depessiés sans nombre, bien garnis de peur de (*le reste de la ligne a été coupé par le relieur*) (*f*° 72) de jay entreys en nostre royaulme, et ont deprisiés, despeciés, trabuchier, cravantey et mis a destruction grant quantitéz de noz bon lieux, haubergaige et domicilles, s'ests a savoir de tas de channes[1] et d'estrain, fours, moulins, qui per av[enture] estoient sans quelconque closure; avec ce pluseurs sales et palais ont detruit en nostre dit royaulme : pour quoy Nous, qui avons bonne voulentéz et cause, raison noble de resister a leur fraude[2] et malice, et porveoir, servise de remede vous mandons et commandons a tous et a toutes estroitement, que vous soiés prest et apparilliés, troys semaines por ung mois paséz ou a venir, arméz et adoubéz souffisammant, la larme a l'ueil, la roupe au nez, le morvialz sus la manche, lez menbres tranblan, lez dans clyquant, lez mai[ns] crochue et entumies, le vit engeléz et retrait, lez colle vuides et encendrées, lez coulons refer[méz][3] dedans per force de chaitivitéz, lez brayes troué[es], la chemise recousue sus les espaules, le chep[e]ron dessiréz desous la gorge, la rois vestue pour lez perilz, la barbe engelée, le visayge velus de froit, lez sourcille brulées de la chalour du four, et lez cheveulx empluméz, lez mules au talons, les chauses routes

[1] Bouse ou fiente de vache, en patois bourguignon *chogne*.
[2] Ms. *frâde*.
[3] P. e. *reser*[*réz*].

au genoulz, lez lanyeres renouée, la couroie reco..., lez solléz desiréz, et tout en tel point que vous futes en nostre darien arier ban. Et gardéz (*v°*) que par vous n'y ait deffault, car Nous vous en pourien griefment punir. Donnéz au Cul tout nus sus une piere de mabre bise, en nostre palais de Frodure en Fromont [1] en Yvernois, en la chastelerie de Tramblay, a oure que ribaulz isent du four, tramblan dent a dent sans avoir paour; a la relacion maistre Regnault Galet au registres aux Enfondus; pacey du quomandemant maitre Ryfflart le Descouvreis, qui sonne matines au plat de coules par deffault de cloches, notaire et tabelion publique de tout chaitivetey.

En guise de signature, ce « mandement », sorti de la plume de quelque habitué de la Cour des Miracles, porte les quatre mots suivants auxquels j'ai vainement demandé un sens quelconque :

Trasieur Refamy (ou *Refaim*) *serro (?) piport.*

F° 72 v°, n° **60**. La moitié inférieure du feuillet est occupée par un cadre dans l'intérieur duquel on a essayé de construire un « mot carré ». Se serait-on douté que ce jeu d'esprit eût une origine aussi reculée? Il y a plus, la difficulté est singulièrement aggravée en ce que notre mot est aussi rétrograde; du reste, il va sans dire que la tentative a complétement échoué; elle n'avait en soi aucune chance de réussite. Mais le fait peut n'être pas moins intéressant à signaler, à titre d'indice intellectuel. Le « mot » est *au roc coru a*, ainsi disposé

AU RO C ORU A,

la lettre *c* étant le pivot sur lequel tourne le mot dans son mouvement de rotation inverse. Le seul intérêt de

[1] Lecture douteuse : le ms. après *fro* porte quatre jambages suivis d'un *t*, dont la boucle forme tilde au-dessus de ces jambages; *fromont* serait pour *froid mont*.

ces puérilités est dans leur date, au moins en tant que construction en ordre carré; car la simple inversion des lettres d'un mot pour former un autre mot est un procédé bien connu et très-fréquent au moyen âge, surtout en latin. On connaît le vers célèbre :

Roma, tibi subito motibus ibit amor,

F° 73, n° **61**. Fragment d'*Aubry le Bourgoing*, 5 vers, sous cette rubrique : *On truve on roman du burgonon Abry*,

Il n'est mie mort qui est en prixons m[is],
Mais il est mort qui mal femme ait pris,
Car il ait la guer le soir et le matin,
Que jaimaix ne panray fin
Se l'un on l'au[tre] la mort ne le ait deperty.

F° 73, n° **62**. *Sy après sont escrit dé merveille don paiyxe de Suriee.*

Premier, lez Surien sarazin font dé fous lor signours; lour esclaive son lor signour. — Lez homme d'airme porte la lance on saing. — Lez homme couve lez euf et fon ié pusin en le dé geline et dez hoie et dé kaine. — Lez femme chause lez braie, et lez homme non. — Lez collon sont lor mesagier et porte lor lettre. — Le diable porte la †.

F° 73-4. Quatre morceaux de peu d'étendue, dont deux en vers. Jeux d'esprit par façon de mnémotechnie numérale, dont on peut citer, comme l'un des plus connus, celui qui débute ainsi : *Qu'est-ce qu'il y a* un? Un *Dieu. — Qu'est-ce qu'il y a* deux? Deux *Testaments: l'ancien et le nouveau. — Qu'est-ce qu'il y a* trois? Trois *personnes en Dieu : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. — Qu'est-ce qu'il y a* quatre? Quatre *évangélistes : S. Matthieu, S. Marc, S. Luc et S. Jean.* — Et ainsi de suite.

N° **63**. De nos quatre morceaux, le premier a trait également aux personnes et choses de l'ordre religieux.

Angely dant *unum*,
Seraphin *duos*,
*Tres*que Marie,
Mema (??) dant *quinque*,
Citare *sex*,
Litera *septem*.

On remarquera l'absence, dans la série numérale, du nombre *quatre* qui manque aussi dans les trois autres pièces dont il nous reste à parler.

N° **64**. C'est ici l'une des particularités les plus remarquables du ms., à savoir six distiques en allemand rendus en français par une double traduction, traduction libre, cela va sans dire.

F° 73 v°. TIAXE.

Bii *eyner* Schiben man pruven kan,
Graven, Frien, Dienest man.

Sint der Schiben nyt dan *zwo*,
So nym brume Fluel und gra.

Drii Ding sint gerne Wert :
Grosse Ross, Esel und Pert.

Pruve in dynen *funf* Synnen ane Spot
Welcher besser sii unsere Frawe, St Jehan oder Got

Bii *sessen* man pruwen sol,
Glas, Diemant und Colral.

Were myr Got *syben* Dage holt,
Das neme ich vur Bly, Sywer und Golt.

Voici la première traduction de ces distiques :

En *une* compaignie vallant,
Prince, conte, baron et servant.

Se .*II.* se volloient bien vestir,
Se pregnent berung, vermelle et grix.

Trois chose sont de prix hault,
Destriez, aysne et chevalt.

Pance en tes .*V.*[c] [1] que valt muelt :
Nostre Dame, Saint Jehan ou Deulx ?

Se tu rancontroie .*VI.* ribalz,
Se prant weire, diemant et coralx.

Se *sept* jour en l'amour de Deux estoient,
Muelt que plonc, argent ne ore l'ameroient.

F° 74 v°. La seconde traduction reproduit à peu près la première, sauf pour la donnée générale du premier vers de chaque distique :

Sy ny demoure c'*une* piere,
Se prant conte, bayron et servant

Sy ny demoure .*II.*,
Se pance malley velowéz et camelin.

Sy ny demoure *trois*,
Se prant destrier, aisne et chevalt.

Sy ny demoure .*V.*, se pance que valt mieelx :
Nostre Damme, S. Jehan on sis Dieu ?

Sy ni demoure .*VI.*,
Se pance were, diemant et corault.

Sy ni demoure .*VII.*,
Se prant plonc, argent et ore.

On voit que cette seconde version repose toute sur la double signification du mot germ. *Schiben* qui, indé-

[1] Orth. phonétique; lis. *en tes cinq sens* (voy. sous 17); le ms. porte *entres*.

pendamment du sens « division, compagnie », comporte aussi celui de « galet, pierre ».

Quant au mot *tiaxe,* placé en rubrique à la partie allemande, c'est une forme, jusqu'à présent non signalée en roman, de l'allemand *teutsch,* qui se présente sous plusieurs variantes formales dans les textes messins. De *teutsch* dérivent : 1° *tiche,* qui s'est maintenu jusqu'à nous comme qualification ethnique dans le nom du village de Audun-le-*Tiche*, par opposition à Audun-le-*Roman* [1]; — 2° *duche* qui n'existe, à ma connaissance, que dans le poëme sur la *Guerre de Metz en 1324* (voy. au couplet 73 et au glossaire s. v.) [2]; — 3° *tioche* chez le chroniqueur messin Philippe de Vigneulles [3]; — 4° *tiaxe* de notre ms. qui est une forme plus foncièrement patoise de *tioche* [4].

F^os 73 v° — 74. Le bas de chacun de ces feuillets, dont la partie supérieure est occupée respectivement par le texte allemand et la première version française, est rempli par deux fragments de *dits d'amour.*

N° **65.** Couplet de huit vers sur les rimes *a b a b b c b c :*

[1] Arr. de Briey, c. de Longwy. La nouvelle frontière passe entre ces deux villages.

[2] Depuis j'ai rencontré dans l'*Histoire de Thionville,* par G. F. Teissier (Metz, 1828), un second exemple de cette forme : « Un château ou maison-forte (à l'ordre Teutonique), nommé vulgairement *Duchehousse (deutschen Haus),* » (page 432).

[3] Huguenin : *Chroniques de Metz,* pp. 184 a, 185 b.

[4] Le mot *tiaxe* est fréquent dans les chartes de Metz, notamment dans le Cartulaire du Grant Moustier (B. N. fr. 11846); mais il n'a aucun rapport avec *tioche.* La chapelle de la *Tiaxe* en la cathédrale de Metz n'est pas sous le vocable de Notre-Dame des Allemands; les actes latins la dénomment *Beatæ Mariæ tertianæ,* ou *de tercia : tiaxe* est donc ici *tierce.*

Le dieu d'amour per sa doulçour[1]
De ceu ly plaisse a souvenir,
Et que vous et moy et[2] tousjour
Puissien bien noz amor tenir,
Et nous dont a la fin venir
La on amours jay ne faulrait
Et on [il] ne peult enviellir[3].
Mais en joie tousjour durait.

N° **66**. Six vers, probablement un « envoi ».

A hault roy du ciel vous commant,
Ma trés belle douce maitresse,
Je vous prie, se nullemant
Ay dit chose qui vous desplaisse,
Je vous supli(e), douce deesse,
(Que) le me perdonnéz doulcemant.

F° 75, n° **67**. La chanson de la *Landefrite* (paix du pays).

La Landefrite est criée,
Ly diable y ait part !
On en ferait bien telz estre
Qu'ameroit mieulx le hahay !

Ce refrain est placé en tête de quatre huitains, qui célèbrent l'accord intervenu entre les bourgeois de Metz et leurs ennemis. Je réserve le texte et le commentaire de ce morceau pour une publication spéciale, où il sera accompagné de plusieurs autres chansons tirées de ce même ms.

F° 75 v°, n° **68**. Le bas de ce feuillet est encore rempli

[1] Ms. *doulceur*.
[2] En toutes lettres ; notation fréq. de la prép. *a* prononcée *ai*. Par contre, la conjonction *et* est souvent notée *a* dans les textes populaires.
[3] Ms. *en villier*.

par un fragment de *dit d'amour*, dont je ne me charge pas de rétablir la rime :

Helay ! (ma) damme, de trés long temp
Vous ai chosie toute foy,
Et certe, (ma) damme, quant (je) vous voy
Le cuer de destresse me fault,
Car ardant desir me contraint
Por vostre amour sy très forment,
Se de vous n'ay aligement
Morrir me fault certainnement.

F° 76, n° **69**. Suite de 43 vers alexandrins, sous cette rubrique :

Comant Porrus tuait le paon,
Que sont de bons et de joius jaian;
Ne pour ceu ne laixierent ne lor ris ne lor chaimp.

Les termes de cette rubrique indiquent que notre copiste avait sous les yeux un ms. à miniature. Des différents ms. de la Bibl. N^ale^ qui contiennent la branche de la geste d'Alexandre connue sous le nom des *Vœux du Paon*, le ms. 2165 présente une miniature qui se rapporte à l'objet de notre fragment (f° 61 v°). Cependant le ms. 2167 se rapproche davantage du texte messin par la leçon et par la langue : c'est donc à ce ms. que nous demanderons les éclaircissements nécessaires pour l'intelligence des vers qui suivent.

Le passage qu'on va lire forme presque le début des *Vœux du Paon* qui commencent au f° 58 du ms. 2167. Le vers initial du fragment correspond au vers 15 de la seconde laisse (f° 58 v°).

A l'our[e] don mangiét vont l'yawe demandant
Por les main, sont levéz dui et dui an estan,
Contrevalz le praielz s'aloient apandant.
Devant la saule avoit .ı. lorier verdoian;

La se sont ensemblés ly baron plux saichan,
Et Porus per la court vait milancolian ;
A tant ez .I. verlet d'an coste lui pessant,
Ce porte .I. arc mainverc de coy il vait traiant[1]
Pyere et wanconcelz, et exellès tuant[2].
« Varlet, » se dit Porus, « per amour vient avant !
La moi tenir cel airt ! » — « Sire, (je) fé le crean. »
Porus ait pris l'arçon, sy le vait entoisans,
Devant la couche mist .I. vaconcel pesant,
Puis vait per le chaitel sa et lai reguerdans.
Sus la chainbre venus, vit .I. paon allant
Que per devant sa cowe se vait moult contoian[3],
La rove et le vantaul de sa cowe faisant[4].
Porus l'antoise et trait et bien le vait visant,
Le paioncel ataint en la teste devant,
Lez euls ly fait vouléz, le serlvel ly apan,
Ly paon chiet avault les eilles fretellan.
Seignor et damoyselle [i] vyenent an corant
Et Fesouès i vint que moult fait bel semblan,
Porus prist per l'anneis, se li dist an rian[5] :
« Sire, vous estes pris mon dapmaige faixan. »
— « Damme ! » se dist Porus, « la mercy an demand(e),
« Je me rant a vous prin dès ce jour en avant. »
— « Sire ! » dit Fesouas, « et je miè ne deman,
« Je retient le prixon de cel ancontreman[6]. »

[1] Les deux ms. cités plus haut (auxquels viennent s'ajouter ceux cotés 368, 2136 et 12565) ont tous, au lieu de *arc mainverc, arc d'aubour.*

[2] Ce vers et le précédent diffèrent dans les mss. qui les ordonnent ainsi :

. . . . . *De coi il va tuant*
Pies et oisillons o chaillouel traiant ;

dans 2167 *chaillouel* est remplacé par son synonyme *waconcel.*

[3] Ms. 2167 : *Qui devant a sa qoe aloit fort catonnant.*

[4] Entre ce vers et le suivant, tous les mss. ont quatre vers, qui manquent à notre texte.

[5] Mss. *p. la main,* dont *l'anneis* (anneau) est une mauvaise lecture.

[6] Ce vers manque dans 2167.

Ansy fuit ly paon en sa mort(e) conjoi(e)[1],
En la cuxin(d)e fuit per .I. verlet trammin[2].
Ver la saulle s'an vont ly Clandains et ly Gris[3].
Grant honnour s'antrefont ly Cladains et ly Gr[is][4],
A tauble vont seoir sor [.I.] riche tapy.
Les .III. pucelle ont les .II. prisonneis prin.
Anltremelléz se sont (peroles) et a maingier ausy;
De jeux et de per(e)ler, de soulas et de ris[5]
Faisoient antremès ansy com(me) per devy.
« Sires, » dit Fesouas, « mes paons est ocy ! »
— « Damme ! » se dit Porus, « et se n'y a mespris[6],
« Miens en est ly meffait et vostre [la] mercy.
« Or est droi que je soie de tant vostre subgi,
« Et après cest[e] guerre vous serait boins a[mis].
. . . . . .

L'original de notre copie est peut-être le ms. signalé dans l'un des Rapports de M. P. Meyer (*Archives des Missions*, 2e série, V, 155 et 213), comme étant de provenance messine. Ce ms. porte en effet la signature de Renalt le Gournaix, maître-échevin de Metz en 1447. Il est aujourd'hui à la Bodleienne, collection Douce, n° 308.

Fos 77-80, n° **70**. Sous le titre *Daiemant*, une suite de trente-deux *Daillements*[7] ou *ventes d'amour*, jeu d'es-

[1] C'est en tête de cette laisse que le ms. 2136 place, à tort, la miniature dont il a été question.
[2] Nouvelle lacune dans 2167.
[3] Mss. *Caldain*.
[4] Le copiste a répété par erreur le second hémistiche du vers précédent; corr. d'après les mss. : *G. h. s'a. comme gent bien apris.*
[5] Le ms. 2167 s'accorde avec notre texte pour passer ici un vers qui se rencontre dans les trois autres mss.
[6] Corr. pour le sens *n'y* en *g'y*.
[7] Sur le mot et la chose encore en usage, mais bien dégénérés,

prit analogue à ce que les Italiens appellent *Fiori d'amore* ou simplement *Fiori*. Comme ces pièces feront l'objet d'une publication prochaine, je me borne ici à donner le premier vers de chacune d'elles :

(F° 77). 1. Je vous vend la flour du glay.
2. Je vous vend du blan pain la mie.
3. Je vous vend l'aglantier joly.
4. Je vous vent l'escu de Gisors.
(v°) 5. Je vous vend l'oysellet de cire.
6. Je vous ven le pert et le blan.
7. Je vous vend la pomme de Blandurel.
8. Je vous vend l'esmeraude.
(F° 78). 9. Je vous vend la vyollette.
10. Je vous vend le barat d'amer.
11. Je vous vend du chesne la fuelle.
12. Je vous vend la rose d'Amien.
(v°) 13. Je vous vend la rose vermeille.
14. Je vous vend le torterelle.
15. Je vous vend le prey souef flairant.
16. Je vous vend l'escu plain de flours.
(F° 79). 17. Chascun vous vend et je vos donne.
18. Je vous vend le rainsel foillu.
19. Je vous vend d'amour l'example.
20. Je vous vend le faulcon ramaige
(v°) 21. Je vous vend du safren la doulçour.
22. Je vous vend la blanche couroie.
23. Je vous vend la sainture dorée.
24. Je vous vend l'oissillon suz le rain.
25. Je vous vend le papillon noir.
(F° 80). 26. Je vous vend l'esmerillon.
27. Je vous vend l'inde viollete.
28. Je vous vend le frèz fromaige.
29. Je vous ven la patenotre d'embre.

dans les veillées à la campagne, voy. dans *le Lorrain peint par lui-même, almanach pour l'année 1854* (Metz), le morceau intitulé *Lé Crègne,* ou veillées du village, p. 51-56.

(v°) 30. Je vous vend la marguerite.
31. Je vous vend d'amour la chemise.
32. Je vous ven la flour de la vanche.

Ce dernier *daillement* d'une autre main que les précédents, dont il est séparé par le banal *explixit*. On rencontrera une autre pièce du même genre sous le n° 102.

F° 80 v°, n° **71**. C'est aussi la même main qui a fini de remplir la page par les quatre lignes suivantes :

Demande.

Per quel semblant et per quel chose
Puet saige dame approver
Se cil qui la prie d'amour
L'ame de cuer on de bouche ?

Per dongier faire.

Le mot *cuer* est, ici encore, figuré par un dessin.

F° 81, n° **72**. *Chanson de la Mergurete.* Trois couplets de 10 vers décasyllabiques sur les rimes *a b a b b c c d c d*, suivis d'un envoi sur les quatre dernières rimes. Cette chanson, comme la plupart de celles qu'on rencontrera plus loin, termine chacun de ces couplets par un refrain :

C'est la trés doulce et plaisant Merguerite.

Voy. sous le n° 79.

F° 81 v°, n° **73**. Le bas de la page est rempli par une sentence morale, d'une orthographe tout individuelle :

Fay saigemant ceu ke feray;
Reguairde ay keilz fin anvanray.

Ce distique a été sans doute copié sur le ms. 855 de Metz, auquel nous avons déjà constaté divers emprunts. Voici ces deux vers, orthographiés dans la pure langue de Metz :

Ung boin enseignement.

Fais saigement ce que ferais;
Regairde a queil(le) fin envenrais (*f° 8a*).

F° 82, n° **74**. Demandes et réponses d'amour. — 1re colonne :

Demande.

Damoiselle Blanche,
Vostres amis vous mande
L. salut et .v. et .v. sallut :
Que mandeis a luy ?

Responce.

(Il y en a deux, chacune en 6 vers).

L'amie Je mande a mon amy,
Qu'i soit prou et herdy,
Et de son amor bien saisi(e),
Et que ma pairt ne let il mie,
Et queil pairt qu'il soit
Boins soirs ait il.

Reponsse a vous je fay
Que a moy poin ne tandray
De bonne amour bien saisie.
. . . . . .

La partie inférieure de la deuxième colonne du même feuillet est remplie par trois *demandes* formulées dans le même ton et le même esprit que ci-dessus n° 71. Il est aussi court de les transcrire que d'en donner l'analyse.

N° **75**.

Quel est l'ensigne per defuer
Que plus monstre l'amour don cuer,

Et selle ensigne est sy appertte
Qu'elle ne puet estre couverte ?
— *Colleur muer.*

N° **76.**

Auz fins amans qui aime hault
Quelle est la chose que mieulx leur valt
Et au plux grant besoing leur fault ?
— *Bialz pairleir.*

N° **77.**

Quelle est d'amour meire et norysse
Plux noble, et que moin est vice ?
— *Esperance.*

N° **78.** Trois couplets d'une demande d'amour, occupant le bas de la col. 1 et le haut de la col. 2. Le premier couplet est la demande, le second est la réponse, et le troisième la réplique à celle-ci. La pièce débute ainsi :

Chier[e] damme, ly vo(stre) volloir.

Les couplets de 8 vers, chacun de 8 pieds, roulent sur les rimes *a b a b b c b c*, lesquelles varient pour chaque couplet. Certains indices, fournis par l'examen des rimes, me font conjecturer que ce pourrait être une composition personnelle d'un possesseur du ms. En effet, cette pensée du 3e couplet : *Pour tous médisants apaiser,..... En secret je vous tiendrai chère,* ne peut être constituée en rimes que grâce aux licences orthographiques dont notre homme est coutumier. Ce point une fois admis, les deux vers suivants n'ont rien que de naturel au milieu de tant d'autres cas analogues dans ledit ms. :

Por tous mesdixant apaixiés
(N'en doulteis, damme, aulcunemant)
En secreit je vous tanray chier.

F° 82 v° — 93, n° **79.** Suite de 13 chansons, dont quel-

ques-unes ont un caractère tout local, voire même personnel. Ces chansons, dont je me propose de faire une publication spéciale, en y joignant celles de la *Marguerite* (72) et de la *Landfrite* (67), ne peuvent être mentionnées ici que par leur début, et, quand il y a lieu, par le refrain.

F° 82 v°. (1) Trois couplets de 7 vers décasyllabiques rimant *a b a b b c c* :

Début. Laingue poindant, aspre, ameire, estresque (?)
Refrain. Je la feray mory de dieul on taire.

F° 83. (2) Trois couplets : le premier de 9 vers et les deux autres de 11 vers octosyllabiques, sur les rimes *a b a b c c d d e d e*, et suivis d'un envoi sur les cinq dernières rimes :

Début. Avant hier ung covreur de chaime
Se conplaingnot a ung plaqueur.
Refrain. Per ma foy ! ma dame dit bien,
Et monssignour encor [bien] mieulx !

F° 84. (3) Trois couplets de 10 vers décasyllabiques (le premier couplet 9 vers seulement), avec un envoi de 5 vers ; rimes : *a b a b b c c d c d.*

J'é demouré entre lez Sarazin
Es esclave on pays de Surie.....
Gard soy chascun qu'i n'an soit atrapéz (du mariage).

F° 84 v°. (4) Trois couplets, les deux premiers de 8 vers et le dernier de 7 seulement, décasyllabiques ; rimes : *a b a b b c b c.*

Aulcune foy je suis en grant mervelle...
Lé plus ruséz en sont lé premier prin.

F° 85. (5) Trois douzains de 10 pieds, sur les rimes *a b a b b c c d d e d e*; suivis d'un envoi de 5 vers.

Coullour morisque, visage tartarin,
Cheveux de truye [et] noirs et hurpeléz...
Puisque du tout estez a luy donnée,
Il ne ly fault nule rien que la mort.

F° 86. (6) Trois huitains octosyllabiques, avec un envoi de 5 vers; rimes : *a b a b b c b c.*

De tou malz dont Dieu pieut gaurir,
Pidimie de mort soudainne,
De gravelle puit il morir.....
Qui me requeray de combatre.

F° 86 v°. (7) Trois septains, vers de 10 pieds, rimant *a b a b b c c.*

Je suis mercier per default de pecune,
Me fault user mon tempz en l'épyquaige...
Quant au besoing tousjours ergent me fault.

F° 87. (8) Trois dixains, vers de 10 pieds, rimant *a b a b b c c d c d.*

Puisque m'avéz vous maitresse clamée...
Mon serviteur, tenéz vous en liesse.

F° 88. (9) Même structure que la précédente :

Helas, m'amor et ma seullez maitresse !
— Et que veux tuis, moy doux leal amy ?...
— Per Dieu ! ouyl, mon amy gracieux !

Une particularité intéressante de cette pièce, c'est qu'elle est une conversation dialoguée dont chaque vers constitue une demande ou une réponse, véritable tour de force, très-ingénieusement exécuté.

F° 88 v°. (10) Trois huitains, vers de 10 pieds, rimant *a b a b b c b c.*

Je sçay troip bien que moin mal dolereux
Avéz soufrit por moy, amy, amer.....
Mon doulx amy, et qu'an volér [dont] plus ?

F° 91. (11) Trois dixains, plus un envoi de 6 vers, décasyllabiques, sur les rimes *a b a b b c c d c d.*

Freire, atandéz l'estrainne de ce jour
Et que le froit soit pacér et la pluye...
On sceit très bien que vos estez moult preus.

F° 91 v°. (12) Trois couplets de 7 vers octosyllabiques, ainsi disposés pour la rime : *a b a b b c c.*

Tel chante quil n'ait en la feste...
Et tel se maintient liemant
Qui ait le cuer triste et dollant.

Chanson faite de proverbes.

F° 92 v°. (13) Huit couplets de 7 pieds, sur les rimes *a b a b b c c.* Mais, à l'opposé de la précédente, les rimes varient pour chaque couplet.

Sus la rive de la meir...
A naigier dessus la mer.

Cette chanson, qui clôt la série, appartient de tout point au genre populaire, tant pour la forme que pour le fond. C'est une sorte de *ronde,* analogue à celles qui se chantent encore dans les campagnes.

Il nous faut maintenant revenir sur nos pas pour recueillir les glanes semées çà et là.

F° 83 v°, n° **80**. *Demande* d'amour :

Quelle est d'amour la cortòisie } Escoller
Moin proffitable et plux prisie? } et baisier.

F° 87 v°, n° **81**. Autre *demande :*

Dite moy le don, villain
Que pis me faite et je plus l'aim ;
Con plus me fiert villennemant
Plus l'endure legieremant ? } enser.

F°s 89-90, n° **82**. *Sy après est une balaide que signour Nicole Louve, chivaillier, fy suis mer en revenan don St Sepulcre l'an .XIIII^c. et .XXVIII.*

Cette ballade sera publiée à la suite du *Voiaige a Jherusalem* (ci-dessous, n° 89). Je dirai seulement ici que c'est l'énumération, en termes pittoresques, des inconvénients de tout genre inséparables d'une aussi longue expédition que celle de Metz à Jérusalem pour cette époque.

Les six vers suivants, qui viennent après la Ballade, donneront au lecteur une idée du ton et du style de la pièce :

L'an .IIII^c. et .XXVIII.
Fuit cest rime fayte et conclute
En galie, on plus de .III^c.
Estiens tous conpaignon aidant ;
Maix por vin veudier de boutaile
De Guilorey n'y ot perelle,
etc., etc.[1].

F° 91 v°, n° **83**. Quatre vers, fragment d'un dit d'amour :

Veuilliés m(oy) a vous grey corrigier,
Belle, de ceu dont j'ai mesprins ;
A vous servir veulx employer
Tout tempz mon cuer com(me) vostre ami.

[1] Sur Nicole Louve (1386-1461), maître-échevin de Metz en 1408, voy. la notice du président d'Hannoncelles dans *Metz ancien,* II 168, et les détails biographiques donnés par M. Aug. Prost dans *Metz littéraire* (1854), à l'article intitulé : *Une ballade messine du quinzième siècle.*

F° 92. *Dis d'amour*. Trois couplets de 8 vers octosyllabiques, sur les rimes *a b a b b c b c*, variant pour chaque couplet. Voici le vers initial de chaque huitain, dont les deux derniers semblent appartenir à la même pièce.

N° **84.**

Vostre entendemant est sy hault...

N° **85.**

Il fault souffrir pour mieux avoir...

Vollentier, dame (me) soufferoie.

F° 93 v°, n° **86**. Reprenant maintenant la suite des feuillets, je constate que le f° 93 v° reproduit, avec quelques variantes purement orthographiques, la même pièce qu'on a déjà vue au f° 35 v°, ci-dessus n° 22 de ce catalogue :

Puisque les rois sont mantours.

. . . . . .

F^os 94-102, n° **87**. *Sy après sont bon ensegnemant.* Recueil de sentences et de dits attribués, selon l'usage du temps, à Sénèque, à Caton et à Aristote, et tels qu'il s'en est rencontré déjà au commencement du ms. A ces « bons enseignements » sont joints plusieurs fragments d'un de ces ouvrages moraux si répandus au moyen âge, sous le nom de « Somme ou Traité des Vices et des Vertus ». Depuis plusieurs années déjà, j'ai fait la copie d'un extrait assez considérable de l'une de ces « Sommes », traduite ou transcrite en langue populaire de Metz[1]. A cette copie viendra naturellement s'ajouter celle des fragments analogues contenus dans le présent ms., et dont voici quelques rubriques : *Les .IIII. choses*

[1] Quelques fragments en ont été publiés à la suite de mon rapport dans les *Archives des Missions* (1873).

qui empechet l'omme a estre saige. — Contre soulz qui sont de propre volenteit. — De envie. — Don pechiét de trop boire. — Comant loialteit est bonne. — Don pechiét de luxure. — Comant S. Grigore ensignet c'on doit restraindre les temptacion chernel. — De la vertus de pacience qui est moult profitable por lou cors et pour l'arme. — Ce sont auctoriteit de SS. et de grant maistres[1]. *— C'est lay vie d'un boin penant. — Comant on conoist hypocritte. — Ceu que Senecques dist on livre des Mours. — Encor des Ensignemens Senecques*[2]. *— Ceu dit Tiodorus lypoetes. — La demande se on doit sovent resoivre lou corps Nostre Signour et la responce*[3]. *— De soulz qui ont mavaixe devossion en Dieu.*

La langue de ces extraits est identique à celle des fragments copiés par moi à Metz, il y a huit ans. Il ne serait pas impossible que le ms. (aujourd'hui perdu, et dont il ne reste que les feuillets que j'ai eus entre les mains[4]) fût le même que celui sur lequel le compilateur a pris les nombreux extraits dont on vient de lire quelques titres. On voit dès lors l'avantage de joindre le texte d'Épinal au texte de Metz, pour arriver à reconstituer, en grande partie, le ms. original.

[1] Ce fragment se retrouve dans les mss. de Metz 534 f° 254, 675 f° 93, 855 f° 8b-c.

[2] C'est ici une version presque complète des *Proverbes Seneke* (ms. B. N. 25545) auquel nous avons déjà renvoyé à maintes reprises.

[3] Cet article se rencontre aussi à la fin du ms. de Metz 534.

[4] Ces feuillets font partie d'un volume factice rassemblé par M. Clercx, alors bibliothécaire de la ville de Metz, et coté par lui sous le n° 264 des mss. et le titre : *Spécimens d'anciennes écritures du VIe siècle au XVIe*. Ce volume figure sous le n° 732 dans le *Catalogue* général, qui mentionne en outre divers traités analogues; voy. entre autres nos 536 (535 du *Catal.*) et 665, lequel est une traduction locale de la *Somme le Roy*, différente de la nôtre.

F° 103, n° **88**. Le morceau suivant, fort court, est l'un des plus intéressants du recueil. Il donne, par son contexte, la date supérieure extrême de l'exécution de notre ms., pour tout ce qui est écrit de la première main :

Pour savoir s'on poit trouver nulz de ciaulx que furent pris en Bouguerie, per M. CCC. IIII. XX et XV.

Il faulroit aller a Venixe, et de Venixe a Moudon, et de Moudon a Naigrepont, et de Naigrepont a Seremeque, et de Seremeque en Bouquerie. Et se falroit demander en l'esglixe de St Domitre au prevos de l'esglixe lez nom dez prixonnier esclaive que fuxent pris en la bataille de Nicopolit, lez quelz lez ait tuit en regeit, c'est assavoir tuit ciaulx que sont vif : et ceulx que vous ne trouveréz mie la, ne lez queréz jamaix plus.

La bataille de Nicopolis ayant été livrée en 1396, c'est donc au commencement du quinzième siècle qu'on peut reporter la copie des morceaux numérotés, dans le présent catalogue, 16, 44, 88, 89, 90 et quelques autres moins importants, tous écrits de la même main.

Le reste du f° 103 en blanc.

F^os^ 104-148, n° **89**. Au f° 104 commence le morceau capital du recueil, c'est-à-dire la relation d'un pèlerinage aux Lieux Saints, accompli en 1395 et 1396. Cette relation sera publiée prochainement par la Société des anciens Textes français. Pour ne point sortir de notre cadre et ne pas faire double emploi, il n'y a ici à noter que la présence, en tête du récit, de la marque emblématique de la famille Desch.

F^os^ 149-155, n° **90**. Ces six feuillets et demi contiennent nombre de recettes d'horticulture, plus ou moins pratiques. Je les réserve pour l'un des prochains fascicules

de *Romania*. La table du ms. (f° 17) donne un titre quelque peu différent de celui qui figure au f° 149 ; les voici tous les deux : *Comant c'on doit gouverner toute manier d'arbre et de gerdin. — Veci bonne medecine pour lez airbe*. L'un et l'autre sont illustrés d'un dessin fort peu artistique et même si peu naturel, qu'il ne serait pas de trop de mettre au-dessous la légende connue : Τοῦτ' ἔστι δένδρον. « Ceci est un arbre ».

F° 155, n° **91**. *De .XVI. chivallier que doient faire lai paix de Fransce et d'Ingleterre, de quelz estat qu'il doient estre.* Cette rubrique est empruntée à la table. La pièce à laquelle elle sert de titre est écrite en manière de prose, bien qu'elle soit rimée :

Seze chivellier d'ung escord
Se doie meller d'ung descord
De coy de France et d'Angleterre
Sez .XVI. on pooir sus lai guere
D'ampechiét on [bien] d'acordés.
Et soul (vous) m'oréz nomeir premier :
.II. Borguignon de conscience,
Et .II. Burton plain de sapience,
(Et) .II. riche Fransoit san orguel;
Et puet après només (je) vous veult
Sens nulle mouwe .II. Pickairt,
Avec[ques] .II. herdi Lombairt,
Et .II. nés..... Allemant,
San flaiterie .II. Normant,
Et .II. Angloy san trayson
Qui doient estre per raixon.
(Et) qui ces .XVI. trouvés porait,
Saichief que lai paix se ferait, etc.

On peut rapprocher de ces vers « ethniques » ceux qui se trouvent au f° 42 v° du même ms. (ci-dessus n° 35), et surtout les vers cités par Le Roux de Lincy, I, 382 :

Pitié de Lombart.

. . . . . .

Devocion de Bourguignon.
Ces huit coses ne valent pas un bouchon.

Le v° du f° 155 et les f°s 156-9, restés en blanc, ont été remplis pour partie par des copies de prières ou extraits du ms., exécutés par une main du XVIIe siècle. Il n'y a donc pas lieu de s'en occuper autrement que pour renvoyer à ce qui est dit ci-dessus, au n° 55.

F°s 159-160, n° **92**. *Lez .x. commandement de la Loy*, traduction en vers du Décalogue dont chaque article forme un quatrain.

I. *Unum crede Deum.*

Ung seul Dieu de toute creauture
Tu serviras et aimeras,
Et en luy l'amour de ton cuer
Sus toutes choses tu metteras.

. . . . . .

X. *Non concupisces rem proximi tui.*

Se tu desires nullement
Les biens d'autruy ne l'eritaige,
Dainné seras certainement
Se te consens a tel outrage.

Cy finent les dix commandemens de la Loy, lesquelz Dieu bailla a Moyse.

Le reste du feuillet en blanc.

F° 160 v°, n° **93**. Cette page est ordonnée suivant une disposition fort en usage au XVe siècle pour les compositions morales. Sur deux colonnes parallèles sont rangées d'une part les questions, de l'autre les réponses en

accolade. Ici chaque mot de la colonne de gauche est accosté de 3 épithètes dans la colonne de droite ; en voici deux spécimens :

Habit.	Moyen. Honneste. Assaisonné.	Réfection.	Bonne. Bryeve. A heure.

Les autres mots placés en vedette sont ceux-ci : *conversation, maniere, parolles, face, pansée.*

F° 161, n° **94.** C'est ce feuillet qui est indiqué, en tête de ce travail, comme contenant la signature (au sens paléographique du mot) de l'un des possesseurs et auteurs du présent manuscrit, ladite signature symbolisée par le dessin qui figure la *trompe* d'Allemagne. La page comprend huit distiques, dans la moitié desquels le mot *trompe* et ses dérivés jouent le rôle principal. J'ai rapporté, dans la discussion sur le nom de l'écrivain (p. 65), les vers où ce mot a la valeur expresse d'un seing personnel ; je transcrirai seulement ici le septième distique comme nouvel exemple de la disposition signalée au numéro précédent :

Il doit bien porter la
Qui ceit tronppéz celuy qui } tronppe (dessin) [1]

En bas de la page, se lit le rébus suivant :

Cuer de fauce femme *tronppe* le *monde,*

où les mots soulignés sont remplacés par autant de dessins.

F° 161 v°, n° **95.** La même *Balade d'ensaingnemant* qui se trouve au f° 7 v° (ci-dessus n° 8).

[1] Ce dessin, tel qu'il est figuré dans le ms., représente assez bien la *guimbarde,* jouet d'enfant qu'en Bourgogne on appelle *bombarde.*

f° 162, n° **96**. Suite de douze vers ou lignes rimées, critique de l'époque présente opposée au « bon vieux temps » :

Le monde ne vault,
Liaisse deffault,
Biatey se chainge,
Pouretéz est estrainge,
Richesse est dure,
Amour ne dure.

Hayne rengnent,
Forxe guoverne,
Nul bien ne fait,
Le tempt s'an vait,
Per tous ait resproche,
La mort es[t]proche.

Les rapprochements qu'on pourrait être tenté de faire sont très-nombreux ; contentons-nous de rappeler seulement le début du *Saint Alexis* (xie siècle).

N° **97**. Un distique de « bon enseignemant » :

On doit bien hayer les soullas
Dont on dit a la fin : Helas !

N° **98**. *Et s'est la manierre commant lé .vii. saige furent dessus per femme :*

Per femme fut Adam dessus,
Et Virgille mosquéz an fut[1],
Ypocrasse en fut enerbéz,
Ssansson le fort deshonoréz,
Davit an fit fault jugemant,

[1] Sur le « gab » dont Virgile fut la victime et sur la substitution du poëte latin à Hippocrate en cette occurrence, voy. l'ouvrage de M. D. Comparetti : *Virgilio nel medio evo*, t. II, page 105 et suivantes.

Et Sallemon fault testamant,
Femme chevalchat Aristotte :
Il n'est rien que femme n'aisotte !

Le feuillet 162 r° se termine, en manière d'explicit, par les mots que nous avons placés en tête des 8 vers qu'on vient de lire. Avec eux se termine aussi le ms., le verso du feuillet étant resté en blanc.

Avant de dresser la table des morceaux jetés pêle-mêle dans le ms., il me reste à mentionner deux fragments de feuilles volantes, paginés 45, sans autre motif que le hasard même de leur rencontre en cette place. Ces feuillets isolés contiennent, sur l'une de leurs faces, trois couplets de chansons ou de dits d'amour et une vente d'amour, écrits de la même main que leurs analogues dans le ms., et dont voici la transcription littérale :

N° **99**.

Se vos adveis dolleur ne mal
Qu'en moy se puist transeverer,
Quel dolleurs heusse, froit on chalt,
Por vous le volroie porteir.

N° **100**.

Non ait per la vierge Marie,
Envers vous, damme, oncquez mal n'y panssay,
Maix le desire que j'ay de vous
Me faite enssy perllers a vous.

N° **101**.

Icelluy Dieu qui fist Adam
Et les estoille cleir reluixant
Veulle conffondre les mesdixant
Qui ottent joie es vrais amant,

Joyeuse vie et boin desduit :
De malle haïr soient il panduit !

N° **102**. Vente d'amour, qui prendra le n° 33 de la collection (voy. ci-dessus, n° 70).

Je vous van ceu qu'on ne puelt avoir,
Ameis tousjour sen decepvoir,
Et sy preneis par cortoisie
D'amour la graice la (*corr.* et) seignorie.

L'autre face du grand fragment (le petit n'est écrit que d'un côté) donne le détail des voyages d'un gentilhomme du pays de Liége. L'écriture diffère de celle des pièces qui viennent d'être transcrites, et même des diverses écritures de notre ms. Ce feuillet étant venu à tomber entre les mains du second possesseur — et auteur pour partie — du ms., il a été intercalé dans ledit ms., après que la face restée blanche eut reçu les trois dernières pièces ci-dessus transcrites. La date des pérégrinations du gentilhomme liégeois, telle qu'elle ressort des synchronismes contenus en sa relation, peut être fixée vers le milieu du xve siècle.

N° **103**. *Memor de lé mastr que je servis per lé peïs depui que je quety de leger* (?) *de Lieg.*

Premier je m'an nally an Angleter et le cort du Roy, et lè servy un jantilhome apellé mastre Johan Lecknort quy atoit home du duck de Nowolck, et atoit le dy senour de Greniscet de cot Londr. xxx. mil.

Et depuy je m'an naly a le cort de l'Anperrour ; je troiven, Jehan Renalt et moi, l'Anperrour et Graitz an Setirmarck ; et je atoye et moy meme.

Et m'an naly a Rome, et m'an vins a Florans et servis le

kapiten de la cité de Retche quy avoit non mesir Rapon[1].

Et puy m'an vins a Millan, et servis l'ersvesque de Millan.

Et puy servis le vesque de Plaissansse.

Et puy servis mesir Johan Domenick, senour de l'Ardurage de cot Pevie.

Et puy servis mesir Gerarde de Collis, consseler du duck de Milian.

François Bonnardot.

[1] De la famille Rasponi qui, dès le XIIe siècle, a fourni des administrateurs, des prélats et des capitaines aux petites républiques du centre de l'Italie. — *Retche, Reggio* de Lombardie, dite aussi *Regge*.

TABLE

DES PIÈCES CONTENUES DANS LE MANUSCRIT.

Auberi le Bourgoing, voy. Fragments de chansons de geste.
Ballades diverses, — nos du Catalogue 8 et 95, 39, 45.
Ballade de Nicole Louve, datée de 1428. — 82.
Calendrier, indication des jours néfastes. — 16, 18 (3 pièces).
Chansons diverses. — 26, 51, 54, 67, 72, 79 (13 pièces).
Daiemants ou Ventes d'amour. — 70 (32 pièces), 102.
Demandes et Réponses d'amour. — 23, 48, 71, 74 (3 pièces), 75, 76, 77, 78, 80, 81.
Disputation de Salomon et Marcou. — 30.
Dit des *Neuf Preux.* — 41.
Dit des *Seize Chevaliers.* — 91.
Dits d'amour. — 25, 28, 29, 33, 34, 36, 47, 49, 50 (28 quatrains), 53, 65, 66, 68, 83, 84, 85, 99, 100, 101.
Doctrinal le Sauvage. — 21.
Enseignements religieux, chastoiements et dits moraux, attribués à Salomon, Aristote, Caton, Sénèque, le pape S. Grégoire, etc. — 2, 3, 4, 5, 6, 7, 18, 38, 40, 42, 43, 93, 97.
État de service d'un gentilhomme du pays de Liége. — 103.
Fragments de Chansons de geste : *Auberi le Bourgoing.*—61 ; *Vœux du Paon.* — 69.
Fragments d'une Somme des *Vertus et des Vices.* — 20, 87 (20 articles).
Itinéraire de Metz à Nicopolis. — 88.
Jeux d'esprit (charades numérales, mot carré, rébus, récréations mathématiques). — 24 (6 pièces), 55, 58, 60, 63, 64 (3 pièces), 94 (8 pièces).
Mandement de Caillot la Fondue. — 59.

Manière de gouverner les arbres. — 90.
Merveilles du pays de Syrie. — 62.
Pèlerinage aux Lieux-Saints. — 89.
Pratique pour la confession. — 17.
Prières et oraisons en latin. — 9 (21 pièces), 12 (3 pièces).
Prières et oraisons en français, vers et prose, 10 (4 pièces), 12 (2 pièces), 13 (7 pièces), 14, 15, 19 (5 pièces), 46 (6 pièces), 92.
Pronostications sur la fin du monde. — 22 et 86.
Proverbes et moralités, la plupart en vers. — 27, 31, 32, 35, 37, 56 (6 pièces), 57, 58, 73, 96, 98.
Salut d'amour. — 52.
Somme des *Vertus et des Vices* (voy. Fragments d'une).
Table du manuscrit. — 1, 11.
Traduction de la Septsaume, des Litanies et autres prières, identique à celle du « Psautier Lorrain ». — 44 (16 pièces).
Vœux du Paon, voy. Fragments de Chansons de geste.

En tout, plus de 230 morceaux.

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

pour l'année 1876.

Statuts. 1

Liste des membres de la Société au 1er février 1876. 5

Liste des membres du Conseil d'Administration. 23

Procès-verbaux des séances. 24

Discours de M. Egger, vice-président. 38

Rapport de M. P. Meyer, secrétaire. 41

Rapport de M. le baron J. de Rothschild, trésorier. 52

Règlement. 58

Notice du ms. 189 de la Bibliothèque d'Épinal, contenant des mélanges latins et français en vers et en prose, par M. F. Bonnardot. 64

Paris. — Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

LB 0 '06

MEMBRES INSCRITS

DEPUIS L'IMPRESSION DU BULLETIN

334. Beauvoir de Priaulx (O.), Londres;
335. Bailey (J. F.), Londres;
336. Kerby & Endean, Londres;
337. Hodges, Foster & C°, Dublin;
} correspondant Borrani.

338. Berthier (comte), avenue du Roi de Rome, 9.
339. Farge (Dr Émile), directeur de l'École de médecine d'Angers, à Angers.
340. Vogheim (M.G.L.), professeur à l'École moyenne à Goes (Hollande); correspondants Sandoz et Fischbacher.
341. * Saintsbury (J.), Elgin Institute, Elgin (Écosse).
342. Wright (William), professeur à l'université de Cambridge.
344. * Montebello (comte de), avenue Montaigne, 54.
346. Hucher (E.), au Mans.
347. Pierson (Paul), élève de l'École des hautes études.
348. Watson (Robert-Spence), Moss Croft, Gateshead, Durham (Angleterre).
349. Newcastle upon Tyne (Literary and Philosophical Society).
350. Chance, Burleigh House, Sydenham Hill, Londres; correspondant Frank.
351. Stephens (Georges), professeur à l'université de Copenhague.
352. Royer (Ch.), boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).
353. Pastoureau, capitaine au 41e de ligne, à Vincennes.
354. Puymaigre (comte de), rue Saint-Dominique, 53.
355. Lister (John L.), Shibden Hall, Halifax (Angleterre), membre perpétuel.
356. Scholle (Dr), à Berlin; correspondant Hartgé.
357. Trier (Émile), étudiant à Copenhague.
358. Geigkr (Pierre Adolphe), professeur-adjoint à l'université d'Upsal; correspondant Champion.
359. Masson (G.), Harrow, Middlesex (Angleterre); correspondant Champion.

Paris. — Typogr. G. Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

SOUS PRESSE.

Chansons française du XVe *siècle*, publiées par M. G. PARIS, avec la musique publiée par M. GEVAERT.

Le Débat des hérauts de France et d'Angleterre, suivi de *The Debate betwene the Heraldes of Englande and Fraunce, compyled by Johne* COKE, publié par L. PANNIER.

Le Roman de Brun de la Montagne, publié par M. P. MEYER.

Les plus anciens monuments de la langue française, publiés par M. G. PARIS; atlas contenant onze planches exécutées par la photogravure.

Le Roman de Guillaume de Palerme, publié par M. H. MICHELANT.

La Chanson d'Aiol, publiée par MM. NORMAND et RAYNAUD.

La Vie de saint Gille, poëme par Guill. de BERNEVILLE, publié par MM. Bos et G. PARIS.

En cas de changement d'adresse, les Membres de la Société voudront bien aviser M. PAUL MEYER, secrétaire de la Société 59, rue Raynouard, Passy-lez-Paris.

Ceux des membres qui habitent la province ou l'étranger sont priés de désigner à Paris un Correspondant chargé de retirer, chez le libraire, les Publication de la Société. Le même Correspondant pourra au besoin être chargé de payer les cotisations.

Paris. — Typogr. G. Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

MEMBRES INSCRITS

DEPUIS L'IMPRESSION DU BULLETIN :

413 LAMÉ (L.), rue du Bac, 23.

414 FLACH (Jacques), avocat, rue Saint-Benoît, 5.

415 YALE COLLEGE, New-Haven (États-Unis); correspondant. M. Porquet, libraire, 1, quai Voltaire.

416 DELOCHE (M.), membre de l'Institut, rue Solférino, 13.

417 NUITTER (Ch.), archiviste de l'Opéra, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

418 RAMBUTEAU (comte de), rue Saint-Dominique, 100.

419 PORQUET, libraire, 1, quai Voltaire.

420 PICARD (Alph.), libraire, rue Bonaparte, 82.

421 * BOUTON (V.), boulevard Saint-Denis, 22.

422 CHARAVAY (Ét.), libraire, rue de Seine, 51.

423 MAS LATRIE (L. de), chef de section aux Archives nationales, professeur à l'École des Chartes, boulevard Saint-Germain, 229.

424 MUNICH (Université de), le Séminaire pour l'étude des langues modernes.

425 BOSSANGE, rue du Quatre-Septembre, 16. (3 exemplaires.)

426 SAUTON, libraire, rue du Bac, 141.

427 LA BORDERIE (Arthur de), ancien député, à Vitré; correspondant M. L. Delisle, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8.

428 CHERBULLIEZ, libraire, à Genève; correspondants MM. Sandoz et Fischbacher, rue des Saints-Pères, 33.

429 MERCIER, avoué, rue du Sentier, 33.

OUVRAGES PUBLIÉS :

Chansons françaises du XVe *siècle*, publiées par M. G. Paris. avec la musique publiée par M. Gevaert.

Les plus anciens monuments de la langue française, publiés par M. G. Paris; atlas grand in-folio contenant neuf planches exécutées par la photogravure.

SOUS PRESSE :

Le Débat des hérauts de France et d'Angleterre, suivi de *The Debate between the Heraldes of Englande and Fraunce*, *compyled by Johne* Coke, publié par L. Pannier.

Le Roman de Brun de la Montaigne, publié par M. P. Meyer.

Le Roman de Guillaume de Palerne, publié par M. H. Michelant.

La Chanson d'Aiol, publiée par MM. Normand et Raynaud.

La Vie de saint Gille, poëme par Guill. de Berneville, publié par MM. A. Bos et G. Paris.

Les Miracles de la Vierge, par personnages, publiés par MM. G. Paris et U. Robert, t. I.

En cas de changement d'adresse, les Membres de la Société voudront bien aviser M. Paul MEYER, secrétaire de la Société. 59, rue Raynouard, Passy-lez-Paris.

Ceux des membres qui habitent la province ou l'étranger sont priés de désigner à Paris un Correspondant chargé de retirer, chez le libraire, les Publications de la Société. Le même Correspondant pourra au besoin être chargé de payer les cotisations.

Paris. — Typographie G. Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

OUVRAGES PUBLIÉS :

Chansons françaises du XVe *siècle*, publiées par M. G. PARIS, avec la musique publiée par M. GEVAERT.

Les plus anciens monuments de la langue française, publiés par M. G. PARIS; atlas grand in-folio contenant neuf planches exécutées par la photogravure.

Le Roman de Brun de la Montaigne, publié par M. P. MEYER.

SOUS PRESSE :

Le Débat des hérauts de France et d'Angleterre, suivi de *The Debate between the Heraldes of Englande and Fraunce*, *compyled by Johne* COKE, édition commencée par L. PANNIER, et achevée par M. P. MEYER.

Les Miracles de la Vierge, *par personnages*, publiés par MM G PARIS et U. ROBERT, t. I et II.

Le Roman de Guillaume de Palerne, publié par M. H. MICHELANT.

La Chanson d'Aiol, publiée par MM. NORMAND et RAYNAUD.

La Vie de saint Gille, en vers, par Guill. de BERNEVILLE, publiée par MM. A. Bos et G. PARIS.

En cas de changement d'adresse, les Membres de la Société voudront bien aviser M. PAUL MEYER, secrétaire de la Société, 59, rue Raynouard, Passy-lez-Paris.

Ceux des membres qui habitent la province ou l'étranger sont priés de désigner à Paris un Correspondant chargé de retirer, chez le libraire, les Publications de la Société. Le même Correspondant pourra au besoin être chargé de payer les cotisations.

Paris. — Typographie G. Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

Société des anciens textes francais, Paris. Bulletin.

LIBRARY

v. 1-2 (1875-1876).